

NATIONS UNIES



**Mission de visite des Nations Unies  
dans les Territoires sous tutelle du Cameroun  
sous administration britannique et du  
Cameroun sous administration française (1955)**

**RAPPORT SUR LE CAMEROUN  
SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE**

ET DOCUMENTS Y AFFÉRENTS

**CONSEIL DE TUTELLE**

**DOCUMENTS OFFICIELS: DIX-SEPTIÈME SESSION**

**(7 février — 6 avril 1956)**

**SUPPLÉMENT N° 3**

**NEW-YORK, 1956**

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

T/1239
Novembre 1956

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Rapport de la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955) sur le Cameroun sous administration britannique (T/1226)</b>	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
LETTRE DE TRANSMISSION, EN DATE DU 6 FÉVRIER 1956, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR LE PRÉSIDENT DE LA MISSION DE VISITE .....		1
AVANT-PROPOS .....		
INTRODUCTION .....	1-7	1
RÉCIT DU VOYAGE DE LA MISSION .....	8-53	3
CHAPITRE PREMIER. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES .....	54-72	7
CHAPITRE II. — PROGRÈS POLITIQUE		
A. — Dispositions constitutionnelles .....	73-77	10
1. Cameroun septentrional .....	78-84	11
2. Cameroun méridional .....	85-96	12
B. — Organisation judiciaire .....	97-100	13
C. — Administration locale .....	101-104	14
D. — Système électoral .....	105-110	14
E. — Participation des autochtones à l'administration du pays .....	111-113	15
F. — Question de l'unification administrative du Cameroun méridional et du Cameroun septentrional .....	114-117	15
G. — Question de l'unification du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française .....	118-122	16
H. — Problèmes de frontière entre les deux Territoires sous tutelle .....	123-124	17
CHAPITRE III. — PROGRÈS ECONOMIQUE		
A. — Généralités .....	125-131	17
B. — Recommandations de la mission économique spéciale de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement .....	132-133	18
C. — Cameroons Development Corporation .....	134-144	19
D. — Sol :		
1. Régime foncier .....	145-150	20
2. Le problème foncier Bakweri .....	151-153	20
3. Situation foncière dans la division de Victoria .....	154-157	21
E. — Agriculture et sylviculture .....	158-175	21
F. — Services vétérinaires .....	176-186	23
G. — Mouvement coopératif .....	187-191	24
H. — Transports et communications :		
1. Transports .....	192-201	25
2. Communications .....	202	26
I. — Finances publiques :		
1. Régime fiscal .....	203-209	26
2. Budget de l'Administration du Cameroun méridional .....	210-221	26
3. Budget des autorités autochtones .....	222-224	28
4. Fonds de développement du Cameroun (Cameroons Development Fund) ..	225	28
5. Cameroun septentrional .....	226-227	28

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
CHAPITRE IV. — PROGRÈS SOCIAL		
A. — Généralités .....	228-244	28
B. — Projets de réinstallation :		
1. Conflit entre les Bali et les Widékum .....	245-246	31
2. Les « Fulani » dans la région de Bamenda .....	247-249	31
3. Le projet de colonisation de Gwoza .....	250-255	32
C. — Condition de la femme .....	256-266	32
D. — Santé publique :		
1. Généralités .....	267-274	34
2. Cameroun méridional .....	275-298	35
3. Cameroun septentrional .....	299-306	37
CHAPITRE V. — PROGRÈS DE L'ENSEIGNEMENT		
A. — Généralités .....	307-324	38
B. — Enseignement primaire :		
1. Cameroun méridional .....	325-334	40
2. Cameroun septentrional .....	335-343	41
C. — Enseignement secondaire .....	344-349	42
D. — Formation technique et professionnelle .....	350-353	43
E. — Enseignement supérieur .....	354-359	43
F. — Corps enseignant .....	360-367	43
G. — Instruction des adultes .....	368-376	45
CHAPITRE VI. — DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES .....	377-379	46
ANNEXE I. — Itinéraire .....		47
ANNEXE II. — Partis politiques : personnalités et programmes .....		48
ANNEXE III. — Schéma du plan de développement économique et social pour la période 1955-1960		49
ANNEXE IV. — Encouragement à l'investissement de capitaux étrangers .....		52
ANNEXE V. — Politique agricole .....		52
ANNEXE VI. — Politique forestière pour le Cameroun méridional .....		53
ANNEXE VII. — Politique de développement coopératif .....		54
ANNEXE VIII. — Extraits de la déclaration faite à la « House of Assembly » du Cameroun méridional au sujet du budget de 1954 .....		58
ANNEXE IX. — Politique sanitaire .....		59
ANNEXE X. — Politique scolaire .....		60
ANNEXE XI. — Système de bourses d'études .....		63
ANNEXE XII. — Carte <i>hors-texte en face de la page</i> .....		64
<b>Observations de l'Autorité administrante sur le rapport de la Mission de visite (T/1234) .....</b>		<b>65</b>
<b>Résolution 1373 (XVII) adoptée par le Conseil de tutelle le 5 avril 1956 .....</b>		<b>68</b>

# RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE DES NATIONS UNIES DANS LES TERRITOIRES SOUS TUTELLE DU CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE ET DU CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANÇAISE (1955) SUR LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE (T/1226\*)

---

LETTRE DE TRANSMISSION, EN DATE DU 6 FÉVRIER 1956, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR LE PRÉSIDENT DE LA MISSION DE VISITE

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, conformément à la résolution 1253 (XVI), adoptée par le Conseil de tutelle le 8 juillet 1955, et à l'article 99 du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le rapport que la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955) a rédigé sur le Cameroun sous administration britannique.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, conformément à l'article précité, laisser s'écouler un intervalle de deux semaines entre l'envoi de ce rapport aux membres du Conseil de tutelle et sa distribution générale.

Je suis heureux de vous faire connaître que ce rapport a été adopté à l'unanimité par les membres de la Mission de visite.

*Le Président de la Mission de visite des Nations Unies  
dans les Territoires sous tutelle  
du Cameroun sous administration britannique  
et du Cameroun sous administration française (1955):*

(Signé) Max H. DORSINVILLE

---

\* Incorporant T/1226/Corr.2.

---

## AVANT-PROPOS

A sa 608<sup>e</sup> séance, le Conseil de tutelle a décidé d'envoyer une Mission de visite dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française, et a décidé en outre que la Mission serait composée de personnalités désignées par la Belgique, la Chine, les Etats-Unis d'Amérique et Haïti.

A sa 615<sup>e</sup> séance, le Conseil a approuvé la désignation de MM. Robert Scheyven (Belgique), Hsi-kun Yang (Chine), Edward W. Mulcahy (Etats-Unis d'Amérique) et Max H. Dorsinville (Haïti); à la même séance, M. Dorsinville a été élu Président de la Mission.

A sa 632<sup>e</sup> séance, le Conseil a décidé que la Mission de visite partirait le 15 octobre 1955, qu'elle visiterait le Cameroun sous administration française, puis le Cameroun sous administration britannique, et que la visite durerait environ deux mois.

A sa 634<sup>e</sup> séance, tenue le 8 juillet 1955, le Conseil a adopté la résolution 1253 (XVI) où il définissait le mandat de la Mission de visite. La Mission devait: 1) enquêter et faire rapport aussi complètement que possible sur les mesures prises, dans les deux Territoires sous tutelle, pour atteindre les objectifs énoncés à l'alinéa *b* de l'Article 76 de la Charte, en tenant compte des dispositions de la résolution 321 (IV) adoptée par l'Assemblée générale le 15 novembre 1949; 2) étudier, en s'inspirant le cas échéant des débats du Conseil de tutelle et de l'Assemblée générale et des résolutions adoptées par ces organes, les questions évoquées, à propos des rapports annuels sur l'administration des deux Territoires en question, dans les pétitions reçues par le Conseil de tutelle au sujet de ces territoires, au cours des audiences accordées par l'Assemblée générale à des pétitionnaires du Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française, dans les rapports

des missions périodiques de visite qui se sont rendues précédemment dans ces territoires, et dans les observations faites au sujet de ces rapports par les Autorités administrantes; 3) recevoir des pétitions, sans préjudice des décisions qu'elle pourra prendre en vertu du règlement intérieur du Conseil, et enquêter sur place, après avoir consulté le représentant local de l'Autorité administrante intéressée, sur celles des pétitions reçues qui appellent, à son avis, une enquête spéciale; 4) examiner, en consultant les Autorités administrantes, les mesures prises ou à prendre en vue de renseigner sur l'Organisation des Nations Unies la population des Territoires sous tutelle, conformément à la résolution 36 (III), adoptée par le Conseil de tutelle le 8 juillet 1948, et à la résolution 754 (VIII), adoptée par l'Assemblée générale le 9 décembre 1953, et s'acquitter des tâches énoncées dans la résolution 311 (VIII), adoptée par le Conseil de tutelle le 7 février 1951 au sujet de la même question. Le

Conseil priait aussi la Mission de lui adresser, le plus tôt possible, un rapport sur chacun des Territoires sous tutelle visités, rapport où elle consignerait ses constatations, accompagnées des observations, conclusions et recommandations qu'elle pourrait juger bon de présenter.

La Mission a été accompagnée par six fonctionnaires du Secrétariat, savoir: M. W. F. Cottrell, secrétaire principal; MM. T. Shore et R. Wathen, secrétaires adjoints; M. G. Margouliès, interprète; M. E. Sameh, secrétaire administratif; M<sup>lle</sup> D. Wyns, sténographe.

Pendant son voyage au Cameroun sous administration britannique, la Mission a parcouru environ 3.000 kilomètres en voiture et 1.000 kilomètres par avion.

A la séance qu'elle a tenue au Siège le 3 février 1956, la Mission a approuvé à l'unanimité le présent rapport, qu'elle a l'honneur de présenter au Conseil de tutelle, conformément au mandat qu'elle en a reçu.

## INTRODUCTION

1. Avant leur départ, les membres de la Mission se sont réunis à New-York, le 6 octobre 1955, pour examiner un certain nombre de questions et notamment l'itinéraire détaillé que lui avait envoyé l'Autorité administrante. La partie de cet itinéraire qui concernait le Cameroun méridional avait été arrêtée en consultation avec le Conseil exécutif du Cameroun méridional. La Mission tient à remercier l'Autorité administrante de lui avoir fourni à l'avance un projet d'itinéraire détaillé et de lui avoir ainsi permis de l'étudier à loisir.

2. Au cours de sa visite au Cameroun sous administration britannique, la Mission a trouvé, auprès de l'Administration, des autorités traditionnelles, de la Cameroons Development Corporation, des missions et de tous les éléments de la population avec lesquels elle a eu des entretiens, l'hospitalité la plus cordiale et la coopération la plus courtoise, ce dont elle les remercie.

3. La Mission tient en particulier à exprimer sa gratitude à S.E. sir James Robertson, gouverneur général de la Fédération nigérienne; au général E. J. Gibbons, commissaire du Cameroun; à M. J. Brayne-Baker, commissaire adjoint du Cameroun; à M. A. B. Westmacott, résident en mission spéciale à Bamenda; à M. C. K. Wreford, résident de la province de l'Adamaoua; à M. T. E. Letchworth, résident de la province du Bornou; à M. A. H. Young, président du conseil d'administration de la Cameroons Development Corporation; au D<sup>r</sup> E. M. L. Endeley, chef des services administratifs dans l'Administration du Cameroun méridional; à Mallam Aligou Moustafa, Lamido d'Adamaoua; à M. Oumar Ibn Ibrahim, émir de Dikwa, à M. V. Mukété, ministre sans portefeuille dans le gouvernement fédéral; à M. Abba Habib, ministre des affaires du Cameroun septentrional; aux membres du Conseil exécutif du Cameroun méridional; aux membres du Comité consultatif du Cameroun septentrional, et à tous les fonctionnaires de tout grade de la Fédération et du Cameroun septentrional qu'elle a eu le plaisir de rencontrer.

4. A Bamenda, première étape de son voyage dans le Territoire, la Mission a été officiellement informée par le Commissaire adjoint du Cameroun de la position du Gouvernement fédéral nigérien touchant les entretiens que la Mission pourrait avoir avec des représentants des trois partis politiques du Cameroun sous administration française que le Gouvernement français a dissous par décret du 13 juillet 1955. Le Commissaire adjoint a déclaré que la Mission était libre de recevoir qui elle voulait, mais que, si elle acceptait d'entendre en Territoire sous administration britannique les représentants d'un ou de plusieurs des partis politiques dissous, la Mission serait immédiatement privée de l'assistance des fonctionnaires de l'Administration et que ceux-ci ne répondraient plus du maintien de l'ordre pendant l'audience qu'elle aurait éventuellement accordée. Le Commissaire adjoint a fait ressortir que les partis politiques dissous dans le Cameroun sous administration française n'ont pas d'existence légale dans le Territoire sous administration britannique et que le Gouvernement de la Nigéria estimait qu'il ne convenait pas que des questions intéressant le territoire voisin fussent évoquées et discutées dans le Territoire relevant de son administration.

5. Etant donné la position qu'elle avait adoptée au cours de son séjour au Cameroun sous administration française, position définie dans un communiqué daté du 20 octobre 1955 à Fort-Foureau <sup>1</sup>, la Mission ne pouvait que faire savoir au Commissaire adjoint qu'elle ne s'en départirait pas pendant son séjour au Cameroun sous administration britannique, certains pétitionnaires éventuels faisant au surplus l'objet de poursuites de la part de l'autorité judiciaire.

6. Dans le Territoire, la Mission a reçu 60 communications et mémoires émanant de groupements et de particuliers, qui tous avaient trait à des problèmes locaux ou à des questions d'ordre général. Conformément au

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de tutelle, dix-septième session, Supplément n° 4*, par. 9.

paragraphe 2 de l'article 84 du règlement intérieur du Conseil de tutelle, la Mission a décidé que 58 de ces communications étaient destinées à son information et que les deux dernières, étant donné leur nature, devaient être transmises au Secrétaire général. En rédigeant son rapport, la Mission a pris en considération ces communications; elle sait gré à la population du Territoire de cette marque de confiance.

7. Il est intéressant de noter aussi que la Mission a entendu maintes fois au cours des allocutions prononcées l'expression de la satisfaction des populations d'avoir revu parmi ses membres deux des membres de la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle de l'Afrique occidentale (1952), à savoir MM. Scheyven et Yang. Elles ont voulu y voir tout l'intérêt que portait le Conseil de tutelle à leur pays.

## RÉCIT DU VOYAGE DE LA MISSION

8. Le 18 novembre 1955, la Mission a quitté Dschang (Cameroun sous administration française) pour se rendre au Cameroun sous administration britannique. Parvenue à la frontière vers midi, elle a pris congé des représentants de l'Autorité administrante française et a été accueillie par les représentants suivants de l'Autorité administrante britannique: MM. J. Brayne-Baker, commissaire adjoint, A. B. Westmacott, résident en mission spéciale, et F. Walker, administrateur du district de Bamenda. Elle a été également saluée à la frontière par MM. V. Mukété (Ministre sans portefeuille dans le gouvernement fédéral), S. T. Muna et J. N. Foncha, tous deux membres de la House of Assembly du Cameroun méridional pour la division de Bamenda.

9. La Mission est allée visiter la plantation de café de Santa (20 km). Arrivée à Bamenda (35 km), la Mission a assisté à une réunion organisée au centre civique pour lui permettre de rencontrer les chefs et autorités traditionnels des divisions de Bamenda, Wum et Nkambé; elle y a entendu des allocutions prononcées par le Fon de Bali, le chef de Mankon, ainsi que par M. Mukété, qui a parlé en qualité de représentant du principal parti politique du Cameroun méridional, le Kamerun National Congress (KNC). La Mission a eu également le plaisir d'entendre une allocution prononcée par une représentante de la section féminine du Kamerun National Congress; elle en a retiré l'impression que, dans le Cameroun méridional, les femmes s'intéressent à la vie politique plus activement qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici.

10. Le Président de la Mission et le chef de Mankon ont inauguré un petit pont qui relie deux quartiers de la ville de Mankon séparés jusqu'ici par une zone marécageuse. En prévision de cette visite, on avait terminé en une semaine la construction du pont, que les voitures de la Mission ont été les premières à franchir.

11. Le lendemain 19 novembre, la Mission s'est divisée en deux groupes; le premier groupe, qu'accompagnait le Commissaire adjoint, est d'abord allé à Ndop (42 km), où il a entendu une allocution prononcée devant une foule de près de 3.000 personnes au nom de l'autorité traditionnelle de Bamenda-Sud-Est et a visité les nouveaux locaux de l'Autorité, dont la construction est en cours. Il a visité ensuite le Centre de recherches vétérinaires et zootechniques de Jakiri (83 km), dont il est question au paragraphe 177 du présent rapport.

12. Arrivé à Kumbo (62 km) où il a passé la nuit, le groupe a visité le Banso Memorial Hospital que dirige la mission baptiste du Cameroun. Plus tard, dans l'après-

midi du même jour, après avoir été acclamé par une foule de plusieurs milliers de personnes, le groupe a entendu une allocution prononcée par le Fon de Nsaw et a visité l'école catholique (250 élèves, 52 professeurs et religieuses). Cette école a pour annexe un centre de formation de sages-femmes et un orphelinat où vivent 38 enfants en bas âge.

13. Le deuxième groupe s'est d'abord rendu à Mbengui (29 km), puis à Wum (85 km). En route, il a vu l'hôpital municipal de Mankon et a remarqué les excellents bâtiments de pierre qui étaient déjà terminés lorsque la Mission de visite précédente s'est rendue à Bamenda en 1952. Quand cet hôpital sera ouvert, dans le courant de 1956, il comprendra 120 lits.

14. Le groupe a également visité les terres occupées maintenant par les Widékum après un accord donné par les Bali<sup>2</sup>.

15. A Mbengui, il a tenu avec les autorités traditionnelles de Bamenda-Sud-Ouest une réunion au cours de laquelle il a entendu des allocutions dont il a reçu ensuite le texte écrit. Il est à noter que, parmi ces autorités, on compte quatre femmes.

16. Pour se rendre à Wum, le groupe a longé la très intéressante vallée de la Mentschem; cette rivière possède de fort belles chutes qui pourraient être ultérieurement utilisées. La route, admirablement tracée, était entretenue par l'autorité traditionnelle d'une façon impeccable.

17. A Wum, le groupe a rencontré l'autorité traditionnelle de la division de Wum qui a prononcé une allocution de bienvenue et qui a souligné le fait que c'était la première fois qu'une mission de visite s'y rendait.

18. Le 20 novembre, le premier groupe s'est rendu de Kumbo à Nkambé (72 km); en route, il s'est arrêté à plusieurs reprises pour saluer des chefs, des notables et des groupes importants de la population. Arrivé à Nkambé, que les missions précédentes n'avaient pu visiter, il s'est entretenu avec l'autorité traditionnelle de la division de Nkambé et a entendu une allocution d'un représentant de la section de Nkambé du Kamerun National Congress. Dans l'après-midi, le groupe a visité le centre vétérinaire, puis est retourné à Bamenda.

19. Le deuxième groupe s'est rendu le 20 novembre à Bali (27 km) où il a entendu une allocution lue par le Fon de Bali au nom de l'autorité traditionnelle de Bali.

<sup>2</sup> Voir par. 245 et 246 ci-dessous.

Il est à noter que, dans cette allocution, le Fon n'a fait aucune allusion au différend relatif aux terres des Bali et des Widékum, ce qui a confirmé la Mission dans l'impression que cette question est maintenant réglée à l'amiable. Avant de quitter Bali, le groupe a visité la maternité, qui n'est ouverte que depuis quelques mois. C'est un don de 3.000 livres de la Cameroons Development Corporation qui a permis de construire et d'équiper cette maternité. De retour à Bamenda, le deuxième groupe a reçu des pétitionnaires au local du centre civique, qui est vaste et bien construit. Il a reçu six communications, dont l'une de M. J. N. Foncha, représentant élu de Bamenda à la House of Assembly du Cameroun méridional.

20. Le 21 novembre, la Mission est partie en voiture de Bamenda pour Mamfé (15 km). En route, elle a remarqué de nombreux ponts de construction récente, et elle a émis l'avis que l'on pourrait peut-être, maintenant que ces ponts sont en place, consacrer des fonds à l'amélioration de la route elle-même. Arrivée à Mamfé, la Mission a rencontré des membres de l'autorité traditionnelle de la division de Mamfé, et elle a accordé des audiences et des entretiens aux personnes qui lui en ont fait la demande.

21. Le jour suivant, la Mission a poursuivi son voyage en voiture vers Buéa (277 km), et elle s'est arrêtée en route pour visiter le village de lépreux créé à Manyémén en 1954 par la Basel Mission que dirige un médecin suisse, le Dr V. H. O. Voute, aidé par M<sup>me</sup> Voute.

22. A Buéa, la Mission a eu, le 23 novembre, une matinée libre qui était particulièrement bienvenue après les fatigues de deux jours de voyage par des routes très difficiles de Bamenda à Kumbo via Mamfé. Pendant l'après-midi, elle s'est entretenue officieusement avec le Conseil exécutif du Cameroun méridional, qui se compose du Commissaire du Cameroun, du Commissaire adjoint, du Secrétaire juridique, du Secrétaire aux finances et au développement et de quatre membres non officiels, savoir le Dr E. M. L. Endeley, le révérend J. C. Kangsen, M. S. T. Muna et M. F. A. Sone. On avait averti la Mission que tous les membres du Conseil exécutif parleraient en leur nom propre, de sorte que chacun serait libre d'exprimer son opinion personnelle sans engager le Conseil exécutif lui-même. La discussion qui a suivi a été du plus grand intérêt pour la Mission. Elle lui a permis de connaître divers points de vue touchant la situation du Cameroun méridional et les problèmes qui s'y posent.

23. A l'issue de cette réunion, on a montré à la Mission les nouveaux bâtiments administratifs qu'il a fallu édifier à Buéa lorsque le Cameroun méridional a reçu son actuel statut quasi fédéral. La construction de la nouvelle House of Assembly n'a été achevée qu'en mars 1955, juste à temps pour la discussion du budget annuel. Deux autres bâtiments étaient déjà prêts: l'un loge le tribunal et l'autre abrite provisoirement le Service du contrôle financier.

24. Le 24 novembre, la Mission s'est encore divisée en deux groupes, dont le premier s'est rendu à Tiko (26 km), où il a visité la plantation de Likomba qui appartient à la société Elders & Fyffes. Il a pu voir que

la compagnie s'attache à combattre le sikatoka (maladie à fusarium qui frappe les bananiers), les mesures appliquées consistant d'abord à inonder pendant trois mois les régions infestées puis à planter de nouveaux arbres. Le groupe a inspecté ensuite la plantation de caoutchouc de la Cameroons Development Corporation, qui produit journalièrement une demi-tonne de crêpe, et l'hôpital de la Corporation (160 lits, deux salles d'opérations) relié à la ville par une bonne route depuis le passage de la Mission de visite de 1952. La compagnie Elders & Fyffes participe aux dépenses de fonctionnement de cet hôpital, qui traite gratuitement le personnel des deux sociétés. La Mission a visité ensuite l'école de la Corporation, ouverte en 1953, qui offre un cycle d'études primaires gratuites de six ans. Elle a 228 élèves, dont 88 filles, tous enfants de travailleurs de la Corporation. L'école fournit gratuitement aussi les livres et un repas par jour. Poursuivant son voyage, le premier groupe s'est rendu à Bota, où il a retrouvé le second groupe pour déjeuner avec le Président et les autres membres du Conseil d'administration de la Cameroons Development Corporation. La Mission a été heureuse d'avoir eu l'occasion d'étudier les travaux et les entreprises de cette corporation, qui joue un rôle vital dans la vie économique du Cameroun méridional.

25. Le second groupe s'est rendu à Bota (38 km), où il a visité divers travaux et diverses institutions de la Cameroons Development Corporation et, notamment, le wharf où un service de transbordement permet de charger les navires de haute mer (75.000 tonnes par an), les principaux produits étant le cacao, le caoutchouc, les bananes, l'huile de palme et les noix de palme, venus de l'ouest et du sud du Territoire; le groupe a visité également les entrepôts de Bota, dont trois ont été achevés depuis le séjour de la Mission de visite de 1952, une huilerie moderne<sup>3</sup>, l'école primaire, qui est semblable à celle qu'a visitée le premier groupe et dont il est rendu compte plus haut, le magasin pour travailleurs, le centre civique doté d'une petite bibliothèque, et le terrain de jeux situé à proximité, l'hôpital (96 lits et une petite salle d'opérations), et, enfin, l'atelier de la région de Bota, et ses quatre sections: menuiserie et charpenterie mécaniques, électricité et automobile. Le groupe a constaté que le personnel autochtone (70 personnes au total) travaille efficacement sous la direction et le contrôle de quelques contremaîtres européens. La Mission a appris également que des cours du soir, d'une durée de deux heures, ont lieu deux fois par semaine et que 350 personnes au total y sont inscrites, ce qui permet de donner aux travailleurs la possibilité d'améliorer leurs connaissances techniques<sup>4</sup>.

26. Au début de l'après-midi du 24 novembre, la Mission a rencontré les membres du conseil de l'autorité traditionnelle fédérée de Victoria (qui comprend deux sections, l'une pour Victoria proprement dite, l'autre étant la section des Bakweri) et entendu une allocution prononcée par le chef J. Manga Williams, qui repré-

<sup>3</sup> La Cameroons Development Corporation possède trois huileries, qui produisent annuellement 3.300 tonnes d'huile de palme et 2.000 tonnes de noix de palme.

<sup>4</sup> Voir par. 372 ci-dessous.



sente l'autorité traditionnelle de la division de Victoria à la House of Assembly du Cameroun méridional.

27. La Mission s'est ensuite divisée en deux groupes, dont le premier a visité le centre public de formation technique de l'Ombé (14 km), tandis que le deuxième groupe se rendait à la plantation de thé de Tolé (19 km.).

28. Le 25 novembre, la Mission s'est rendue à Kumba (84 km). Elle s'est arrêtée en cours de route à Muéa pour une brève visite aux représentants de la Bakweri Co-operation Union of Farmers, qui lui ont lu une allocution de bienvenue et adressé leurs communications verbalement. A son arrivée à Kumba, la Mission, accueillie par les autorités traditionnelles de la division, a donné audience aux représentants des groupes suivants: section de Kumba du Kamerun National Congress et section féminine du même parti, Kamerun United Commoners' Party, anciens combattants et retraités. Dans l'après-midi, elle s'est divisée en deux groupes, dont le premier est resté à Kumba pour assister au premier congrès de la Co-operative Union of the Southern Cameroons, tandis que le deuxième visitait la station agricole de l'Administration à Barombi-Kang (6 km).

29. La Mission a passé la journée du 26 novembre à Buéa, où elle a donné audience à la population de 9 h. 30 à 14 h. 40 sans interruption. Ces entretiens ont en particulier donné aux membres de la Mission une excellente occasion de mieux connaître les problèmes qui se posent à la population autochtone. Ont participé à ces entretiens des représentants du Kamerun National Congress (KNC), du Kamerun People's Party (KPP), du Kamerun National Democratic Party (KNDP), du Bakweri Land Committee et de la Cameroons Development Corporation Workers' Union. La Mission s'est également entretenue avec le chef J. Manga Williams. Pendant l'audience, un membre de la Mission a visité les nouvelles installations portuaires, ainsi que les entrepôts de Tiko, où se rencontre toute l'exportation des bananes du Territoire.

30. La visite du Cameroun méridional était terminée et, le 27 novembre, la Mission, accompagnée du Commissaire du Cameroun, s'est rendue par avion au Cameroun septentrional (960 km); à son arrivée à Yola (Nigéria), à 16 heures, elle a été accueillie à l'aérodrome par M. C. K. Wreford, résident de la province de l'Adamaoua, par M. Abba Habib, ministre des affaires du Cameroun septentrional, membre de la House of Assembly, par Mallam Aligou Moustafa, lamido d'Adamaoua, membre de la House of Chiefs, et par M. R. N. Jacobson, faisant fonction de secrétaire permanent du Ministère des affaires du Cameroun septentrional. En fin d'après-midi, la Mission a visité la ferme agricole de la province à Kofaré.

31. Le 28 novembre, le Lamido d'Adamaoua, entouré de son conseil, a officiellement reçu la Mission à sa résidence de Yola. Il a prononcé un discours de bienvenue et s'est déclaré certain que la Mission actuelle constaterait qu'il y avait eu de nouveaux progrès depuis la visite de la Mission de 1952 au Cameroun septentrional. La Mission de visite s'est alors divisée en deux groupes. Le premier a visité l'école de filles de la province,

l'hôpital général de Yola et l'école secondaire de la province. Tous ces établissements sont ouverts également aux habitants du Cameroun septentrional. Le deuxième groupe a visité le tribunal du grand cadî, qui applique le droit coranique, alors que les tribunaux de Siyasa jugent selon la coutume locale; la prison de l'autorité traditionnelle dont les membres de la Mission ont pu constater la propreté méticuleuse et la bonne administration; la trésorerie de l'autorité traditionnelle, qui tient des comptes distincts pour le Cameroun septentrional; les bureaux administratifs centraux de l'autorité traditionnelle, qui, grâce à la formation que certains fonctionnaires ont reçu de l'Institute of Administration à Zaria, au Cameroun septentrional, pourraient se comparer très favorablement, quant à l'organisation et au bon fonctionnement, à ceux de pays plus évolués; le service et les ateliers des travaux publics de l'autorité traditionnelle, où la Mission a constaté que le mécanicien en chef était originaire du Cameroun septentrional; le centre vétérinaire de l'autorité traditionnelle. Vers la fin de l'après-midi, la Mission s'est de nouveau entretenue avec le Lamido et les membres de son conseil des problèmes qui se posent au Cameroun septentrional. Les membres de la Mission ont profité de l'occasion pour demander des explications et des détails supplémentaires sur certains points que le Lamido avait mentionnés le matin même dans son discours.

32. Le 29 novembre, la Mission s'est divisée en deux groupes. Le premier s'est rendu directement à Mubi, où il a été accueilli par les notables, qui lui ont fait visiter la ville. L'après-midi, le groupe a visité Mayo-Nguli et a roulé sur une route construite par les autorités locales. Le second groupe est allé à Sugu (112 km), en s'arrêtant près de Jada, où il s'est entretenu avec les chefs et les notables et où il a reçu des communications verbales. Le groupe était composé des deux membres qui avaient visité Jada en 1952 et qui ont été fortement touchés en apprenant la mort de M. Campbell, administrateur de Jada, survenue depuis lors; ils ont voulu rendre hommage à cet administrateur admirable que la population locale regrette profondément. A Sugu, le groupe a visité le centre sanitaire qui s'est ouvert en février 1954 grâce à un don de la Cameroons Development Corporation. Le groupe a ensuite inspecté l'école ménagère de la mission catholique où il a constaté que l'on enseignait la cuisine, la couture, le tissage, la poterie, l'hygiène et la puériculture. Il existe, en annexe à cette école, un complexe africain modèle, centre de démonstration pratique où l'on enseigne aux Africains à vivre dans des conditions plus saines et plus hygiéniques.

33. A leur retour à Jada, les membres du groupe ont assisté à l'exposition agricole de Jada où l'on donnait des prix aux fermiers qui avaient présenté les plus beaux animaux (étalons, chèvres, béliers, brebis, taureaux) et les meilleurs produits (mil, riz, papayes, bananes), ainsi qu'à des artisans (tisserands, tailleurs, potiers, forgerons, artisans du cuir). Ils ont également pu se rendre compte de la rivalité et de l'émulation très vives qui animaient les exposants et les habitants qui prenaient part aux épreuves sportives et aux danses. Ils ont acquis la conviction que de telles manifestations ne peuvent que contribuer à améliorer la qualité de la production locale

et à développer le sentiment de la solidarité sociale, car les participants à ces manifestations appartenaient aux tribus les plus diverses de la contrée. Ils sont ensuite revenus à Yola pour y passer la nuit, et ils sont partis pour Mubi le lendemain. En route, ils ont observé un certain nombre de feux de brousse très violents, et ils se sont rendu compte des dégâts considérables que peuvent causer ces feux de brousse si l'on ne parvient pas à les circonscrire.

34. Après avoir quitté Mubi, le premier groupe a visité, le 30 novembre, l'école primaire supérieure catholique de Bazza et s'est ensuite rendu auprès du conseil de Bazza. En allant à Vi, les membres de ce groupe ont pu observer la construction d'un pont et les travaux en cours sur la route Uba-Bama, et ils ont visité l'école. Ensuite, ils se sont entretenus avec les membres du tribunal coutumier de Vi, après quoi ils ont continué leur voyage en direction de Micika en vue de se rendre auprès du conseil de district de Cubunawa. A leur arrivée à Lassa, situé en dehors du Territoire, les membres de la Mission ont visité le village de lépreux de Lassa et ensuite l'hôpital de Lassa, village et hôpital que dirige la Church of the Brethren des Etats-Unis d'Amérique. Le village, qui abrite 220 lépreux, a été inauguré en mars 1955 et s'étend sur une superficie de 255 hectares. On a informé le groupe du problème que posent les lépreux « blanchis », c'est-à-dire ceux dont les ulcères sont guéris ou cicatrisés; leurs familles ne les acceptent pas toujours; ils ne peuvent donc recevoir tous les soins dont ils ont encore besoin. La Mission a constaté que les lépreux recevaient des médicaments fournis par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE).

35. L'hôpital de Lassa a été ouvert en 1952 et a été augmenté depuis lors de quatre salles (48 lits). Les membres du groupe ont constaté avec intérêt que l'hôpital possédait une excellente salle d'opérations, dotée d'un équipement moderne, où l'on opère chaque mois 25 à 30 malades. Vingt-huit pour cent des malades soignés à l'hôpital viennent du Cameroun septentrional.

36. En fin d'après-midi, les membres de la Mission ont assisté à une réunion athlétique organisée sous le patronage du Lamido d'Adamaoua et du Lamido de Mubi; ils ont décerné des prix aux vainqueurs.

37. Dans la soirée, le Ministre et les membres du Comité consultatif du Cameroun septentrional se sont entretenus avec la Mission, qui a ainsi eu l'occasion de discuter, au cours de conversations individuelles, des affaires du Cameroun septentrional.

38. Les membres de la Mission ont passé la journée du 1<sup>er</sup> décembre à Mubi et dans les environs. Ils se sont rendus au village de Gella, à 19 kilomètres de la ville, où ils ont vu le nouveau bâtiment en pierre du conseil du village, petit, mais très bien construit. Un représentant du conseil leur a adressé un discours de bienvenue, et il a déclaré, lui aussi, que le conseil était satisfait de l'œuvre accomplie par l'Autorité administrante dans la région. La Mission a également visité l'école du village de Gella et a vu certains travaux manuels d'élèves d'une belle exécution.

39. De retour à Mubi, la Mission s'est rendue au centre de formation d'instituteurs où l'enseignement est donné

en haoussa. Vingt-sept étudiants sur 124 sont originaires du Cameroun septentrional. Ensuite, la Mission a visité l'hôpital général de Mubi (48 lits), qui dispense gratuitement les soins médicaux, et la prison de Mubi, où il y avait 123 détenus. Un membre de la Mission a visité l'école primaire élémentaire du conseil de district.

40. Au cours de l'après-midi, la Mission a conféré successivement avec le Comité consultatif du Cameroun septentrional, les représentants du Northern People's Congress (NPC) et ceux du Northern Elements Progressive Union (NEPU). Les membres de la Mission ont profité de cette nouvelle occasion pour s'entretenir de problèmes relatifs au développement du Cameroun septentrional et pour demander à ces représentants de la population autochtone de préciser certains points de détail des communications écrites qu'ils leur avaient remises.

41. Au début de la soirée, la Mission s'est entretenue avec les membres du conseil de district réunis avec ceux du conseil municipal de Mubi. Le président du conseil de district a prononcé un excellent discours en anglais, où il a clairement expliqué la composition des deux conseils, le mode d'élection de leurs membres et les relations qui existent entre eux et l'autorité traditionnelle de l'Adamaoua. Il a ensuite exposé le système des finances publiques, et il a indiqué comment les impôts sont levés, l'importance des crédits ouverts par l'autorité traditionnelle et l'usage qu'en font les conseils. La Mission a reçu une communication écrite.

42. Le 2 décembre, elle a quitté Mubi et s'est rendue par la route à Maiduguri (Nigéria) [283 Km]. A cette occasion, elle a emprunté la route Uba-Bama dont une partie se trouve dans la Nigéria, et elle a eu de nouveau l'occasion de voir les importants travaux d'élargissement de la route; déjà très bonne, elle deviendra une grande route encore meilleure, et à trois voies. On a indiqué à la Mission que 2.000 ouvriers environ travaillaient sur ce chantier. La Mission s'est arrêtée à Gulak où elle s'est entretenue avec le conseil du district de Madagali. Elle a visité une ville entièrement nouvelle que l'Autorité administrante faisait construire à Gulak pour servir de chef-lieu au district de Madagali, car la situation de la ville de Madagali n'est pas, estime-t-on, suffisamment centrale.

43. A la limite provinciale Adamaoua-Bornou, qu'elle a atteinte vers midi, la Mission était attendue par Oumar Ibn Ibrahim, Emir de Dikwa, par M. T. E. Letchworth, résident de la province du Bornou, et par M. S. S. Richardson, chef du Bureau administratif de la division. Elle a examiné la mise en œuvre du projet pilote de réinstallation de Gwoza et a visité l'une des fermes construites dans le cadre de ce projet. Elle s'est ensuite rendue à la ville de Gwoza, y a rencontré le conseil de district, qui lui a adressé un discours de bienvenue en présence d'une foule très considérable. Enfin, elle a repris la route, et, après une brève halte à Bama, où elle a été reçue par l'Emir de Dikwa entouré de son conseil, elle est arrivée à destination à Maiduguri.

44. Le 3 décembre, la Mission est revenue de Maiduguri à Bama (72 km), où elle a passé la journée. Au pont sur la Yedséram, cours d'eau qui forme frontière entre

le Cameroun septentrional et la Nigeria proprement dite, elle a été accueillie par l'Emir de Dikwa et par le ministre Abba Habib.

45. Après avoir entendu une allocution de l'Emir dans la chambre du conseil de l'autorité traditionnelle et reçu de lui une communication écrite, la Mission a visité le tribunal du cadî et le bâtiment central de l'autorité traditionnelle. Elle a ensuite été reçue par le grand conseil de l'autorité traditionnelle de Dikwa, a entendu une allocution, posé des questions et reçu une communication écrite. La Mission s'est alors divisée en deux groupes; le premier a visité l'école primaire élémentaire et l'école primaire supérieure, tandis que le second visitait le nouveau dispensaire et le service vétérinaire de l'Emirat.

46. Au cours de l'après-midi, la Mission a accordé des audiences et reçu des représentants de la section de Dikwa du Northern People's Congress, dont le porte-parole a développé la communication écrite qu'il remettait à la Mission. Deux groupes se sont ensuite formés; le premier a inspecté le nouvel hôpital de Bama, tandis que le second visitait l'hôpital de la Sudan United Mission où il apprenait que cette mission ouvrirait prochainement à Gwoza un nouvel hôpital qui serait autorisé à pratiquer toutes les opérations chirurgicales et allégerait ainsi la tâche de l'hôpital général de Maiduguri. L'hôpital de Bama continuerait à fonctionner comme dispensaire.

47. La journée du 4 décembre, passée à Maiduguri, a été consacrée à la visite de diverses institutions: le centre féminin de formation professionnelle, l'école provinciale de jeunes filles, l'hôpital général et l'école secondaire provinciale. Vers midi, la Mission a fait une courte visite de courtoisie au Chéhou de Bornou, personnalité d'un âge respectable, qui a prononcé quelques paroles de bienvenue.

48. Sa visite du Cameroun septentrional terminée, la

Mission a eu une dernière entrevue avec les chefs des services de l'Administration et de l'autorité traditionnelle de Dikwa; des membres de la Mission ont profité de cette entrevue pour demander des renseignements complémentaires sur divers aspects du développement du Cameroun septentrional.

49. Le 5 décembre, en compagnie du Commissaire du Cameroun, la Mission s'est rendue par avion de Maiduguri à Magos (1.300 km).

50. Le 6 décembre, le Gouverneur général de la Fédération nigérienne a officiellement reçu les membres de la Mission. Plus tard dans la matinée, la Mission a eu une entrevue avec le Commissaire du Cameroun, qui a commencé à répondre oralement à la liste de questions relatives au Territoire sous tutelle que la Mission lui avait soumise par écrit.

51. Le 7 décembre, la Mission s'est entretenue avec le Ministre des travaux publics et avec le Ministre des communications et de l'aviation; plus tard, elle s'est entretenue avec le Commissaire du Cameroun, qui a achevé de répondre aux questions posées par la Mission.

52. Le 8 décembre, la Mission a visité, à titre officieux, le University College d'Ibadan, ouvert aux étudiants du Territoire sous tutelle.

53. Le 9 décembre, la Mission a quitté Lagos par avion. Elle est arrivée à Londres le soir du 14 décembre<sup>5</sup>; le 16 décembre, elle a discuté, avec le Secrétaire d'Etat aux colonies et les hauts fonctionnaires du Colonial Office, des questions relatives au Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration britannique. Le 17 décembre, elle a quitté Londres pour New-York, où elle est arrivée le 18 décembre.

<sup>5</sup> Dans l'intervalle, la Mission a séjourné à Paris où elle s'est occupée du Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française.

## CHAPITRE PREMIER

### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

54. Du point de vue géographique, le Cameroun sous administration britannique est divisé en deux parties par une bande de territoire large de 72 kilomètres environ qui fait partie de la région nord de la Nigéria.

55. Administrativement, le Territoire est également divisé en deux parties, qui ne coïncident cependant pas avec la division géographique. La partie méridionale, composée des six divisions administratives de Bamenda, Wum, Nkambé, Mamfé, Kumba et Victoria, correspondant aux anciennes provinces de Bamenda et du Cameroun, constitue, aux fins de l'administration, le Cameroun méridional qui est doté d'un statut quasi fédéral et dispose d'organes législatif et exécutif qui lui sont propres. Le nord du Territoire, connu sous le nom de Cameroun septentrional, fait administrativement partie de la région du Nord de la Nigéria; il comprend la région de Tigon-Ndoro-Kentu, d'une superficie de

3.200 km<sup>2</sup>, qui est rattachée administrativement à la province de la Bénoué, les districts méridionaux de l'Adamaoua, d'une superficie de 23.985 km<sup>2</sup>, et les districts septentrionaux de l'Adamaoua, d'une superficie de 4.520 km<sup>2</sup> (ces deux groupes sont rattachés administrativement à la province de l'Adamaoua), et la division de Dikwa, d'une superficie de 13.380 km<sup>2</sup>, administrée avec la province du Bornou. Les deux grandes régions administratives du Cameroun ne présentent d'analogies qu'en ce qui concerne leur superficie et l'importance de leur population. Le Cameroun méridional a une superficie d'environ 43.160 km<sup>2</sup> et une population d'environ 753.000 habitants; le Cameroun septentrional a une superficie de 45.110 km<sup>2</sup> et sa population est évaluée à 747.000 habitants.

56. La composition ethnique du Territoire est très complexe. La population du Cameroun méridional com-

prend des éléments de langue bantoue et semi-bantoue, parmi lesquels la proportion de chrétiens augmente; la population du Cameroun septentrional se compose en majeure partie de populations animistes qui se sont réfugiées dans la montagne à l'époque de l'immigration de Kanouri, d'Arabes Shuwa et Foulbé, tous islamisés. On note cependant les heureux résultats de la politique de l'Autorité administrative, et les animistes ont tendance à descendre dans les plaines où ils sont plus accessibles à l'influence des idées modernes. Il n'existe pas de *lingua franca* pour l'ensemble du Territoire; l'usage de l'anglais est assez général dans l'extrême sud du Territoire (quelquefois sous forme de *pidgin*); les autres langues les plus répandues sont le douala dans le Sud, le bali dans la province de Bamenda, le peul dans la province de l'Adamaoua et le kanouri dans la province du Bornou. C'est seulement au Cameroun septentrional qu'il existe une langue, le haoussa, qui puisse constituer, à la rigueur, une *lingua franca*. Cette langue a été introduite dans le Territoire à l'occasion d'immigrations relativement récentes. On note avec un vif intérêt que presque tous les administrateurs et un grand nombre des autres fonctionnaires des services gouvernementaux de la région, notamment ceux qui sont en contact direct avec les autochtones, parlent le haoussa et en certains cas la langue locale des populations qu'ils administrent, ce qui les dispense d'avoir recours à des interprètes. La Mission pense que les langues parlées par la population animiste, qui représente la plus grande masse des habitants du Cameroun septentrional, devraient recevoir plus d'attention de la part de l'Autorité administrante.

57. La Mission a constaté à plusieurs reprises les progrès qu'ont accomplis les populations du Cameroun méridional en vue d'acquiescer l'entière responsabilité politique de la gestion de leurs propres affaires. Leur nouveau statut se reflète surtout dans l'esprit et l'attitude des habitants, non seulement de ceux qui occupent des postes de responsabilité, tels que les membres du Conseil exécutif et de la House of Assembly, mais encore des autorités traditionnelles, des conseils de districts et de villages, et des sociétés coopératives. La Mission n'a pas pu assister à une séance de la House of Assembly du Cameroun méridional, qui n'était pas en session pendant la visite de la Mission, mais elle a pu s'entretenir franchement et amicalement avec les membres du Conseil exécutif au cours d'une réunion officielle. De même, dans tous ses déplacements à travers le Territoire, la Mission a été accompagnée, dans le Cameroun méridional, par des membres de la House of Assembly représentant la division qu'elle visitait, et par le Ministre chargé des affaires du Territoire sous tutelle au Conseil exécutif de la région du Nord de la Nigéria pendant toute la durée de la visite du Cameroun septentrional, ainsi que par le Lamido d'Adamaoua et l'Emir de Dikwa, l'un et l'autre membres de la House of Chiefs de la région du Nord, au cours de la visite de leurs régions respectives. Ainsi, les membres de la Mission ont pu obtenir de nombreux renseignements grâce à des contacts personnels, qui ont complété les entretiens plus officiels qu'ils ont eus avec des autorités traditionnelles, des représentants locaux de partis politiques, des chefs de village, des administrateurs de coopérative et divers

autres éléments de la population, tels que les anciens combattants, qui, en général, ont adressé des communications écrites à la Mission pour lui exposer leurs vues, leurs griefs ou leurs demandes.

58. La Mission a également noté maints indices qui montrent que ce nouveau sens des responsabilités prenait des formes concrètes. Elle a reçu copie des documents présentés à la House of Assembly du Cameroun méridional, dans lesquels sont exposées les grandes lignes de la politique relative à l'enseignement, aux services médicaux, au développement des coopératives, aux mesures destinées à attirer les capitaux étrangers, à l'agriculture, à la sylviculture, aux bourses d'études, ainsi qu'un schéma de plan de développement et de protection sociale pour la période 1955-1960; ces documents illustrent la manière dont le Gouvernement du Cameroun méridional s'acquitte de sa tâche<sup>6</sup>. Les autorités traditionnelles consacrent leurs efforts et leurs ressources financières à la construction de routes, d'écoles, de dispensaires et de maisons communales; à Nkambé, par exemple, l'autorité traditionnelle a fait installer un centre vétérinaire et une laiterie. Les coopératives jouent un rôle croissant dans la vie économique du Territoire.

59. Si la plupart des observations ci-dessus s'appliquent également au Cameroun septentrional et au Cameroun méridional, il importe, pour être objectif, de signaler les différences qui existent entre les deux parties du Territoire au point de vue politique. Le Cameroun méridional jouit d'une large autonomie dans le cadre de la Fédération nigérienne, et son gouvernement peut légiférer sur toutes questions à l'exception de celles qui figurent sur la liste fédérale ou sur la liste commune du texte organique de 1954 relatif à la Constitution de la Nigéria, dont les principales sont les questions relatives à la défense et aux affaires extérieures. Le Cameroun septentrional, tout en ayant une identité propre en tant que Territoire sous tutelle, est administré dans le cadre de la région du Nord de la Fédération nigérienne et participe au gouvernement de cette région. La Mission a eu l'impression que, dans l'ensemble, chacune des deux parties du Territoire est assez satisfaite de sa situation actuelle. La principale différence entre les deux parties consiste dans les objectifs de leur avenir politique. A ce sujet, les représentants des trois partis politiques du Cameroun méridional ont exprimé, outre leur souci de consolider leur position, deux désirs principaux, à savoir : l'unification du Cameroun septentrional et du Cameroun méridional sous une administration commune et, une fois cette unification réalisée, l'union des deux Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française. D'autre part, dans le Cameroun septentrional, tous les dirigeants et représentants éclairés de la population ont nettement souligné qu'ils désiraient que cette partie du Territoire soit complètement rattachée à la région du Nord de la Nigéria. La Mission désire signaler que la grande majorité des populations animistes du Cameroun septentrional n'est pas encore en mesure de donner un avis circonstancié sur la question de son avenir politique. Personne n'a exprimé devant la Mission le désir d'une

<sup>6</sup> Voir les annexes III à VII et IX à XI.

union avec le Cameroun méridional. Ces problèmes sont exposés d'une manière plus détaillée aux paragraphes 114 à 117 ci-après.

60. De l'avis de la Mission, c'est vers l'amélioration des conditions économiques, sociales et de l'enseignement que doivent tendre surtout les efforts des autorités des deux parties du Territoire. Cette observation ne signifie pas que les autorités ne se rendent pas compte de cette nécessité, comme en témoignent les débats du Conseil exécutif et de la House of Assembly du Cameroun méridional et des Conseils du Lamido d'Adamaoua et de l'Emir de Dikwa, ainsi que des communications adressées à la Mission par des groupements appartenant aux deux parties du Territoire. Mais il a paru à la Mission qu'il n'était pas inutile d'attirer l'attention du Conseil de tutelle sur l'urgence de l'effort à accomplir dans ces trois domaines.

61. La nécessité absolue de disposer de routes plus nombreuses et mieux entretenues se fait sentir dans tout le Territoire, notamment dans la partie nord du Cameroun méridional, constituée par les divisions de Mamfé, de Bamenda, de Wum et de Nkambé, qui offrent de grandes possibilités de développement économique, mais manquent de moyens de communication avec les marchés et les ports du Territoire. Il est certain que le développement économique de cette région se heurte, comme dans d'autres pays africains assez voisins, à des obstacles résultant du terrain et du climat, qui ne facilitent pas la solution du problème. Les plans établis et les crédits alloués pour la construction de routes, tant par les autorités du Territoire que par celles de la Nigéria, témoignent de l'intérêt que porte l'Autorité administrante à cette question importante. D'autre part, la situation financière du Cameroun méridional n'est pas très favorable; ce n'est qu'en développant toutes ses ressources et en augmentant ainsi son revenu que cette partie du Territoire deviendra économiquement viable et que le niveau de vie de ses populations pourra être relevé. A ce sujet, la politique actuelle du Gouvernement du Cameroun méridional vise à encourager les investissements de capitaux étrangers et à prendre « toutes les mesures qui sont en son pouvoir pour attirer les entrepreneurs étrangers dans toutes les branches de l'activité économique du Territoire <sup>7</sup> ». Cette politique est parfaitement compréhensible. La Mission a noté cependant que l'Autorité administrante estime que l'incertitude de l'avenir politique du Territoire et le désir qu'expriment actuellement certains groupements de voir le Territoire uni au Cameroun sous administration française peuvent faire hésiter les détenteurs de capitaux étrangers et, en particulier, ceux des pays de la zone sterling. En outre, le Gouverneur général de la Nigéria a fait ressortir que ces considérations pèsent, dans une certaine mesure, sur les décisions du Conseil des ministres de la Nigéria lorsque le Conseil est appelé à allouer des crédits au Cameroun méridional.

62. La Mission se rend compte que l'on ne peut sous-estimer la conjoncture économique, mais elle espère que la situation politique évoluera de telle façon que les détenteurs de capitaux se sentiront suffisamment rassurés

<sup>7</sup> Voir annexe IV : « Encouragement à l'investissement de capitaux étrangers ».

pour profiter des possibilités qui sont offertes et aider au développement du Territoire. Etant donné que le potentiel économique du Cameroun méridional est plein de promesses, on peut espérer que l'Autorité administrante trouvera le moyen d'amener et de hâter ce développement économique.

63. La Mission a été favorablement impressionnée par les efforts que l'on a faits pour diversifier les cultures de rapport, pour augmenter le nombre des produits vivriers, pour améliorer les pâturages et le cheptel, pour exploiter et conserver les ressources forestières et, d'une manière générale, pour élever le niveau de vie des populations. Il convient de mentionner tout particulièrement l'activité des sociétés coopératives du Cameroun méridional, l'excellent travail accompli dans le Santa Coffee Estate, l'œuvre réalisée à la ferme expérimentale modèle de Bambui et au Livestock Investigation Centre de Jakiri, et les patients efforts déployés pour relever le niveau de vie des populations animistes en réinstallant certaines de ces populations dans la plaine par des mesures telles que le projet de colonisation de Gwoza.

64. La Mission note le petit nombre de pêcheries dans le Territoire et estime que, chaque fois que cela est possible, il faudrait s'efforcer de les développer.

65. La Mission est d'avis que le développement économique nécessite un nombre plus grand de techniciens qualifiés qu'il n'y en a à l'heure actuelle dans le Territoire, et elle suggère que des efforts énergiques soient faits en vue de la formation de techniciens supplémentaires et que l'on prenne en considération l'emploi temporaire de techniciens étrangers.

66. La Mission tient tout particulièrement à féliciter l'Autorité administrante pour l'introduction sur une grande échelle, dans le Cameroun septentrional, des arbres « neeme » qui joignent l'utile à l'agréable: ils protègent le sol de l'érosion, servent de combustible à la population, embellissent le paysage et donnent de l'ombre.

67. Dans le domaine social, ce qui frappe le plus dans le Territoire, c'est l'atmosphère de liberté qui y règne. Comme la Mission a pu le constater au cours des audiences qu'elle a accordées et des conversations officieuses que les membres de la Mission ont eues avec diverses sections de la population, il existe dans le Territoire une liberté totale d'expression et de réunion. La présence dans une grande partie du Territoire de diverses missions religieuses — missions catholiques, missions baptistes du Cameroun, Basel Mission, Sudan United Mission et Church of the Brethren — montre bien que les habitants du Territoire jouissent d'une entière liberté de conscience, de religion et d'instruction.

68. La Mission a eu également l'occasion de noter l'amélioration progressive de la condition de la femme, par exemple lorsqu'elle a reçu diverses délégations féminines et délégations d'associations dont faisaient partie des femmes. La désignation d'une femme comme membre de la House of Assembly du Cameroun méridional est un signe fort encourageant.

69. En ce qui concerne la main-d'œuvre, la Mission désire exprimer l'espoir que toute la population ouvrière

du Territoire pourra bénéficier bientôt des avantages actuellement assurés aux travailleurs par la Cameroons Development Corporation, par le Santa Coffee Estate et par les autres entreprises agricoles dans le domaine des soins médicaux, de l'éducation, du logement et de la protection sociale. L'Autorité administrante a déclaré à la Mission que les principales difficultés en matière de main-d'œuvre proviennent d'une mauvaise organisation des syndicats ouvriers et d'une pénurie de travailleurs qualifiés.

70. Dans le domaine de la santé publique, la Mission a noté avec plaisir que, si l'on tient compte des services fournis par la Cameroons Development Corporation et par les missions, les services médicaux dont dispose le Cameroun méridional apparaissent satisfaisants, mais que, dans le Cameroun septentrional, ils sont encore notablement insuffisants. Elle a été heureuse de constater que les autorités du Territoire attachent une importance croissante au traitement des lépreux, et elle a été favorablement impressionnée par l'œuvre que le Manyemen Leper Settlement a déjà réalisée malgré de grandes difficultés, dont la principale est le manque de routes.

71. Tout en reconnaissant les efforts qu'ont déployés l'Autorité administrante, les missions, la Cameroons Development Corporation et les autorités traditionnelles, et les progrès réalisés dans le domaine de l'enseignement, la Mission est obligée de constater que les services scolaires du Territoire, comme dans bien d'autres régions du monde, sont encore très insuffisants et doivent être

développés. Elle a noté néanmoins qu'après le développement du réseau routier, c'est à l'amélioration des services scolaires que le Gouvernement du Cameroun méridional a proposé de consacrer la plus grande partie des contributions versées par le Colonial Development and Welfare Fund au titre de la période 1955-1960. Elle a constaté également que certaines autorités traditionnelles du Cameroun méridional avaient l'intention de percevoir des frais de scolarité. L'augmentation du taux de fréquentation scolaire, bien que peu considérable, est encourageante, mais la Mission estime qu'il est encore nécessaire et urgent de convaincre les familles des avantages que leurs enfants peuvent retirer de l'instruction.

72. Pour conclure, la Mission reconnaît que l'Autorité administrante, le Gouvernement de la région du Nord de la Nigéria et le Gouvernement du Cameroun méridional n'ignorent pas les difficultés qu'il reste à surmonter et prennent les mesures nécessaires en vue de développer le Territoire. La Mission a l'impression que le progrès politique accompli dans le Territoire est satisfaisant, notamment dans le Cameroun méridional. En ce qui concerne cependant le progrès économique, elle souligne qu'il est absolument indispensable d'améliorer d'abord les routes et, ensuite, de s'attacher davantage au développement de la partie nord du Cameroun méridional; l'institution du Santa Coffee Estate constitue un excellent début. Quant au progrès social et au progrès de l'enseignement, il est évident qu'ils devront être accélérés au fur et à mesure que le Territoire disposera de ressources plus importantes.

## CHAPITRE II

### PROGRÈS POLITIQUE

#### A. — DISPOSITIONS CONSTITUTIONNELLES

73. L'administration du Territoire sous tutelle étant étroitement liée à celle de la Fédération nigérienne, toute modification constitutionnelle introduite dans ce dernier pays a et aura des conséquences très importantes pour le Territoire. C'est pourquoi le présent rapport contient un rapide aperçu des dispositions constitutionnelles pertinentes, actuellement en vigueur, afin de mettre en lumière les progrès accomplis jusqu'ici dans le domaine politique.

74. La Constitution actuelle, qui a institué la Fédération nigérienne, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 1954<sup>8</sup>. Le gouvernement fédéral conserve les attributions qui lui sont nécessaires pour maintenir l'unité de la Nigéria, mais la Constitution accorde une autonomie plus grande aux régions, notamment au Cameroun méridional. La Constitution précise les questions qui relèvent de la compétence exclusive de l'Assemblée législative fédérale, ainsi que les questions sur lesquelles tant l'As-

semblée législative fédérale que les assemblées législatives régionales ont le pouvoir de légiférer. Les principaux domaines dans lesquels le gouvernement fédéral conserve le pouvoir exclusif de légiférer sont ceux qui ont trait aux affaires étrangères, à la défense, à la police et à la sécurité, à l'immigration, à la monnaie et au contrôle des changes, aux mines, aux chemins de fer, aux postes et télégraphes, aux grandes routes et à certaines questions de main-d'œuvre.

75. L'Assemblée législative fédérale, appelée House of Representatives, dont les membres sont élus indépendamment des assemblées législatives régionales, se compose d'un président, désigné par le Gouverneur général, de 3 membres de droit (qui sont également membres du Conseil des ministres de la Fédération), de 6 membres spécialement désignés par le Gouverneur général pour représenter les intérêts ou les communautés qui ne sont pas suffisamment représentés par ailleurs, et de 184 membres élus (92 par la région du Nord, 42 par la région de l'Est et 42 par la région de l'Ouest, 6 par le Cameroun méridional et 2 par Lagos). Sur les 92 membres élus par la région du Nord, 4 sont originaires du Cameroun septentrional.

<sup>8</sup> Texte organique de 1954 relatif à la Constitution de la Nigéria (*The Nigeria (Constitution) Order in Council*). *Statutory Instruments*, 1954, n° 1146.

76. L'exécutif fédéral, dénommé Conseil des ministres de la Fédération, se compose du Gouverneur général, président, de 3 membres de droit (le Secrétaire principal du gouvernement, le Secrétaire aux finances et l'Attorney General) et de 10 ministres (trois ministres étant originaires de chacune des trois régions, le dixième étant originaire du Cameroun méridional).

77. Une disposition du texte organique vise expressément le poste de Commissaire du Cameroun qui, comme auparavant, est directement responsable devant le Gouverneur général des questions de tutelle pour l'ensemble du Territoire sous tutelle et de l'administration du Cameroun méridional.

### 1. Cameroun septentrional

78. Conformément aux vœux que les représentants du Cameroun septentrional ont exprimés à la conférence tenue à Londres, puis à Lagos, le texte organique de 1954 prévoit que le Cameroun continuera à être administré comme partie intégrante de la région nord de la Fédération. Cependant, les quatre circonscriptions créées dans le Cameroun septentrional sont maintenant entièrement situées dans les limites du Territoire sous tutelle et ne débordent plus sur la Nigéria, à l'inverse de ce qui se passait aux termes des dispositions antérieurement en vigueur. L'Assemblée législative de la région du Nord comprend deux chambres:

a) La House of Chiefs, présidée par le Gouverneur de la région, se compose de tous les chefs supérieurs, de 37 autres chefs, choisis conformément aux règlements pris par le Gouverneur, des membres du Conseil exécutif de la région du Nord qui sont également membres de la House of Assembly de la région du Nord (mais sans droit de vote), et d'un conseiller en matière de droit musulman désigné par le Gouverneur. Pour ce qui est de la représentation du Cameroun septentrional, il n'y a pas eu de changements;

b) La House of Assembly, qui se compose du président, de 4 fonctionnaires désignés par le Gouverneur, de 131 membres élus et de 5 membres au plus désignés spécialement pour représenter des intérêts ou des communautés qui ne sont pas suffisamment représentés par ailleurs.

79. Pour ce qui est de la représentation du Cameroun septentrional à la House of Assembly de la région du Nord, il est prévu que deux membres seront élus par l'Emirat de Dikwa et cinq par l'ensemble de la province de l'Adamaoua. Les élections prévues par le texte organique de 1954 n'ont pas encore eu lieu, et la composition de la House of Assembly de la région du Nord demeure ce qu'elle était en 1953. La Chambre était alors, on s'en souviendra, choisie sur la base de la province et se composait des représentants des provinces du Bornou et de l'Adamaoua, dont trois étaient originaires du Cameroun septentrional.

80. Dans une communication reçue par la Mission de la part de la filiale de Dikwa du Northern People's Congress, une demande fut introduite en vue d'une représentation accrue de l'Emirat de Dikwa dans la

House of Assembly de la région du Nord. On estimait que le représentant actuel, lorsqu'il est le Ministre des affaires étrangères du Cameroun septentrional, ne pouvait en même temps continuer à représenter d'une façon adéquate ses électeurs.

81. L'Autorité administrante a fait ressortir que la représentation du Cameroun septentrional prévue par un texte organique de 1954 a été accrue et, en fait, sera proportionnellement supérieure à celle des autres régions du Nord, tenant compte de sa population.

82. Le Conseil exécutif de la région du Nord se compose du Gouverneur, président, de 3 membres de droit (Secrétaire aux affaires civiles, Attorney General et Secrétaire aux finances de la région) et de 13 ministres régionaux choisis parmi les membres de la House of Chiefs de la région du Nord ou parmi ceux de la House of Assembly de la région du Nord. Le Gouverneur choisit l'un des ministres régionaux comme Premier Ministre et désigne les autres sur recommandation du Premier Ministre. Un portefeuille des affaires du Territoire sous tutelle a été créé au Conseil exécutif de la région du Nord et a été attribué à un représentant du Cameroun septentrional originaire de l'Emirat de Dikwa.

83. En outre, pour sauvegarder l'identité de cette partie du Territoire sous tutelle en tant qu'entité séparée et distincte de la Nigéria, le Cameroun septentrional a été doté d'un Comité consultatif. Ce comité se compose de 12 membres, savoir: tous les représentants élus du Cameroun septentrional membres de l'Assemblée législative fédérale et de l'Assemblée législative de la région du Nord, le Lamido de l'Adamaoua et l'Emir de Dikwa, membres de la House of Chiefs de la région du Nord, qui sont responsables du Territoire sous tutelle, ainsi que les membres additionnels nommés représentant la région de Tigon-Ndoro-Kentu et les populations animistes de l'Adamaoua et de Gwoza. Ce comité n'a pas été créé par la loi; il a été institué à la suite d'une suggestion de l'Autorité administrante. Les Gouvernements de la Fédération nigérienne et de la région du Nord de la Nigéria se sont mis récemment d'accord sur les termes d'une déclaration officielle, relative aux attributions du Comité consultatif du Cameroun septentrional, dont le texte est le suivant:

« Le Comité consultatif du Cameroun septentrional est un organe consultatif qui a pour mandat de signaler à l'attention du Conseil exécutif de la région du Nord les besoins particuliers du Cameroun septentrional et de lui soumettre des recommandations. Il a pour tâche particulière de tenir le Gouvernement de la région du Nord informé de l'opinion du Cameroun septentrional en matière de législation régionale, et peut, par l'intermédiaire de son président, le Ministre des affaires du Cameroun septentrional, faire connaître au Conseil exécutif son opinion au sujet de mesures législatives envisagées ou de la nécessité de prendre de nouvelles mesures de cet ordre. S'agissant de questions qui relèvent exclusivement de la compétence fédérale, le Comité peut prier le gouvernement régional de faire des représentations aux autorités fédérales, et les membres du comité qui sont en même temps membres de la Chambre fédérale des représentants

peuvent, au sein de cette chambre, faire connaître l'opinion du Cameroun septentrional sur une question donnée. »

84. Lorsqu'il aura fonctionné plus longtemps, le Conseil consultatif devrait être en mesure de jouer un rôle efficace pour la représentation des intérêts du Cameroun septentrional dans le cadre de l'union administrative dont il fait partie. La Mission tient cependant à noter qu'il pourrait y avoir incompatibilité dans le cumul des fonctions de Ministre des affaires du Cameroun septentrional et de Président du Conseil consultatif. Il est bien entendu que cette incompatibilité est une question de principe et non une question de personne.

## 2. Cameroun méridional

85. Conformément aux vœux exprimés par le parti de la majorité (Kamerun National Congress), le Cameroun méridional a été, en vertu du texte organique de 1954, détaché de la région de l'Est et doté d'un statut quasi fédéral dans le cadre de la Fédération. Ce statut lui a également été accordé à la suite des conclusions du Commissaire aux finances publiques qui avait indiqué qu'un gouvernement régional de la partie sud du Cameroun, au cours des prochaines années, serait incapable d'assurer la stabilité de son budget sans une assistance financière de l'extérieur (c'est-à-dire fédérale). Le Territoire est maintenant doté d'une assemblée législative qui lui est propre et qui est habilitée à légiférer pour le Territoire sur toutes les questions relevant de la compétence d'un gouvernement régional, et à percevoir des impôts dans les mêmes conditions que les législatures régionales. La situation de l'Assemblée législative du Cameroun méridional diffère essentiellement de celle des assemblées législatives des autres régions en ce sens que les lois qu'elle adopte doivent être approuvées par le Gouverneur général, alors que les assemblées législatives des autres régions n'ont pas à obtenir l'assentiment du Gouverneur général. Bien que la législation fiscale et les douanes relèvent de la compétence du gouvernement fédéral (comme aux termes des dispositions antérieurement en vigueur), le Gouvernement du Cameroun méridional peut proposer telles méthodes ou mesures qu'il juge appropriées.

86. Le Cameroun méridional est désormais doté d'une House of Assembly et d'un Conseil exécutif qui lui sont propres, la compétence de ce conseil s'étendant à toutes les questions sur lesquelles la House of Assembly est habilitée à légiférer. Il a été institué des départements ministériels distincts rattachés au Conseil exécutif, alors qu'aux termes des dispositions antérieurement en vigueur ces départements relevaient de la région de l'Est de la Nigéria.

87. La House of Assembly, qui s'est réunie pour la première fois en octobre 1954, se compose du Commissaire du Cameroun, président, de 3 membres de droit (le Commissaire adjoint du Cameroun, le Secrétaire juridique et le Secrétaire aux finances et au développement du Cameroun méridional), de 13 membres élus, de 6 représentants des autorités traditionnelles et de 2 représentants spéciaux au plus que le Gouverneur général

peut désigner pour représenter des intérêts qui ne sont pas représentés par ailleurs. Les autorités traditionnelles des six subdivisions du Cameroun méridional choisissent parmi elles leurs représentants à la Chambre. Il est intéressant de signaler que l'un de ces représentants spéciaux est une femme, qui représente les femmes du Cameroun méridional.

88. Le Conseil exécutif se compose du Commissaire du Cameroun, qui le préside, de 3 membres de droit (ceux-là même qui siègent à la House of Assembly) et de 4 des membres non fonctionnaires de la House of Assembly, désignés après consultation du chef de parti de la majorité. Chacun de ces quatre membres, bien que les dispositions du texte organique ne lui confient pas de responsabilités ministérielles, s'occupe d'un groupe déterminé de questions, savoir: administration locale, questions foncières et mouvement coopératif; instruction publique et santé; travaux publics et topographie; agriculture, forêts et services vétérinaires.

89. La Constitution actuelle fera l'objet d'une révision lors d'une conférence qui se réunira d'ici le 30 août 1956.

90. Les communications remises à la Mission par certains groupes du Cameroun méridional renfermaient essentiellement deux demandes au sujet des dispositions constitutionnelles. Ces groupes indiquaient tout d'abord que la prochaine révision de la Constitution devrait accorder au Cameroun méridional l'autonomie complète. Dans des communications remises à la Mission, le Kamerun National Congress<sup>9</sup> précisait qu'il s'agissait de « parvenir à l'autonomie »; le Kamerun People's Party demandait « une amélioration de la situation du Cameroun méridional, c'est-à-dire l'octroi d'un statut régional complet, permettant au Cameroun méridional de disposer effectivement des portefeuilles ministériels qui lui sont attribués. Le moment est venu d'instituer une forme de gouvernement ministériel responsable »; le Kamerun National Democratic Party exprimait l'espoir que la population serait « entièrement libre de choisir la prochaine constitution, sans que cette constitution soit en aucune façon dictée par la Nigéria. Elle devrait instituer une House of Chiefs et une House of Assembly, dotées de pouvoirs propres voisins de l'autonomie, et directement responsables devant le Secrétariat d'Etat aux colonies. Le Commissaire du Cameroun [devrait être élevé] à la dignité de Gouverneur du Cameroun, étant entendu que la prochaine constitution unira le Cameroun septentrional et le Cameroun méridional sous l'autorité d'une même assemblée législative ».

91. La seconde demande, présentée par chacun des partis politiques précités ainsi que par les autorités traditionnelles des divisions du nord du Cameroun méridional, avait trait à la création d'une House of Chiefs. Les porte-parole du Kamerun National Congress ont précisé leur demande en indiquant qu'ils voulaient « des dispositions spéciales permettant aux chefs de participer au gouvernement... » à condition cependant que cette participation ne s'inspire pas « du système inefficace en vigueur dans le Nord ».

<sup>9</sup> Voir à l'annexe II la liste complète des partis politiques ainsi que les détails sur leurs membres et sur leurs programmes.



92. Dans le Cameroun septentrional, les communications remises par tous les groupes à la Mission ne renfermaient qu'une seule demande au sujet des dispositions constitutionnelles. Tous les groupes demandaient que le Cameroun septentrional continue à être rattaché à la région du Nord de la Nigéria. Par une résolution adoptée à sa deuxième séance, en novembre, le Comité consultatif a décidé de soumettre au Conseil exécutif de la région du Nord la recommandation dont le texte suit :

« Le Gouvernement de la région du Nord devrait prendre en considération le désir des populations du Cameroun septentrional, tel qu'il est exprimé par les membres de ce comité, de continuer à faire partie de la région du Nord et de ne pas être réunies au Cameroun méridional ni à aucun autre territoire. »

93. Dans l'allocution qu'il a faite à la Mission de visite, le Lamido d'Adamaoua a rappelé la pétition qu'il avait présentée à la Mission de visite de 1949 et qui demandait que soit « supprimée complètement la tutelle [sur les régions qui faisaient naguère partie de l'Emirat d'Adamaoua]<sup>10</sup> ». Le Lamido a déclaré : « Le fait que la pétition n'ait pas retenu l'attention qu'elle méritait a beaucoup déçu la population de l'Adamaoua et a servi de prétexte à une ingérence politique étrangère qui, s'il n'y est pas aussitôt mis fin, provoquera chez la population de l'Emirat d'Adamaoua amertume, ressentiment et rancœur à l'égard de celle du Cameroun méridional. » Le Lamido a poursuivi son allocution en déclarant : « Lorsque le D<sup>r</sup> Endeley a demandé que le Cameroun méridional soit détaché de la région de l'Est en raison des différences politiques qui existent entre ces deux territoires, il a été bien précisé au Secrétaire d'Etat aux colonies que le Cameroun septentrional n'avait rien de commun avec le Cameroun méridional et qu'il faisait partie intégrante de la région du Nord de la Nigéria, avec laquelle il entend vivre et mourir. » Le Lamido a conclu en implorant l'Organisation des Nations Unies d'examiner à nouveau sa pétition de 1949 qui demandait la totale suppression de la tutelle sur le territoire de l'Adamaoua, dans l'intérêt des populations intéressées.

94. Dans l'allocution qu'il a adressée à la Mission, l'Emir de Dikwa a déclaré :

« ...Au nom du Conseil que je préside et au nom de mon peuple, je tiens à préciser à la Mission de visite que l'avenir de l'Emirat de Dikwa est lié à celui de la région du Nord de la Nigéria et que nous ne voulons en aucun cas être réunis au Cameroun méridional. De plus, bien qu'il existe entre la population de l'Emirat et les populations qui se trouvent de l'autre côté de la frontière internationale des liens étroits d'ordre historique, culturel et social, nous n'entendons formuler aucune revendication territoriale qui risquerait de porter préjudice à notre intention, si souvent affirmée, de demeurer réunis à la région du Nord de la Nigéria. »

95. Les représentants nord-camerounais du Northern People's Congress, parti qui a la majorité à la House

of Assembly de la région du Nord, ont déclaré, dans une communication qu'ils ont remise à la Mission : « Nous pouvons vous assurer que les Anglais agissent avec nous de façon juste et équitable et nous aident dans tous les domaines à parvenir à l'autonomie dans les plus brefs délais possible. C'est pourquoi nous voulons demeurer avec eux jusqu'à ce que nous ayons obtenu l'autonomie et que nous nous trouvions réunis aux autres populations de la Nigéria. » Dans l'allocution qu'ils ont adressée à la Mission, les membres du Conseil municipal et du Conseil de district de Mubi ont déclaré : « Nous tenons à réaffirmer et à vous assurer que ce qu'il nous faut avant tout, c'est demeurer unis à la région du Nord de la Nigéria jusqu'à ce que nous parvenions, en même temps que la région du Nord de la Nigéria ou que l'ensemble de la Nigéria, à l'autonomie et à l'indépendance. » La section de Mubi du Northern Elements Progressive Union a indiqué dans le mémoire qu'elle a remis à la Mission que « le Cameroun septentrional sous administration britannique veut demeurer uni à la région du Nord de la Nigéria ». Enfin, le conseil de village de Gella, au nom des Gella et des Goude Chekka, populations animistes vivant dans le nord du Territoire sous tutelle de l'Adamaoua, a déclaré : « Nous tenons à signaler à la Mission que nous sommes sincèrement satisfaits de nos administrateurs anglais, sous l'autorité du Gouvernement de la région du Nord de la Nigéria. Nous espérons donc demeurer unis à la région du Nord jusqu'à ce que nous devenions une nation autonome. »

96. La Mission soumet à l'attention du Conseil de tutelle ces déclarations tirées des communications qui lui ont été remises. La Mission est d'avis que les dispositions constitutionnelles en vigueur tant dans le Territoire sous tutelle en général que dans le Cameroun méridional en particulier constituent un progrès important dans l'évolution politique du Territoire, et qu'il convient de s'en féliciter.

## B. — ORGANISATION JUDICIAIRE

97. Le texte organique de 1954 relatif à la Constitution de la Nigéria prévoit la création d'une Cour suprême fédérale pour toute la Nigéria et celle de tribunaux régionaux qui comprendront ultérieurement, dans chacune des régions ainsi qu'au Cameroun méridional, un tribunal supérieur et d'autres tribunaux créés par les législatures régionales. La Cour suprême fédérale sera compétente, d'une part, pour juger certaines affaires en première instance et, d'autre part, pour connaître des appels de décisions rendues — fonction autrefois dévolue à la Cour d'appel de l'Afrique occidentale. Cette Cour d'appel tient actuellement sa dernière session. La Cour suprême fédérale doit commencer à siéger en janvier 1956 après que la Cour d'appel de l'Afrique occidentale aura épuisé les affaires inscrites à son rôle.

98. Deux catégories de tribunaux fonctionnent côte à côte : 1) les uns appliquent le droit anglais ; 2) les autres jugent d'après la coutume, tant au civil qu'au criminel, pour autant qu'elle ne soit pas contraire au droit naturel, à la morale et à la loi écrite. La première catégorie comprend les tribunaux ordinaires nigériens et la Cour suprême de la Nigéria. La deuxième comprend les tri-

<sup>10</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de tutelle, sixième session, Annexe*, vol. II, document T/PET.4/21-T/PET.5/9.

bunaux coutumiers par lesquels s'exerce le pouvoir judiciaire des autorités traditionnelles et dont les décisions sont susceptibles de révision par le résident ou le chef de district. Les tribunaux de la première catégorie peuvent connaître des appels des décisions rendues par les tribunaux coutumiers et statuer sur ces appels tout en respectant la coutume.

99. L'Autorité administrante a signalé au Conseil de tutelle, à sa treizième session, qu'une commission d'enquête avait étudié le fonctionnement des tribunaux coutumiers et avait recommandé, notamment, de séparer, partout où ce serait possible, le pouvoir judiciaire du pouvoir administratif.

100. La Mission a été informée que l'Administration du Cameroun méridional a mis en pratique la recommandation lui demandant de séparer complètement le personnel judiciaire du personnel administratif. Cette mesure est allée de pair, en général, avec la réorganisation de l'administration locale que, dans certains cas, comme dans la division de Victoria, elle a précédée. D'autres préoccupations et les contingences budgétaires ont jusqu'ici empêché la nouvelle Administration de s'attaquer à la tâche importante qui consiste à prendre et à appliquer des décisions générales touchant les recommandations de la commission d'enquête. Cette question reste à l'ordre du jour de l'Administration, mais, en raison des grands problèmes qui exigent une solution immédiate dans les domaines de l'organisation constitutionnelle, de l'administration locale et du développement économique, on ne peut encore prévoir la date à laquelle elle sera réglée. La Mission, qui a visité plusieurs tribunaux coutumiers, a l'impression que l'organisation judiciaire trouve dans le Territoire une application adéquate et qu'elle est de nature à donner satisfaction aux justiciables.

### C. — ADMINISTRATION LOCALE

101. A sa treizième session, estimant qu'il importait que le développement de l'administration locale allât de pair avec le progrès politique aux échelons supérieurs, le Conseil avait recommandé<sup>11</sup> que l'on prît les mesures nécessaires pour stimuler le développement de l'administration locale, en particulier au Cameroun méridional, et que l'on s'efforçât hardiment d'élargir la base des organismes d'administration locale.

102. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que la réforme de l'administration locale s'opère de façon opposée dans le Cameroun méridional et dans le Cameroun septentrional. Dans le Cameroun méridional, on s'efforce de créer des institutions supérieures rationnelles à partir de l'organisation démocratique qui existe sous la forme des conseils de village. Dans le Cameroun septentrional, on s'efforce de corriger la centralisation excessive qui s'exerce au profit des autorités traditionnelles légalement investies en conférant l'autorité aux conseils de district et en prenant les mesures nécessaires pour que l'organisation administrative soit fermement établie sur une base démocratique dans les villages. Des

<sup>11</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, neuvième session, Supplément n° 4*, p. 133 et 134.

progrès dans ce sens sont mentionnés aux paragraphes 30 et 105 à 109 du rapport annuel de 1954<sup>12</sup>. Dans la province de l'Adamaoua, la réorganisation des conseils de district selon le principe de la représentation est pratiquement achevée. On n'a commencé que récemment à étendre cette réforme aux villages, mais on peut déjà dire que les fonctionnaires en tournée et les fonctionnaires de l'administration traditionnelle obtiennent des résultats encourageants par la modernisation des conseils de village, et le renforcement des liens qui unissent ces conseils aux conseils de district, dont l'autorité s'accroît de plus en plus.

103. Les problèmes d'administration locale du Cameroun méridional sont du ressort du Directeur des affaires de l'Administration (le D<sup>r</sup> Endeley), et la nouvelle Administration du Cameroun méridional a poursuivi avec énergie la réforme de l'administration locale. Les progrès réalisés dans les divisions de Kumba et de Mamfé, notamment l'adoption du scrutin secret, sont mentionnés aux paragraphes 110 à 112 du rapport annuel de 1954. La Mission a été informée qu'en 1955 un débat a été ouvert avec la participation de la population sur les propositions de réorganisation concernant la division de Victoria. Dans l'ancienne province de Bamenda, il y a un mouvement tendant à régulariser la situation des conseils locaux en les situant à l'échelon inférieur à celui des organes constitutionnels actuels et à leur donner des fonctions précises; des dispositions légales ont déjà été prises dans la division de Nkambé.

104. La House of Assembly du Cameroun méridional, étant un organe législatif, ne se préoccupera activement de la réforme de l'administration locale que dans le cas où une nouvelle loi sera proposée à cet égard, mais elle a manifesté un vif intérêt pour cette question au cours des débats sur les prévisions budgétaires et sur les motions présentées par les membres non fonctionnaires. Jusqu'ici, il a été possible de réaliser les réformes voulues dans le cadre des dispositions de l'ordonnance sur les autorités traditionnelles actuellement en vigueur; mais l'Administration du Cameroun méridional estime qu'il y aurait avantage à remplacer cette ordonnance par une nouvelle loi qui aurait directement pour objet de faire face aux besoins locaux, et elle étudie déjà cette question.

### D. — SYSTÈME ÉLECTORAL

105. A ce sujet, deux questions ont été signalées à la Mission. La première concerne le vote oral secret, connu localement sous le nom de « méthode du chuchotement » et utilisé dans les élections primaires<sup>13</sup>: l'électeur dit tout bas le nom de son candidat au fonctionnaire chargé du scrutin. Dans la communication qu'ils ont faite à la Mission, les représentants du Kamerun

<sup>12</sup> Voir *Report by Her Majesty's Government in the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland to the General Assembly of the United Nations on the Cameroons under United Kingdom Administration for the Year 1954* (Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1955).

<sup>13</sup> Voir *Report by Her Majesty's Government in the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland to the General Assembly of the United Nations on the Administration of the Cameroons under United Kingdom Trusteeship for the Year 1953* (Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1954), par. 45.

People's Party ont déclaré que cette méthode de vote risque de donner lieu à des abus. Ils en ont conclu que les élections étaient libres mais irrégulières. Ils ont également demandé l'institution du suffrage universel des adultes et déclaré qu'il appartenait à la House of Assembly du Cameroun méridional de réglementer les élections. Ils ont en outre entretenu la Mission du système des unit groups qui permet à un parti de s'emparer de tous les sièges d'un district, même si l'autre candidat obtient presque le même nombre de voix. La Mission a eu l'impression que ce grief posait la question de la représentation de l'opposition, en l'occurrence le KPP. Il s'agit évidemment d'une question délicate, liée au système parlementaire qui, variant d'un pays à l'autre, n'exige pas expressément la représentation proportionnelle de l'opposition.

106. La Mission admet que la méthode du vote oral secret n'est pas sans inconvénients et que, jusqu'au moment où tous les électeurs sauront lire et écrire, il conviendrait d'étudier pour toutes les élections la possibilité de désigner les candidats au moyen de symboles, vu le succès déjà remporté par l'emploi de ces méthodes dans les conseils de village.

107. Les réglementations existantes, avec leur système d'élections indirectes par des collèges électoraux, remontent à la première introduction du système électoral dans le Territoire. Elles avaient semblé fournir la seule méthode possible au moment où ce système constituait une nouveauté, mais tous les partis politiques locaux sont maintenant d'accord pour affirmer que l'électorat est désormais prêt pour adopter des procédures plus modernes. La Mission a été informée qu'après son départ du Territoire le Gouvernement du Cameroun méridional avait décidé de procéder à un amendement de la réglementation et que le Commissaire, sur l'avis du Conseil exécutif, avait invité les chefs parlementaires des trois partis représentés à la House of Assembly à constituer un comité sous la présidence du secrétaire juridique qui soumettrait au gouvernement des recommandations en vue d'un amendement de la réglementation.

108. La deuxième question avait trait à l'octroi du droit de vote aux originaires du Cameroun sous administration française qui résident dans le Cameroun méridional sous administration britannique. Cette question avait été signalée à la Mission de visite de 1952 et au Conseil de tutelle, lors de ses treizième et quizième sessions. On se rappellera qu'à la quizième session le représentant de l'Autorité administrante avait déclaré que toute modification du régime électoral dans le Cameroun méridional devait correspondre au désir manifesté par l'Assemblée législative du Cameroun méridional, et que l'Autorité administrante accorderait l'importance qu'il convient à toute recommandation ou opinion de cette assemblée concernant la modification du règlement électoral.

109. Depuis son départ du Territoire, la Mission a été informée que la House of Assembly avait adopté à l'unanimité une résolution suggérant que le droit de vote devrait être accordé également aux personnes ne présentant pas les conditions de nationalité requises, pourvu qu'elles aient résidé dans le Territoire et qu'elles

y aient payé leurs impôts pendant cinq ans sans interruption. Cette suggestion est en cours d'examen. On doit noter que les conditions suggérées par la House of Assembly sont aussi strictes que celles qui sont normalement requises en vue d'une naturalisation.

110. La Mission fait observer que cette question soulève de grandes difficultés, principalement d'ordre juridique, et que sa portée dépasse le Cameroun méridional.

#### E. — PARTICIPATION DES AUTOCHTONES A L'ADMINISTRATION DU PAYS

111. La Mission a été informée que, dans le Cameroun méridional, les cadres supérieurs de l'administration publique comptent actuellement 18 fonctionnaires africains, dont 5 Camerounais. Ces Camerounais sont employés dans les services administratifs, les services médicaux et le service des travaux publics. En outre, au moins 7 Camerounais, anciens boursiers, occupent des postes supérieurs dans l'administration en dehors du Cameroun. Ces fonctionnaires n'ont pas été désignés au Cameroun, parce que jusqu'à ce jour, il n'a pas été d'usage de la part de l'Autorité administrante d'obliger les titulaires de bourses d'études à revenir occuper un emploi dans le Territoire.

112. A cet égard, la Mission est heureuse de noter la politique actuelle du Gouvernement du Cameroun méridional, telle qu'elle figure au paragraphe 3 de sa politique visant les bourses (annexe XI), qui demande aux boursiers de servir ou de continuer à servir dans l'intérêt du Cameroun méridional pour une durée de cinq ans à tels postes auxquels leurs études précédentes leur donneraient droit. Pareille mesure répondra en outre aux exigences de l'équité la plus élémentaire et contribuera beaucoup à développer un sentiment de solidarité sociale, sinon nationale.

113. Dans le Cameroun septentrional, ce sont principalement les administrations traditionnelles des provinces du Bornou et de l'Adamaoua qui offrent à la population le moyen de participer à l'administration et d'y occuper des postes de confiance. On ne dispose pas de chiffres concernant le nombre des fonctionnaires de ces administrations qui sont originaires du Territoire sous tutelle.

#### F. — QUESTION DE L'UNIFICATION ADMINISTRATIVE DU CAMEROUN MÉRIDIONAL ET DU CAMEROUN SEPTENTRIONAL

114. Afin d'établir une distinction nette entre la question de l'unification du Cameroun méridional et du Cameroun septentrional et celle de l'unification des deux Territoires du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française, la Mission a cru bon d'employer l'expression « unification administrative » dans le cas de la première de ces questions. En un sens, cette unification est chose faite, puisque les deux régions sont l'une et l'autre soumises à une seule Autorité administrante. Cependant, conformément à l'Accord de tutelle et à l'évolution constitutionnelle qui a suivi, le Cameroun septentrional fait, administrativement, partie intégrante de la région du Nord de la Nigéria,

alors que le Cameroun méridional constitue un territoire quasi fédéral dans le cadre de la Fédération nigérienne. La question que l'on examine ici est essentiellement celle de l'unification du Cameroun septentrional et du Cameroun méridional sous une administration commune.

115. Il convient de noter que la Mission n'a reçu de demande à cet effet que de groupements du Cameroun méridional. Dans le Cameroun septentrional, la Mission n'a constaté aucun désir de rapprochement avec le Cameroun méridional. Au contraire, dans toutes les communications qui lui ont été adressées à ce sujet, comme au cours des entretiens qui ont eu lieu, les intéressés, ainsi qu'on peut s'en rendre compte d'après les extraits des communications et allocutions cités aux paragraphes 92 à 95 ci-dessus, ont exprimé le désir très net de lier l'avenir du Cameroun septentrional à celui de la région du Nord de la Nigéria, et catégoriquement repoussé toute idée d'union avec le Cameroun méridional. En outre, comme le Lamido d'Adamaoua l'a déclaré dans l'allocution qu'il a prononcée devant la Mission, « bien que la Cameroon Development Corporation soit patronnée et entièrement financée par le Gouvernement de la Nigéria dans l'intérêt des deux Territoires sous tutelle [lire: Camerouns septentrional et méridional], le Cameroun septentrional, pour éviter toute discussion oiseuse, a renoncé à sa part des bénéfices de la Cameroon Development Corporation. On a accordé au Cameroun méridional un statut semi-régional dans l'idée qu'il pourrait se rendre financièrement autonome sans solliciter d'aide de l'extérieur, mais les événements de ces derniers temps ont abondamment prouvé qu'il ne peut se suffire à lui-même; c'est pourquoi il fait aujourd'hui de vains efforts d'expansion pour cacher sa honte et combler son déficit ».

116. L'administration unifiée était surtout réclamée par les représentants du Kamerun National Congress et du Kamerun National Democratic Party. Les porte-parole de ces deux partis ont demandé que les deux parties du Territoire sous tutelle soient unifiées; à cet effet, le porte-parole du Kamerun National Congress a proposé la création à la House of Assembly d'un organe consultatif commun, tandis que celui du Kamerun National Democratic Party envisageait la formation d'un conseil mixte composé de représentants du Cameroun méridional et du Cameroun septentrional. L'un et l'autre ont ajouté que leur désir commun serait plus facilement réalisé si l'on développait les communications avec le Cameroun septentrional, ce qui permettrait aux deux groupements d'y propager leurs idées.

117. Répondant à des questions de la Mission, le porte-parole du Kamerun National Congress (D<sup>r</sup> Endeley) a déclaré que cette demande, ainsi que la demande d'unification ultérieure du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française, venaient de ce que le Cameroun est un petit territoire qui a rompu ses liens politiques avec la région est de la Nigéria; il se pourrait qu'en 1956, lors de la révision de la Constitution, la Fédération nigérienne se divise et que les trois régions deviennent des unités indépendantes, auquel cas le Cameroun méridional serait abandonné à lui-même.

#### G. — QUESTION DE L'UNIFICATION DU CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE ET DU CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANÇAISE

118. La Mission de visite de 1952 avait constaté que la demande d'unification ne provenait que de certaines régions du Cameroun méridional et que, même dans ces régions, il ne s'agissait là ni d'une revendication très populaire, ni d'une question particulièrement brûlante<sup>14</sup>.

119. La Mission de visite actuelle, au contraire, n'était pas plus tôt arrivée dans le Cameroun méridional qu'elle voyait cette demande d'unification inscrite comme slogan sur les bannières des trois partis politiques et de certains autres groupements, et présentée dans leurs communications. Là encore, il convient de le noter, la demande ne provenait que du Cameroun méridional; aucun désir dans ce sens ne s'est manifesté dans le Cameroun septentrional.

120. Dans toutes les communications, partout où il était question de l'unification, la demande était présentée uniquement comme un désir de voir unifier les deux Territoires sous tutelle. Les communications ne contenaient aucun argument à l'appui — si ce n'est le fait qu'avant la première guerre mondiale les deux Territoires étaient administrés par l'Allemagne comme un tout — ni aucune proposition concrète quant au moyen de réaliser l'unification; seule, la communication du Comité mixte des autorités traditionnelles de la division de Mamfé proposait que l'Assemblée générale des Nations Unies, de concert avec les Autorités administrantes, institue un organisme chargé de mettre au point la méthode d'unification.

121. En ce qui concerne l'agitation assez importante en faveur de l'unification des deux Camerouns qu'on rencontre dans la partie sud du Territoire sous tutelle, la Mission estime qu'elle est due à divers facteurs: une tactique de politique interne se rattachant à la prochaine conférence sur la Constitution de la Nigéria; la propagande faite en faveur de cette idée par de récents émigrés du Cameroun sous administration française, et, dans une mesure moindre, certaines raisons d'ordre affectif, basées sur des éléments raciaux et linguistiques et l'impression qu'ont certains éléments, surtout des petits commerçants et des exportateurs de produits agricoles contrôlés, que la réglementation frontalière est trop rigide.

122. La Mission est d'avis que, pour ce qui est du rattachement intégral du Cameroun septentrional à la région du Nord de la Nigéria, de l'unification administrative des Camerouns septentrional et méridional et enfin de l'unification des deux Territoires sous tutelle, il faut éviter toute décision hâtive. Il est indéniable que, dans sa grande majorité, la population se désintéresse de ces questions, et n'a pas conscience de leurs conséquences politiques. Tout ce qu'elle y voit pour le moment c'est la réunion de tribus divisées par des barrières incompréhensibles. Les éléments plus évolués, qui s'intéressent aux choses politiques, ne se sont malheureusement pas encore réunis pour discuter de ces questions. Cela est vrai des Camerouns septentrional et méridional

<sup>14</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de tutelle, treizième session, Supplément n° 4*, par. 75 à 80.

sous administration britannique, et plus encore des deux Territoires placés sous des administrations différentes. Les populations ne doivent pas être irrévocablement poussées à accepter des décisions politiques précipitées. Il faut les éduquer et encourager les contacts, de façon à développer un esprit de solidarité sociale, sinon nationale, qui leur permette de décider de leur avenir en toute connaissance de cause.

#### H. — PROBLÈMES DE FRONTIÈRE ENTRE LES DEUX TERRITOIRES SOUS TUTELLE

123. La Mission a appris que, dans le Cameroun septentrional, les relations le long de la frontière internationale sont très satisfaisantes. Grâce aux mesures

prises de part et d'autre par les fonctionnaires de l'Administration et les autorités traditionnelles des deux Territoires sous tutelle, notamment l'autorité traditionnelle de Dikwa, l'ordre règne. Des mesures du même ordre sont en cours d'application dans l'Emirat d'Adamaoua, le long de la frontière du Cameroun français, et l'on compte que les actes sporadiques de brigandage cesseront bientôt complètement.

124. Dans le Cameroun méridional, où la frontière présente plus d'importance, il ne semble guère y avoir d'obstacles aux échanges de toute sorte ni au mouvement des personnes entre les deux Territoires sous tutelle, si l'on excepte les restrictions douanières et le fait qu'il faut être muni de papiers d'identité pour se rendre dans le Cameroun sous administration française.

### CHAPITRE III

## PROGRÈS ÉCONOMIQUE

#### A. — GÉNÉRALITÉS

125. Bien que certaines régions — notamment celles où se trouvent les plantations gérées par la Cameroons Development Corporation — se soient développées considérablement, le Territoire, dans son ensemble, reste sous-développé. Il possède des ressources agricoles considérables qui ne sont pas encore exploitées; son réseau de communications est insuffisant, et les capitaux nationaux manquent. L'un des premiers objectifs de l'Administration du Cameroun méridional est donc de hâter le développement économique et social du Territoire. Bien administrés, les programmes de cette administration devraient permettre d'accroître la richesse du Territoire et par conséquent d'en faire une entité économique viable, où le niveau de vie irait en s'élevant.

126. Le développement du Territoire dépend toutefois de certains éléments essentiels, et en particulier de l'existence d'un réseau routier, sans lequel l'activité économique ne peut être florissante. On constatera que, pour cette raison, les propositions de l'Administration du Cameroun méridional relatives à l'utilisation de la subvention de 1.330.000 livres sterling accordée par le Gouvernement britannique au titre du développement économique et social mettent au premier rang le développement du réseau routier. Le plan de dépenses prévu pour la période de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 1960 s'établit comme suit:

	<i>Livres sterling</i>
Développement du réseau routier .....	659.000
Enseignement .....	323.000
Agriculture et pêcheries .....	230.000
Services médicaux et sanitaires .....	145.000
Services vétérinaires .....	68.000
Forêts .....	60.000
Adduction d'eau .....	45.000
Aménagement des collectivités .....	30.000

Les dépenses s'élèveront au total à 1.560.000 livres sterling (1.330.000 provenant de la nouvelle allocation

de fonds et 230.000 livres constituant le reliquat des crédits ouverts au titre de l'ancien Plan de développement et de protection sociale). On trouvera de plus amples détails sur ce programme dans la partie intitulée « Schéma du plan de développement économique et social pour la période 1955-1960 » (annexe III).

127. Le gouvernement fédéral se préoccupe aussi de développer les services fédéraux du Territoire, et il a déjà établi des plans provisoires pour les cinq prochaines années. Le plus important prévoit l'affectation d'une somme de 848.000 livres sterling à la construction d'une route goudronnée praticable en toutes saisons pour remplacer l'exécrable piste qui relie actuellement Kumba à Mamfé. La Mission reconnaît que ce projet revêt une grande importance en ce qui concerne le développement économique du Territoire et que la construction de cette route présente des difficultés techniques considérables. Une route carrossable à brève échéance fera du développement agricole des régions du centre et du nord du Cameroun méridional une entreprise rentable, et les divers districts de ce Territoire pourront exploiter toutes les possibilités qu'offrent leurs ressources. Un autre projet très important a trait à la mise en œuvre de la recommandation formulée par la mission économique spéciale de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement au sujet de la construction d'une route entre la région de Bamenda et la vallée de la Bénoué. Le gouvernement fédéral se propose de consacrer une somme de 400.000 livres à l'achèvement d'une route praticable en toutes saisons entre Takum et Kamine. Cette route reliera Wukari (dans la province de la Bénoué) et Bamenda. Ce projet devrait faciliter sensiblement le développement économique du Territoire et ouvrir certaines régions jusqu'ici inaccessibles de la frontière septentrionale.

128. En dehors des projets de développement de l'Administration, un rôle important devrait être joué par la Cameroons Development Corporation et aussi par le Production Development Board que le gouvernement

est en train de créer conformément aux recommandations de la mission de la Banque internationale.

129. La Corporation a établi un plan de développement vaste et varié afin de ne plus avoir à compter uniquement, comme à l'heure actuelle, sur la récolte de bananes. Ce plan, qui vise à doubler les recettes de la Corporation d'ici 30 ans, porte notamment sur le développement de la production de caoutchouc et de thé.

130. Le Production Development Board, dont les dépenses seront couvertes par des subventions du Southern Cameroons Marketing Board, s'occupera spécialement de développer la culture des produits autres que ceux qu'écoule le Marketing Board. Il portera à son maximum l'exploitation de la plantation de café de Santa. Il s'efforcera de créer d'autres plantations modèles à l'aide de capitaux étrangers. Il fournira des capitaux aux petits exploitants pour le développement de l'agriculture et d'autres secteurs de l'économie. En particulier, les sociétés coopératives s'adresseront à cette institution pour obtenir des prêts.

131. Enfin, l'Administration du Cameroun méridional est vivement désireuse que le capital privé participe au développement du Territoire. A cette fin, une déclaration relative à la politique qu'elle a l'intention de suivre pour encourager l'investissement de capitaux étrangers dans le Territoire (annexe IV) a été faite à la House of Assembly lorsqu'elle s'est réunie en juillet. La Chambre a adopté à une majorité écrasante la motion d'un de ses membres non fonctionnaires l'invitant à prendre acte avec satisfaction de la déclaration de l'Administration. Le premier résultat important de cette politique a été la conclusion récente d'un accord, entre le gouvernement et une entreprise londonienne qui s'occupe du commerce du bois, pour l'exploitation de 440 km<sup>2</sup> de forêts dans la région de Kumba. Cette entreprise exportera du bois marchand à partir de Tiko et de Victoria. Elle installera une scierie en vue d'approvisionner le marché local. L'Administration espère pouvoir attirer d'autres entreprises. Elle a entamé des pourparlers avec la société Cadbury au sujet de l'exploitation d'une plantation de cacaoyers dans la région de Kumba. Ce projet rencontre l'approbation des différents partis politiques que la Mission a rencontrés et qui ont exprimé l'espoir de voir des entreprises de l'importance de la Cameroons Development Corporation s'installer dans le pays.

#### B. — RECOMMANDATIONS DE LA MISSION ÉCONOMIQUE SPÉCIALE DE LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

132. La Mission de visite a été heureuse d'apprendre que le rapport de la mission organisée par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement était considéré, à de nombreux égards, comme une « bible économique » pour la Nigéria et aussi pour le Cameroun. Les recommandations qui figurent dans ce rapport étaient à l'étude, et l'on trouvera ci-après une analyse des mesures qui ont été prises jusqu'à présent dans le Territoire sous tutelle du Cameroun pour les mettre en application.

#### a) *Création d'un Conseil économique national*

Le gouvernement fédéral a créé ce conseil, qui s'est réuni pour la première fois à la fin du mois d'octobre 1955; le Cameroun méridional y envoie deux représentants.

#### b) *Etude de la possibilité d'augmenter le droit d'exportation sur les bananes et d'établir un droit d'exportation sur le café*

Après avoir étudié la possibilité de relever le droit d'exportation sur les bananes, le Conseil exécutif du Cameroun méridional a exprimé l'avis qu'il ne serait pas opportun de recommander au gouvernement fédéral d'opérer cette augmentation à l'heure actuelle, les conditions du marché étant plus difficiles et les producteurs devant faire face à une hausse du coût de la main-d'œuvre. La recommandation relative aux droits d'exportation sur le café est encore à l'étude.

#### c) *Création, pour le Cameroun méridional, d'un service de l'agriculture, ainsi que d'un service vétérinaire et d'une école d'agriculture*

Ces deux services ont été créés à la suite de l'adoption des nouvelles dispositions constitutionnelles. Le Conseil exécutif du Cameroun méridional a également décidé que le centre d'éducation rurale de Bambui devait être transformé en institut d'agriculture, et l'on est en train de définir avec précision les mesures à prendre pour que les cours d'agriculture puissent commencer à l'institut en 1957.

#### d) *Création d'une institution de développement distincte pour le Cameroun méridional*

La House of Assembly du Cameroun méridional a adopté les dispositions législatives nécessaires, et le Gouverneur général les a approuvées. On espère que cette institution, qui sera connue sous le nom de Southern Cameroons Protection Development Board, commencera à fonctionner d'ici peu, lorsque lui auront été transférés les avoirs que le Cameroun méridional possède à l'Eastern Region Board, notamment la plantation de café de Santa. Le gouvernement fédéral n'a pas encore étudié la recommandation de la mission de la Banque internationale tendant à mettre une somme de 1 million de livres sterling à la disposition de cette institution.

#### e) *Désignation d'un expert de la production du thé pour effectuer une étude sur les possibilités de développement des plantations de thé*

Le Production Development Board sera saisi, au cours de sa première réunion, d'une proposition l'invitant à financer cette étude.

#### f) *Renonciation temporaire au projet de construction de la route Bamenda-Yola, longue de 320 kilomètres environ, étant donné que la route passant par Takum doit être achevée prochainement*

133. Le gouvernement fédéral a accepté cette dernière recommandation, et il réserve 400.000 livres sterling pour

l'achèvement du tronçon Takum-Bissaula-Kamine qui reliera la région de Bamenda à la vallée de la Bénoué. Il existera alors une route directe du Cameroun méridional au Cameroun septentrional. Les travaux sont déjà commencés à partir de Bamenda, un crédit de 35.000 livres sterling ayant été prélevé à cet effet sur les bénéfices de la Cameroons Development Corporation.

### C. — CAMEROONS DEVELOPMENT CORPORATION

134. A sa treizième session, le Conseil de tutelle, renouvelant son approbation antérieure des principes et de la politique de base de la Cameroons Development Corporation, a recommandé que l'on continue à prendre toutes les mesures possibles pour hâter la formation du personnel autochtone afin que celui-ci puisse prendre une part de responsabilité toujours croissante dans les travaux de la Corporation; il a invité l'Autorité administrante à le tenir parfaitement au courant de l'évolution de l'opinion publique du Cameroun septentrional sur le refus opposé, pour des motifs politiques, à toute répartition des fonds de la Cameroons Development Corporation <sup>15</sup>.

135. A sa quinzième session, le Conseil de tutelle a appris que, sur la base de recommandations faites par la mission économique spéciale de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, il avait été décidé de reviser la politique financière de la Cameroons Development Corporation pour tenir compte des nouvelles dispositions constitutionnelles introduites par le texte organique de 1954 relatif à la Constitution de la Nigéria. La question avait été soulevée par la House of Assembly du Cameroun méridional, et l'on se proposait de demander au Conseil des ministres de la Nigéria d'instituer un comité d'experts qui serait chargé d'examiner à nouveau le statut juridique de la Corporation.

136. Le Conseil de tutelle a pris note avec intérêt de cette proposition et, en attendant de recevoir des renseignements sur les résultats de cette étude, a exprimé l'espoir qu'en examinant le rapport du Comité l'Administration du Cameroun méridional ne manquerait pas de tenir compte de l'intérêt qu'il y aurait à trouver le moyen d'accroître les recettes générales du Territoire en vue de son développement. Le Conseil a en outre exprimé l'espoir qu'en poursuivant sa politique d'africanisation de la fonction publique l'Autorité administrante ne manquerait pas d'appliquer cette politique à la Cameroons Development Corporation <sup>16</sup>.

137. En ce qui concerne cette dernière observation du Conseil, la Mission se plaît à constater que les cadres supérieurs de la Corporation comprennent maintenant 10 Camerounais et 17 Africains venus d'autres territoires que le Territoire sous tutelle.

138. La Mission a appris que les habitants du Cameroun septentrional maintenaient leur décision de refuser toute participation aux bénéfices de la Corporation; le

<sup>15</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, neuvième session, Supplément n° 4*, p. 142 et 143.

<sup>16</sup> *Ibid.*, dixième session, *Supplément n° 4*, p. 156.

Lamido d'Adamaoua et son Conseil ont également réaffirmé leur décision en ce sens.

139. Pour ce qui est de l'institution d'un comité d'experts qui serait chargé d'examiner à nouveau le statut juridique de la Corporation, une conférence groupant des représentants, fonctionnaires et non fonctionnaires, du gouvernement fédéral et de l'Administration du Cameroun méridional, s'est réunie en juin 1955 sous la présidence du Secrétaire principal de la Fédération pour examiner à nouveau l'ordonnance en question en tenant compte des nouvelles dispositions constitutionnelles. A la suite de cette conférence, la House of Assembly du Cameroun méridional a adopté en août de nouvelles dispositions législatives ayant notamment pour effet:

a) De faire du Secrétaire aux finances et au développement du Cameroun méridional un membre de droit de la Corporation;

b) De saisir la House of Assembly du rapport et des comptes de la Corporation, afin que la politique de la Corporation puisse faire l'objet d'un débat au sein de cette chambre.

La House of Assembly de la région du Nord étudie actuellement de nouvelles dispositions législatives visant à suspendre l'application de l'ordonnance dans le Cameroun septentrional.

140. En ce qui concerne la recommandation qui figure dans le rapport de la mission de la Banque internationale au sujet des finances de la Corporation, la Corporation a estimé, après mûre réflexion, que l'ordonnance sur laquelle elle fondait sa politique s'était révélée entièrement satisfaisante, qu'elle remplissait exactement son rôle et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu de la modifier.

141. La Mission de visite signale que la mission de la Banque internationale a recommandé dans son rapport que la Corporation transfère une plus grande part de ses bénéfices à l'Administration du Cameroun méridional. Il est à noter que le montant des bénéfices inscrit dans le bilan est inférieur au montant réel et que les bénéfices non déclarés sont en partie réinvestis dans les entreprises de la Corporation. La Corporation cherche, semble-t-il, à développer encore ses activités; elle a besoin à cette fin d'un capital supplémentaire de 2.500.000 livres sterling, et elle serait disposée à payer des intérêts allant jusqu'à 6 pour 100.

142. On peut conclure de ce qui précède que, d'une manière générale, la situation de la Corporation est très satisfaisante. La question qui se pose est celle de la politique économique qu'il convient d'appliquer. Il faut ici éviter de tomber dans un cercle vicieux. L'expansion nécessite une augmentation de capital et, en même temps, entraîne un accroissement des dépenses d'administration qui, au bout d'un certain temps, mettrait la Corporation dans l'obligation de rechercher de nouveaux capitaux.

143. La Mission a constaté que la Corporation avait versé environ 187.000 livres sterling au titre de l'impôt sur le revenu pour 1954-1955 et qu'une somme de 140.450 livres sterling était réservée aux fins de l'impôt sur le revenu pour 1955-1956.

144. L'activité de la Corporation dans les domaines économique, social et culturel a fort impressionné la Mission. Elle inclinerait cependant à faire siennes les observations formulées dans des communications que lui ont présentées le Kamerun People's Party et la section de Mamfé de l'Union des anciens combattants, savoir que le développement rapide, économique ou autre, des divisions de Victoria et de Kumba doit s'accompagner d'un développement aussi rapide des quatre autres divisions du Cameroun méridional. La Mission reconnaît que l'Autorité administrante et l'Administration du Cameroun méridional tiennent compte de cette nécessité et qu'elles s'emploient davantage à exploiter les ressources de la partie nord du Cameroun méridional, notamment à développer le réseau routier. Le Marketing Board et le Production Development Board du Cameroun méridional, créés sur la recommandation de la mission de la Banque internationale, devraient jouer, sur le plan économique, un rôle important dans ce développement.

#### D. — SOL

##### 1. Régime foncier

145. A sa quinzième session, le Conseil de tutelle a considéré qu'il était souhaitable de procéder à une réforme progressive du régime foncier indigène, et il a exprimé l'espoir que les représentants élus des deux parties du Territoire sous tutelle examineraient attentivement le moyen de réaliser cette réforme<sup>17</sup>.

146. La Mission a appris que, dans la région du Nord, la Land and Native Rights Ordinance a été modifiée en vue de préciser les pouvoirs des tribunaux coutumiers dans le règlement des litiges entre Africains relatifs aux droits d'occupation traditionnels.

147. En ce qui concerne l'octroi des certificats d'occupation pour les terrains indigènes situés dans le Cameroun méridional et la question de la consultation préalable des habitants intéressés, les faits suivants ont été portés à l'attention de la Mission.

148. Depuis l'élaboration du rapport annuel de 1954, deux certificats d'occupation ont été établis et déposés à Enugu, à l'époque où le Cameroun méridional faisait encore partie de la région est (c'est-à-dire avant le 1<sup>er</sup> octobre 1954).

149. Un certificat d'occupation a été établi et déposé à Buéa. Trente-huit certificats d'occupation vont bientôt être délivrés. On avait attendu pour le faire la création du cadastre de Buéa, mais ils seront probablement délivrés avant la fin de 1955. La population locale a été consultée pour 13 de ces certificats. Dans les 25 autres cas, la population locale n'a pas été consultée, les droits coutumiers n'étant pas en cause. Ces certificats d'occupation ont été délivrés pour des bâtiments de l'Administration, pour des parcelles situées dans des domaines appartenant à l'Administration ou pour des terrains qui ont été restitués à l'Administration et qui étaient détenus en vertu de certificats d'occupation délivrés antérieurement.

<sup>17</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session, Supplément n° 4, p. 156.

150. L'Administration examine toujours avec la population locale la question de la délivrance des certificats lorsque les droits coutumiers sur les terres sont en cause. En vertu de la Land and Native Rights Ordinance, les personnes possédant des droits coutumiers sur des terres ont droit à une indemnité tant pour trouble de jouissance que pour plus-value procurée par les améliorations apportées à ces terres. Lorsqu'une entreprise privée ou un particulier sollicite un certificat d'occupation sur des terres détenues par des autochtones, ce certificat ne peut être délivré qu'avec l'assentiment de ces autochtones, et il faut, avant de le délivrer, s'assurer que ceux-ci acceptent le montant de l'indemnité qui doit leur être versée.

##### 2. Le problème foncier Bakweri

151. L'enthousiasme manifesté par les membres de la Bakweri Co-operative Union of Farmers et les excellents résultats des travaux que ce groupement a accomplis jusqu'à présent ont produit sur la Mission une très forte impression; cependant, la Mission a constaté avec regret que le Bakweri Land Committee a maintenu l'attitude que la Mission de visite avait exposée dans son rapport de 1952<sup>18</sup>. Les Bakweri ont remis à la Mission un mémoire à peu près identique à ceux qu'ils avaient présentés aux deux Missions de visite précédentes; dans ce mémoire, ils demandaient notamment que l'on donne à un représentant du Bakweri Land Committee la possibilité de se faire entendre par le Conseil de tutelle. La Mission a répondu qu'il était parfaitement loisible au Committee de demander une audience au Conseil.

152. Au cours de l'entrevue que la Mission a accordée au Bakweri Land Committee, le représentant de l'Autorité administrante a déclaré qu'il maintenait son offre touchant la réunion d'une conférence tripartite groupant les représentants de l'Autorité administrante, de la Cameroons Development Corporation, du Bakweri Land Committee et d'autres groupes intéressés qui examineraient, dans un esprit réaliste, et compte tenu de l'importance qu'il y a pour le Cameroun méridional à gérer efficacement, comme par le passé, les terres de la Corporation, les propositions relatives à l'aliénation d'une partie des terres de la Corporation au profit des Bakweri. L'Autorité administrante n'a pas modifié sa politique en ce qui concerne le plan de réinstallation suivant lequel chaque famille bakweri des versants occidental, oriental et méridional du mont Cameroun recevrait 6 hectares de terre cultivable. Cette politique a été approuvée par le Conseil de tutelle, mais, malheureusement, des malentendus et des suspensions que le Bakweri Land Committee nourrit à l'égard du plan de l'Autorité administrante n'ont pas encore permis un règlement satisfaisant de la question.

153. La Mission espère que l'Autorité administrante continuera de prendre l'initiative en donnant davantage de publicité à ses propositions et en renouvelant son invitation aux intéressés de discuter la question. Elle pense aussi que l'exemple de la Bakweri Co-operative Union of Farmers incitera le Bakweri Land Committee

<sup>18</sup> Voir Documents officiels du Conseil de tutelle, treizième session, Supplément n° 4, par. 243 à 246.



à collaborer de façon constructive avec l'Autorité administrante afin de parvenir à une solution satisfaisante du litige qui l'oppose à l'Administration. La Mission estime que seuls les Bakweri, à l'exclusion des populations étrangères à leurs tribus, devraient bénéficier des mesures envisagées par l'Autorité administrante.

### 3. Situation foncière dans la division de Victoria

154. Dans l'allocution qu'il a prononcée devant la Mission, le chef Manga Williams, parlant en qualité de président des conseils de la division de Victoria et fédérés, a déclaré que son grand-père, le roi William de Bimbria, avait conclu un traité, le 17 février 1844, avec le représentant du Gouvernement britannique, au sujet de l'abolition de l'esclavage et de la traite des esclaves. A la suite de ce traité, le roi « a souhaité la bienvenue aux missionnaires qui apportaient le christianisme au pays et leur a donné une concession à usage religieux, concession qui se trouvait sans aucun doute là où est actuellement la ville de Victoria; on n'a trouvé jusqu'ici aucun acte d'où il ressorte qu'il y ait eu vente de cette terre, soit à la mission baptiste de Londres, soit à un gouvernement quelconque, qu'il soit allemand ou britannique ». Le chef a ajouté que, malgré les recherches qu'il a faites à Londres, il n'a « trouvé aucun document qui prouve qu'il y ait eu un accord pour la vente de la terre à la mission baptiste »; il a par conséquent déclaré: « Au nom de mon grand-père, je proclame qu'ici [Victoria] la terre est à nous. Les missionnaires peuvent continuer à utiliser la terre à des fins religieuses tout comme leurs prédécesseurs et le vieux chef l'entendaient... ». Le chef a dit que « le Gouvernement allemand avait seulement occupé la terre, mais qu'il n'en avait jamais eu la propriété. Par conséquent, si les droits sont maintenant établis, le gouvernement n'a pas à revendiquer de terres à cet endroit... ».

155. Dans les observations qu'elle a faites sur ces revendications, l'Autorité administrante a déclaré qu'en 1903 la Basel Mission possédait dans la ville de Victoria 18 terrains, d'une superficie totale de 75 hectares. La même année, la Mission a vendu à l'Administration tous ces terrains, exception faite de 6,3 hectares au centre de Victoria. Il existe un acte de cession, daté du 27 août 1903, enregistré sous le numéro 10 dans le volume 407 du cadastre d'Enugu et qui est maintenant conservé à Buéa. Le prix d'achat était de 8.000 francs, payables à la trésorerie de la Légation de Suisse à Berlin. La Basel Mission avait acheté à la mission baptiste, en 1886, la majeure partie de Victoria. Le droit de propriété absolue sur le terrain et toutes les constructions édifiées sur le terrain ont été acquis pour 3.750 livres. En 1902, le Gouvernement allemand s'est aperçu qu'il avait laissé vendre toutes les terres disponibles à Victoria et a dû racheter à la Basel Mission tout ce qui constitue maintenant les propriétés de l'Administration.

156. Le premier achat de la mission baptiste, celui qui a conduit à cet état de choses, a eu lieu vers 1858-1859, et William Saker en a été l'auteur. Le roi William de Bimbria a vendu toute la baie d'Ambas, sur laquelle est située Victoria, avec les îles voisines et une bande d'environ 16 kilomètres de côte. Les détails de la vente n'ont

jamais été dévoilés, mais la vente a été rendue publique. On croit que le prix d'achat était de 2.000 livres sterling.

157. La Mission est d'avis que la plainte du chef Manga Williams est de celles sur lesquelles seuls peuvent se prononcer les tribunaux compétents, auxquels il lui est loisible de recourir.

### E. — AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

158. La déclaration de la nouvelle Administration du Cameroun méridional sur sa politique agricole figure dans le document de séance n° 7 de 1955, établi par cette Administration; on en trouvera le texte à l'annexe V du présent rapport.

159. La Mission ne pense pas qu'il soit nécessaire de faire ici un exposé d'ensemble sur l'agriculture du Territoire, la question ayant été traitée en détail dans les rapports des deux missions de visite antérieures<sup>19</sup>, ainsi que dans le rapport annuel de l'Autorité administrante pour 1954<sup>20</sup>. Elle se bornera donc à relever tous les faits nouveaux qui sont intervenus dans le domaine de l'agriculture, en tenant plus spécialement compte des recommandations formulées jusqu'à présent par le Conseil de tutelle.

160. A plusieurs reprises, le Conseil de tutelle a exprimé l'espoir que l'Autorité administrante arriverait à faire adopter aux agriculteurs autochtones des méthodes plus modernes. La Mission a constaté que l'Autorité administrante avait toujours beaucoup de mal à convaincre les petits agriculteurs d'abandonner leurs méthodes traditionnelles pour des méthodes et des outils plus modernes, ne serait-ce que l'utilisation du compost et des engrais ou de la charrue à bœufs.

161. Cependant, la Mission a constaté que, lorsque les efforts éducatifs de l'Administration prennent la forme de démonstrations concrètes, comme cela a eu lieu à Jada, les succès sont plus marquants. S'il semble établi que l'emploi de matériel agricole lourd ne convient guère à la plupart des sols de l'Afrique tropicale, l'usage de matériel léger peut être largement adopté. La Mission estime qu'une aide pourrait être accordée aux petits agriculteurs sous forme de ventes à tempérament, par exemple, pour l'acquisition de ce matériel léger. La Mission estime qu'on pourrait aider les petits agriculteurs au moyen de prêts par le truchement des coopératives. Ainsi le rôle de la houe serait confiné au travail d'entretien des plantations établies.

162. La Mission a constaté un effort agricole méritoire de la part des planteurs. Ils ont planté beaucoup de caféiers et de cacaoyers, notamment, mais ils négligent l'entretien de ces plantations qui sont submergées dans certains cas par la brousaille et dans d'autres cas par des cultures intercalaires vivrières qui, nécessairement, nuisent au rendement des cultures de rapport. Il vaut mieux avoir un hectare de cultures rationnelles que dix hectares de cultures négligées.

163. La Mission a visité l'exploitation agricole de

<sup>19</sup> *Ibid.*, septième session, Supplément n° 2, par. 218 à 227, et *ibid.*, treizième session, Supplément n° 4, par. 167 à 178.

<sup>20</sup> Par. 277 à 296.

Kofaré près de Yola (Nigéria), où l'on procède à des recherches en vue de déterminer quelles sont les meilleures cultures pour l'ensemble de la province de l'Adamaoua, y compris les parties du Territoire sous tutelle administrées par les autorités de cette province. On y étudie différentes variétés de semences pour voir si elles conviennent au sol et aux conditions de la région, et l'on y fait la démonstration de méthodes agricoles modernes. Le chef du service agricole de la province de l'Adamaoua a fait ressortir que les progrès accomplis, quoique très lents, étaient certains. Ainsi, on a pu faire adopter dans un certain nombre de cas une petite machine à main pour décortiquer les arachides dont le prix est d'environ 15 livres sterling. Deux de ces machines ont été commandées par des agriculteurs de Micika et 10 par des paysans d'autres parties de la province de l'Adamaoua. Le même fonctionnaire a déclaré que, bien que le sol, dans le Cameroun septentrional, se prête fort bien à l'emploi des engrais au superphosphate, la population réagissait de façon très diverse à l'utilisation de ce type d'engrais. Ainsi, dans le district de Kilba, qui se trouve juste à l'ouest du Cameroun septentrional, on avait acheté en 1955 environ 1.400 sacs de cet engrais, alors que, dans la partie contiguë du Territoire sous tutelle, on n'en avait acheté qu'une centaine. Dès que la population se rendrait compte que l'engrais permet d'obtenir une bien meilleure récolte, l'emploi du superphosphate se répandrait sans doute rapidement.

164. La Mission a été favorablement impressionnée par l'excellent travail qui se fait à la station agricole de l'Administration, située à Barombi Kang, près de Kumba, où l'on enseigne aux agriculteurs autochtones les moyens de combattre la « pourriture brune » (*phytophthora faberi*) qui détruit une grande partie de la récolte de cacao. Lors de sa visite à cette station, la Mission a été informée que les agriculteurs étaient très désireux de collaborer avec les autorités depuis qu'il était démontré qu'en aspergeant les cacaoyers de bouillie bordelaise on arrivait à porter le rendement en cacao sec de 1 livre ou 1 livre 1/2 à 3 livres par arbre et que, lorsque les arbres étaient convenablement espacés, on pouvait même arriver à 6 livres. Le Marketing Board a accordé à la coopérative un prêt de 15.000 livres sterling pour l'achat des pulvérisateurs nécessaires. La coopérative vend cet outillage aux agriculteurs, et, dès que l'un d'entre eux a payé en totalité l'appareil qui lui a été fourni, elle est en mesure d'acheter un autre appareil pour un autre cultivateur. La station agricole enseigne aux intéressés la manière de procéder aux aspersions; en 1955, elle a organisé dix cours de vulgarisation qui ont été suivis par 400 personnes environ. On prévoit qu'en 1956 le nombre des agriculteurs inscrits à ces cours atteindra 1.000.

165. En outre, la station fait des essais sur la variété Amazone qui, si elle peut être adaptée aux conditions locales, permettrait un rendement meilleur que celui des variétés locales, la *trinitario* et l'*amelonado*. A l'heure actuelle, la pépinière de la station compte 18.500 plants. Le Production Development Board a ouvert un crédit de 5.000 livres sterling pour les essais sur la variété Amazone.

166. La Mission a été heureuse d'apprendre que

l'Administration du Cameroun méridional se proposait d'ouvrir dans l'ensemble du Territoire, en des localités appropriées, de nouvelles fermes modèles et des pépinières. Le Conseil de tutelle voudra peut-être féliciter l'Autorité administrante de ce qu'elle a fait jusqu'à présent, mais il faudrait aussi, de l'avis de la Mission, qu'il insiste auprès de l'Autorité administrante pour qu'elle intensifie ses efforts et développe le plus rapidement possible le programme qu'elle a entrepris dans ce domaine si essentiel à l'économie du Territoire sous tutelle.

167. A sa treizième session, le Conseil de tutelle a pris acte des efforts déployés par l'Autorité administrante pour diversifier les cultures et assurer ainsi l'indépendance économique du Territoire. C'est encore là un des principaux objectifs de l'Autorité administrante; on trouvera de plus amples renseignements à ce sujet dans les paragraphes 290 à 292, 295 et 583 du rapport annuel pour 1954. Il est à noter cependant que, jusqu'à présent, aucune industrie rurale subsidiaire n'a été créée, l'Autorité administrante estimant que le développement dans ce domaine doit être subordonné à l'amélioration des aptitudes techniques que l'on peut attendre de ses efforts en matière d'enseignement technique.

168. On se souviendra que la mission de la Banque internationale avait notamment recommandé qu'un expert de la production du thé fût chargé d'une étude sur les perspectives de développement des plantations de thé. Cette recommandation a reçu un début d'application; plusieurs membres de la Mission de visite qui se sont rendus à la plantation de thé de la Cameroons Development Corporation, à Tole, ont pu ainsi constater qu'elle couvrait dès à présent une superficie de 43 hectares. La plantation n'a pas encore produit, mais on compte sur une récolte prochaine de 1.350 kilogrammes à l'hectare qui sera entièrement vendue au détail dans la région avoisinante de la Nigéria. Ce qui pourrait éventuellement soulever des difficultés, c'est le recrutement de la main-d'œuvre nécessaire, surtout le recrutement de femmes. Il est indispensable que la famille tout entière travaille à l'emballage du thé, et non pas uniquement le chef du ménage, car, si ce dernier était le seul travailleur, il faudrait cependant loger sa femme et ses enfants. Or, à l'heure actuelle, il n'est pas encore d'usage pour les femmes du Territoire, surtout pour les femmes mariées, de travailler contre salaire.

169. La Mission de visite de 1952 avait constaté que l'on pourrait fort bien cultiver le café dans certaines localités de la région de Bamenda<sup>21</sup>. La Mission actuelle a visité la plantation de café Santa, et elle a été très favorablement impressionnée par le modernisme des méthodes agricoles, le bon état des cultures et la qualité des bâtiments. Le Production Development Board du Cameroun méridional est en train de reprendre cette propriété à l'Eastern Region Development Corporation, qui l'a financée et mise en valeur. C'est la seule de ce genre qui existe dans le Territoire. Elle comprend 242 hectares de caféiers et 2.000 hectares de pâturages. Elle n'a pas encore produit, mais on espère que, cette saison,

<sup>21</sup> Voir Documents officiels du Conseil de tutelle, treizième session, Supplément n° 4, par. 173.

les caféiers plantés il y a trois ans vont donner une petite récolte. Il y a environ 220.000 jeunes plants destinés au repiquage. On espère que tous les caféiers produiront en 1960; le domaine devrait être alors de gros rapport. Dirigé par un expert particulièrement compétent, il offre à la population locale un modèle excellent.

170. A l'extrême nord du Territoire sous tutelle, c'est-à-dire dans la division de Dikwa, l'agriculture est paralysée par le manque d'eau. Deux programmes ont été mis en train pour remédier à cette pénurie. Le premier, connu sous le nom de plan « Tapki », prévoit la construction, échelonnée sur deux ans, de 40 réservoirs artificiels environ. Le coût des travaux est estimé à 60.000 livres sterling et sera imputé sur les crédits alloués par le United Kingdom Colonial Development and Welfare Fund au titre du Northern Regional Development Plan. En outre, le Conseil de l'Emirat de Dikwa votera 4.000 livres sterling environ pour exécuter d'autres travaux, notamment pour construire des routes secondaires. L'objet du programme est de fournir de l'eau aux zones arides pour mettre fin aux migrations saisonnières des grands troupeaux de bovins et de constituer des réserves qui serviront à alimenter les futurs réseaux d'irrigation et à donner plus d'extension aux cultures en saison sèche.

171. Le second programme est le programme pilote d'irrigation de la région du lac Tchad, autour de Wulgo. La Mission devait aller se rendre compte de l'état des travaux, mais des inondations l'ont empêchée de quitter Maiduguri et de faire ce voyage de 160 kilomètres. Comme le lac Tchad est entouré d'étendues très plates, les eaux se retirent en saison sèche sur plusieurs kilomètres. On se propose donc de profiter de l'élévation et de la baisse annuelles des eaux du Tchad pour cultiver pendant la saison sèche des surfaces gagnées sur le fond du lac. A Wulgo, il existe justement deux flèches littorales distantes de 5 kilomètres. En réunissant ces deux langues de terre par une levée, on pourra assécher une superficie d'environ 10 km<sup>2</sup>, dont environ 600 hectares seront irrigables. Pendant la saison des pluies, on pourra cultiver dans la zone asséchée le riz de marais, le coton et les légumes. Pendant la crue, la digue retiendra les eaux du lac jusqu'à ce que les cultures aient besoin d'être irriguées, après la saison des pluies. Il suffira d'ouvrir les vannes pour irriguer les terres. A la fin de la période de culture, toutes les vannes seront ouvertes pour drainer vers le lac, au fur et à mesure du retrait du flot, les eaux stagnantes retenues dans la zone asséchée. Les frais de construction seront peu élevés: approximativement 62 livres sterling par hectare.

172. Le Conseil de tutelle s'est déjà occupé à plusieurs reprises de la question de la culture selon les courbes de niveau. La Mission est heureuse de pouvoir dire qu'elle a constaté, au cours de son voyage dans le Territoire, que des progrès ont été accomplis dans ce domaine. Bien que certaines zones montagneuses soient maintenant cultivées suivant la courbe de niveau avec des haies ou des murs de pierres à intervalles réguliers pour retenir la terre, l'on trouve trop souvent encore des champs où les sillons sont tracés selon la ligne de la grande pente. L'Autorité administrante a informé la Mission que les autorités traditionnelles de Bamenda ont adopté des réglementations agricoles obligatoires. La Mission

tient à féliciter les autorités d'avoir pris ces décisions qui leur avaient été suggérées par la Mission de visite de 1952 dans son rapport <sup>22</sup>. La Mission actuelle espère que ces réglementations seront rigoureusement appliquées et qu'elles seront adoptées par d'autres autorités traditionnelles.

173. L'érosion considérable constatée dans le Territoire est facilitée encore par les feux de brousse. La Mission estime que, là encore, une action rigoureuse de la part de l'Administration est nécessaire.

174. La Mission tient à féliciter l'Autorité administrante du succès qu'elle a obtenu dans les efforts qu'elle a entrepris pour diversifier les cultures et pour fournir de l'eau à l'agriculture. Elle estime cependant que, ce dernier programme étant bien lancé, il faut accroître aussi rapidement que possible le rythme de sa progression.

175. En ce qui concerne les forêts, l'Administration du Cameroun méridional a précisé la ligne de conduite qu'elle entendait suivre dans le document de séance n° 5 de 1955; on en trouvera le texte à l'annexe VI du présent rapport <sup>23</sup>. Entre Mamfé et Kumba, dans la zone de la forêt dense, la Mission a vu plusieurs réserves forestières des autorités traditionnelles. Dans ces réserves, elle a constaté que la croissance était rapide et désordonnée; comme il s'agit là d'un potentiel économique considérable pour le Territoire, l'aménagement de ces réserves semble s'imposer en vue de leur exploitation rationnelle ultérieure.

#### F. — SERVICES VÉTÉRINAIRES

176. Après l'agriculture, l'élevage, principalement celui du bétail, est l'élément le plus important de l'économie du Territoire sous tutelle. Le bétail appartient presque exclusivement aux Foulbé qui élèvent leurs animaux en pâturage. C'est ainsi que les Foulbé, venus du nord, font paître de gros troupeaux de bétail indigène dans les hautes prairies de la région de Bamenda. L'Autorité administrante estime qu'en 1954 il y avait environ 220.000 têtes de bétail dans les divisions de Bamenda, de Wum et de Nkambé, et environ 150.000 sur le plateau de Mambila.

177. Etant donné l'importance de cette industrie de l'élevage, la Mission, qui a voulu se rendre compte du travail accompli dans les centres vétérinaires, en a visité plusieurs. Dans la région de Bamenda, elle a examiné le centre de recherches zootechniques de Jakiri, qui dépend du Service de médecine vétérinaire; là, sur une superficie de quelque 800 hectares, on travaille à améliorer les races et les pâturages, et l'on fait des recherches sur le bétail indigène et étranger et sur ses maladies. Les Foulbé visitent fréquemment le centre et s'intéressent vivement à ses travaux. En outre, le centre donne une formation en matière de zootechnie. Il faut noter particulièrement qu'il était difficile, lors de la création du centre de Jakiri, il y a sept ans environ, d'assurer

<sup>22</sup> *Ibid.*, par. 185.

<sup>23</sup> Voir également le rapport annuel de l'Autorité administrante pour 1954, par. 306 à 320, et *Documents officiels du Conseil de tutelle, treizième session, Supplément n° 4*, par. 179 à 184.

l'alimentation du troupeau qui y était élevé. A l'heure actuelle, ce troupeau est deux fois plus grand qu'à l'origine, et l'herbage suffit amplement à alimenter les 530 animaux du centre.

178. La Mission a également été intéressée par le centre vétérinaire de Nkambé, créé à l'aide des fonds de l'autorité traditionnelle et d'un don de 500 livres que l'Administration avait accordé pour du matériel de laiterie. Le centre s'attache aussi à améliorer le cheptel et les pâturages; il doit être pour les Foulbé une espèce de compensation à la capitation *jangali* de 5 shillings qu'ils acquittent sur leur bétail et qui représente plus de 50 pour 100 des recettes de l'autorité traditionnelle.

179. La Mission a visité le bureau du Service vétérinaire de l'autorité à Yola, en Nigéria, dont les activités s'étendent également à la portion du Territoire sous tutelle administrée avec la province de l'Adamaoua. Ce bureau assure la direction de huit postes de contrôle, dont quatre (Mubi, Nguroje, Ganye et Soran) se trouvent dans le Territoire sous tutelle principalement le long de la frontière du Cameroun sous administration française. Les maladies suivantes sont traitées: peste bovine, fièvre aphteuse, pleuro-pneumonie bovine contagieuse, charbon symptomatique, charbon trypanosomiase.

180. Une grande partie des travaux effectués dans ce centre ont trait à la lutte préventive contre la pleuro-pneumonie bovine qui, d'après le vétérinaire, vient du nord et du Cameroun sous administration française. C'est une maladie extrêmement insidieuse: les symptômes qui permettent de la diagnostiquer peuvent n'apparaître qu'au bout d'une année. Dans l'intervalle, elle peut être transmise aux autres bêtes du troupeau par la toux. On peut l'enrayer par la mise en quarantaine et l'abattage; une indemnité est payée au propriétaire de l'animal atteint.

181. Dans le Cameroun septentrional lui-même, la Mission a visité le centre de consultations vétérinaires de l'autorité traditionnelle situé à Bama, dans la division de Dikwa, où le nombre des têtes de bétail est estimé à 112.000 au moins. La Mission a appris que les maladies les plus répandues dans cette région sont la peste bovine et le charbon symptomatique; 25.000 vaccinations contre la peste bovine et 20.000 contre le charbon sont faites chaque année. De plus, le centre de consultations assure le fonctionnement de cinq camps d'immunisation où ces vaccinations ont lieu. Le vétérinaire a déclaré que, depuis la visite de la Mission de 1952, de grands progrès ont été réalisés dans la région en ce qui concerne la lutte contre la pleuro-pneumonie bovine, qui est, au moins pour le moment, pratiquement éliminée.

182. La Mission est d'avis que le Conseil de tutelle voudra peut-être féliciter l'Autorité administrante pour les mesures efficaces qu'elle a prises afin de protéger et de développer l'industrie de l'élevage et améliorer les pâturages, qui revêtent une grande importance pour l'économie de la région du Nord.

183. Elle pense que d'échanges de visite entre les vétérinaires compétents et agronomes spécialistes des deux Camerouns il résulterait des avantages mutuels pour les parties intéressées.

184. La Mission estime que le Conseil de tutelle pourra juger utile de demander à l'Autorité administrante d'inclure dans ses rapports annuels plus d'informations concrètes sur l'abattage du bétail et l'utilisation de la viande et des peaux, afin de permettre de mieux évaluer la contribution de l'élevage à l'augmentation du revenu des populations et à l'amélioration de son régime alimentaire.

185. En ce qui concerne plus particulièrement les peaux, il a paru à la Mission que la préparation de celles-ci ne bénéficie point d'un traitement satisfaisant. Les peaux sont toujours séchées au soleil alors que, séchées à l'ombre, elles connaîtraient des prix beaucoup plus intéressants.

186. Peut-être conviendrait-il que la chose soit référée aux autorités locales et que celles-ci étudient la possibilité d'aménager des séchoirs communautaires où un préposé bien entraîné assurerait le nettoyage et le séchage rationnel des peaux. Ce serait peut-être là un premier pas vers l'établissement de l'industrie du tannage et peut-être même de la préparation d'objets de cuir.

#### G. — MOUVEMENT COOPÉRATIF

187. La Mission a jugé particulièrement encourageante la forte influence qui s'exerce dans l'Administration du Cameroun méridional au profit du mouvement coopératif et les excellents résultats que ce mouvement a obtenus. A côté du D<sup>r</sup> Endeley, directeur des affaires de l'Administration et principal animateur de la Bakweri Co-operative Union of Farmers, on trouve M. Mukete, ministre du Cameroun méridional au Conseil fédéral des ministres, membre d'une coopérative et sur l'exploitation agricole duquel ont été effectués les premiers essais de pulvérisation du cacao, et M. E. K. Martin, membre du Cameroun Development Corporation Board, membre de la House of Assembly et président de la Victoria Co-operative Banana Society.

188. Comme on l'a indiqué dans le présent rapport (voir par. 28 ci-dessus), la Mission a pu assister au premier congrès de la Co-operative Union of the Southern Cameroons, Ltd., qui s'est tenu à Kumba. Le congrès réunissait des délégués représentant les sociétés suivantes: 900 membres de la coopérative des producteurs de café de la province de Bamenda; 650 membres de la coopérative des producteurs de cacao de la division de Mamfé, 750 membres de la coopérative des producteurs de café de la région de Bakossi; 1.300 membres de la coopérative des planteurs de cacao de la division de Kumba; 750 planteurs de bananes des divisions de Victoria et de Kumba, et 250 membres salariés, soit 4.600 membres de sociétés coopératives.

189. Dans un mémoire présenté à la Mission, il est dit que, depuis que le Cameroun méridional possède sa propre administration et son propre service des coopératives, l'activité des sociétés coopératives s'est développée considérablement. Dans le courant de l'année passée, 250 tonnes de café ont été écoulées sur le marché par l'intermédiaire des coopératives; les ventes de cacao ont plus que doublé, et les exportations de bananes ont atteint approximativement 24.000 régimes par mois. Au point de vue financier, on peut saisir l'importance accrue

du mouvement si l'on songe que le chiffre d'affaires théorique des coopératives est passé de 200.000 livres sterling en 1954 à 500.000 en 1955.

190. La politique de l'Union coopérative est d'utiliser toutes les ressources, tant matérielles qu'humaines, du Cameroun méridional, afin que les producteurs et les ouvriers puissent bénéficier des divers services coopératifs. L'application de ces méthodes devrait augmenter considérablement la production des cultures destinées à l'exportation, et celle des denrées alimentaires consommées dans le pays devrait permettre d'élever le niveau de vie.

191. Les auteurs du mémoire citent les résolutions suivantes qui ont été adoptées à la première session du congrès et selon lesquelles:

a) Il faut insister auprès de l'Administration pour qu'elle mette en pratique les mesures annoncées au chapitre X du document de séance relatif à la « politique de développement coopératif » (annexe VII) en créant un organisme coopératif de financement dont bénéficieront les cultivateurs coopérateurs dont on considère que les sociétés sont le meilleur moyen de développer le crédit.

b) L'Union doit s'efforcer d'obtenir l'aide nécessaire à l'organisation d'un centre de formation des travailleurs des coopératives et des agriculteurs.

c) L'Administration doit prendre note de la pénurie actuelle de terres dans les divisions de Victoria et de Kumba.

d) Il faut appliquer intégralement les mesures annoncées ayant pour objet de distribuer aux agriculteurs des biens de consommation, et plus particulièrement des fournitures nécessaires à l'agriculture et des matériaux de construction.

e) Il faut se procurer les capitaux nécessaires pour améliorer les magasins des coopératives destinés à l'entrepôt de produits de toute espèce.

f) Il faut chercher à se procurer les capitaux nécessaires pour développer les services coopératifs de transport afin d'écouler des produits et des denrées en provenance de toutes les régions du Territoire.

g) L'Union doit continuer à insister auprès de l'Administration pour qu'elle poursuive avec la plus grande vigueur l'application de ses plans tendant à améliorer les grandes routes et les routes de raccordement.

## H. — TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

### 1. Transports

192. On a souligné à maintes reprises dans le présent rapport l'importance capitale que présente pour le développement général du Territoire un réseau routier approprié et amélioré. Presque toutes les communications reçues par la Mission contenaient des plaintes concernant le manque de bonnes routes, et, à en juger par sa propre expérience, la Mission considère que ces plaintes sont parfaitement justifiées. Il faut souligner que,

par suite du manque de routes, la présente Mission, de même que les deux missions précédentes, n'a pas été en mesure de visiter la région de Tigon-Ndoro-Kentu et le plateau de Mambila dont le potentiel économique a été mentionné plus haut dans le rapport.

193. La Mission sait bien que les autorités intéressées, aussi bien fédérales que territoriales, n'ignorent pas la situation générale et se préparent à agir. A cet égard, elle tient à souligner qu'il importe d'utiliser des machines modernes pour la construction de routes permanentes; elle formule cette observation parce qu'elle a pu constater qu'il n'y avait que très peu de machines pour la construction des routes dans le Territoire et qu'on utilisait encore beaucoup la main-d'œuvre manuelle et un outillage mal approprié.

194. En ce qui concerne le réseau routier du Territoire, la charge de la construction et de l'entretien des grandes routes de la catégorie A incombe au gouvernement fédéral, celle des routes territoriales à l'Administration du Cameroun méridional et à celle de la région du Nord, et celle des routes locales et communales aux autorités traditionnelles.

195. En ce qui concerne les grandes routes de la catégorie A, le Ministre fédéral des travaux publics à Lagos a fait savoir à la Mission qu'un crédit de 848.000 livres sterling à prélever sur le budget fédéral était prévu pour l'amélioration de la route de Kumba-Mamfé. On pense que les travaux dureront quatre ans; les dépenses ont été réparties approximativement comme suit:

	<i>Livres sterling</i>
Matériaux .....	306.000
Main-d'œuvre .....	362.000
Equipement .....	180.000

196. A titre de comparaison, on a indiqué ci-après le montant des dépenses afférentes aux travaux de la route de Kumba-Mamfé pour les trois dernières années:

	<i>Livres sterling</i>
1952-53 .....	15.967
1953-54 .....	102.239
1954-55 .....	81.000

197. Le Ministre a également avisé la Mission qu'un autre crédit de 400.000 livres sterling avait été prévu pour l'amélioration de la grande route de la catégorie A Mubi-Uba-Bama en 1955-56. Comme on l'a vu plus haut, la Mission a pu constater que les travaux se poursuivaient sur cette route. L'Administration se propose de construire ultérieurement une grande route de la catégorie A allant de Nkambé à Sugu via Serti et Juntari, qui reliera le Cameroun méridional au Cameroun septentrional, et une route allant de Kamine, dans la division de Nkambé, à Takum, dans la province de la Bénoué (Nigéria).

198. En ce qui concerne les routes qui sont à la charge de l'Administration du Cameroun méridional, cette administration a proposé d'affecter à ces travaux un crédit global de 659.000 livres sterling, à prélever sur la contribution de 1.330.000 livres sterling du Colonial Development and Welfare Fund pour la période 1955-1960. Ces prévisions de dépenses se répartissent comme suit:

	<i>Livres sterling</i>
Route Kumba-Tombel .....	133.000
Rouge Mbonge-Kumba .....	171.000
Route Bakebe-Fontem .....	298.000
Route Bamenda Ring-Ouest .....	10.000
Route Menemo-Ngaw .....	20.000
Route Ossing-Nguti .....	4.000

Une certaine marge a été prévue pour les levés topographiques et les imprévus.

199. Pour ce qui est des routes construites et entretenues par les autorités traditionnelles, aucune dépense chiffrée n'a été indiquée à la Mission, bien que l'on ait à différentes reprises attiré son attention sur les travaux entrepris par ces autorités.

200. Les rivières navigables présentent elles aussi de l'importance pour le réseau de communications du Territoire; telles sont la Cross, qui peut être utilisée pour les transports de Mamfé à Calabar pendant la saison des pluies, et la Bénoué, dans le Cameroun septentrional, qui relie Garoua dans le Cameroun sous administration française à Yola dans la province de l'Adamaoua (région du Nord de la Nigéria). En ce qui concerne cette dernière rivière, la Mission a appris que les autorités françaises et britanniques, comprenant qu'il en résulterait un avantage pour les deux Territoires, ont entrepris conjointement de mettre en œuvre des projets destinés à rendre cette rivière navigable sur la plus grande partie de son cours.

201. Dans le nord du Cameroun, il a été donné à la Mission de constater que des quantités énormes de produits étaient transportés sur de longues distances par des caravanes de petits ânes. Etant donné que le développement économique va croissant, et que la nature des pistes empruntées par ces caravanes semble le permettre, il apparaît à la Mission que l'usage de charrettes à traction animale pourrait être résolument généralisé dans le Territoire.

## 2. Communications

202. Dans certaines des notes qu'ils ont remises à la Mission, des groupes du Cameroun septentrional se plaignaient de l'insuffisance des installations postales et télégraphiques. Au cours d'une entrevue qu'il lui a accordée à Lagos, le Ministre fédéral des communications et de l'aviation a mis la Mission au courant de plans tendant à améliorer les services postaux et télégraphiques de la Fédération. Il a attiré l'attention de la Mission sur les difficultés qui provenaient surtout du manque de fonds, de matériel et de personnel pour faire fonctionner ces services et qui l'avaient empêché d'améliorer plus rapidement les services dont il était chargé. En outre, il a fait observer que l'installation de services postaux et télégraphiques dans une région déterminée ne se justifiait que s'il y avait un nombre suffisant de personnes pour les utiliser.

## I. — FINANCES PUBLIQUES

### 1. Régime fiscal

203. Comme l'Autorité administrante a donné, dans les paragraphes 164 à 177 de son rapport annuel pour 1954 et dans les tableaux 32A à 35 de ce même document,

un état détaillé des impôts perçus dans le Territoire sous tutelle, la Mission n'exposera ici que les aspects généraux du régime fiscal.

204. Seuls sont passibles de l'impôt sur le revenu les sociétés et les non-Africains. Les sociétés — il en existe quatre ou cinq seulement — versent 9 shillings par livre de bénéfices nets. Les personnes physiques non africaines sont imposées à un taux progressif ou à un taux fixe; les tableaux donnent à ce sujet des indications détaillées.

205. Les principaux impôts auxquels sont assujettis les Africains sont la capitation due par les adultes valides de sexe masculin et l'impôt sur le cheptel. L'autorité locale conserve la majeure partie du produit de ces impôts; l'Administration n'en reçoit qu'une part infime.

206. La capitation est un impôt minimum. Les personnes qui ont d'importants revenus en espèces paient un impôt légèrement plus élevé qui est habituellement calculé à un taux progressif.

207. Il n'existe pas d'impôts indirects locaux. Les droits de douane sont *ad valorem*, leur taux étant de 10 pour 100 pour les exportations et de 20 pour 100 pour les importations.

208. Les entreprises nouvelles dont les bénéfices ne dépassent pas 3.000 livres sterling par an sont imposées à des taux inférieurs pendant les six premières années de leur activité.

209. L'impôt sur le revenu individuel ou personnel ne frappe que les non-Africains. Les contribuables paient l'impôt, soit a) sur le revenu brut moins les dégrèvements et déductions — à un taux progressif qui va de 4,5 pence à 15 shillings par livre; soit b) sur le revenu brut moins les déductions — à un taux fixe de 4,5 pence par livre, le mode d'imposition employé étant toujours celui dont le rendement est le plus élevé. La première tranche de 200 livres du revenu des femmes est entièrement exonérée d'impôt.

## 2. Budget de l'Administration du Cameroun méridional <sup>24</sup>

210. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution, l'Administration du Cameroun méridional établit un budget annuel qui prévoit des crédits pour les divers services publics que voici: bureau et secrétariat du Commissaire; administration; agriculture; vérification des comptes; sociétés coopératives; enseignement; exécutif et législatif; sylviculture; information; affaires judiciaires; questions foncières; affaires juridiques; santé publique; impression et papeterie; travaux publics; topographie; trésor; service vétérinaire.

211. La situation financière du Cameroun méridional n'est pas solide; les crédits doivent être mesurés aux divers services avec la plus grande circonspection, de sorte que certains d'entre eux fonctionnent à présent avec des moyens extrêmement réduits.

212. Le premier budget portait sur une période de

<sup>24</sup> Voir l'annexe VIII qui contient un extrait du discours que le Secrétaire aux finances de la House of Assembly du Cameroun méridional a prononcé en 1954 pour présenter le budget.

six mois, et c'est seulement avec les prévisions de 1955-56 qu'on peut se faire une idée de la situation budgétaire pour un exercice entier.

213. On a jugé prudent de diviser le budget du Territoire en un budget ordinaire et un budget d'investissement. Pour 1955-1956, cette distinction est apparue dans la récapitulation des prévisions budgétaires. Le document budgétaire de l'année prochaine la fera ressortir encore plus clairement. Le budget ordinaire de 1955-1956 prévoit des recettes de 715.000 livres sterling et des dépenses ordinaires s'élevant à 809.000 livres, ce qui laisse un déficit de 94.000 livres. Dans le budget d'investissement, les dépenses atteignent 305.000 livres contre 113.000 livres de revenus d'investissement; le déficit est là de plus de 190.000 livres. En conséquence, le budget général fait apparaître un déficit d'environ 285.000 livres. Toutefois, comme on le verra plus loin, la situation s'est sensiblement améliorée, car l'assistance du gouvernement fédéral s'est stabilisée.

214. En ce qui concerne les recettes du budget ordinaire, le poste le plus important est la subvention que le gouvernement fédéral doit accorder au Territoire en vertu de la Constitution. Cette subvention est conforme à la recommandation de sir Louis Chick, commissaire aux finances publiques, et elle est maintenant consacrée par une disposition de l'article 163 du texte organique de 1954 relatif à la Constitution de la Nigéria. D'une manière générale, tout penny que le gouvernement fédéral obtient du Territoire et qu'il ne dépense pas au titre des services fédéraux du Territoire est rendu sous la forme de la subvention prévue par la Constitution. Le montant de cette subvention dépend dans une large mesure de l'activité des secteurs de production primaire du Territoire, notamment des recettes commerciales des principales sociétés propriétaires de plantations (la Cameroons Development Corporation et les sociétés Elders et Fyffes, et Pamol). L'économie du territoire n'est pas encore assez diversifiée: elle est, dans une trop large mesure, tributaire des récoltes et des ventes de bananes des entreprises qui gèrent les plantations. Les variations du rendement des bananeraies et les fluctuations des prix sur le marché mondial entraînent d'une année à l'autre des variations considérables du montant de la subvention accordée conformément à la Constitution.

215. Les mêmes considérations sont valables en ce qui concerne un autre poste de recettes important, savoir, les bénéfices distribués par la Cameroons Development Corporation. Ces recettes, qui étaient auparavant consacrées à des projets locaux de développement, alimentent maintenant le compte général des recettes du Cameroun méridional, conformément aux recommandations de sir Louis Chick. Elles varient forcément en fonction des résultats que la Cameroons Development Corporation obtient dans ses opérations commerciales. C'est ainsi qu'en 1953, la Corporation a pu distribuer des bénéfices s'élevant à 60.000 livres sterling environ, alors qu'en 1954 ces bénéfices n'atteignaient pas 20.000 livres. A cet égard, la Mission rappelle les recommandations qui ont été faites dans le rapport de la mission de la Banque internationale au sujet de l'emploi des profits de la Cameroons Development Corporation et dont il est question au paragraphe 141 ci-dessus.

216. Pour surmonter les difficultés que créent ces fluctuations violentes des deux principales sources de recettes du territoire, le gouvernement fédéral a accepté, pour trois années seulement, de garantir une rentrée de 580.000 livres au titre de la subvention prévue par la Constitution et des bénéfices de la Corporation, alors que les prévisions actuelles de recettes pour ces deux postes ne s'élèvent au total qu'à 450.000 livres. Si les recettes effectives provenant de ces deux sources sont en fin de compte inférieures au chiffre de 580.000 livres, le gouvernement fédéral avancera la différence, moyennant le paiement d'un intérêt. Si, en revanche, les recettes effectives sont supérieures à ce chiffre, l'excédent servira: a) à rembourser toute avance consentie auparavant par le gouvernement fédéral; b) à alimenter le budget d'investissement. La House of Representatives a approuvé cette mesure de stabilisation une fois publiées les dernières prévisions budgétaires relatives au Cameroun méridional, si bien qu'en fait le compte des recettes accuse, non pas un déficit de 94.000 livres, mais un excédent de 40.000 livres environ. Cet excédent sera toutefois absorbé par les augmentations de traitements que le gouvernement fédéral vient d'opérer pour donner suite aux recommandations du comité Gorsuch.

217. Parmi les autres revenus qui alimentent le compte des recettes, l'impôt sur les ventes de cacao, d'huile de palme et de noix de palme au Marketing Board du Cameroun méridional occupe une place importante. Cet impôt a été établi par la House of Assembly du Cameroun méridional à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1955. Il s'agit d'un impôt identique à celui qui est perçu dans les régions du Nord et de l'Ouest de la Nigéria, et analogue à la taxe d'achat perçue dans la région de l'Est. Il a pour effet de réduire le prix payé aux producteurs, et ce prélevement sur les fortes recettes de cette partie de la collectivité sert à financer le développement du secteur public de l'économie. Le taux de cet impôt est de 4 livres sterling par tonne en ce qui concerne le cacao et l'huile de palme, et de 2 livres par tonne pour ce qui est des noix de palme. On estime qu'il produira plus de 50.000 livres pendant le présent exercice.

218. Une autre source importante de recettes locales est la part que l'Administration du Territoire reçoit de l'impôt général perçu par les autorités traditionnelles. A compter du 1<sup>er</sup> avril 1955, la part de l'Administration a été augmentée de 5 pence par adulte du sexe masculin, passant ainsi à 2 shillings 6 pence. D'autre part, en plus des recettes diverses des différents services de l'Administration, il faut mentionner les subventions que le Gouvernement britannique accorde au titre du *Colonial Development and Welfare Act* pour couvrir une partie des dépenses courantes de développement.

219. Les dépenses inscrites au budget ordinaire sont celles des services publics du Territoire. L'Administration du Cameroun méridional ouvre les crédits nécessaires pour tous les services régionaux normaux, et ses prévisions de dépenses, bien que moins importantes, sont assez analogues à celles de telle ou telle région de la Nigéria.

220. La majeure partie des dépenses inscrites au budget d'investissement se rapporte à la construction de bâtiments publics. L'octroi d'un statut distinct au Terri-

toire a rendu nécessaire la construction de bureaux et d'habitations pour le personnel qui s'occupera de la nouvelle organisation. Environ 150.000 livres sont ainsi prévues au budget d'investissement pour la construction de bureaux et d'habitations dans la région de Buéa. Le deuxième poste de dépenses important, dans ce budget, est celui des dépenses relatives à des projets de développement pour lesquels le Territoire reçoit l'assistance du Gouvernement du Royaume-Uni au titre du plan de développement et de protection sociale. En 1954, ces dépenses s'élevaient au total à 131.000 livres. Deux sortes de recettes alimentent le budget d'investissement: en premier lieu, les subventions accordées par le Royaume-Uni pour couvrir les dépenses d'équipement et, en second lieu, une somme globale que le gouvernement fédéral verse au Territoire en vertu de l'article 166 du texte organique de 1954 relatif à la Constitution de la Nigéria.

221. D'une manière générale, la situation budgétaire n'est pas considérée comme entièrement satisfaisante, mais l'Autorité administrante pense qu'il n'y a pas lieu de s'en inquiéter, surtout si l'on pense d'une part aux possibilités qui s'offrent de développer les ressources du Territoire à plus ou moins longue échéance, et d'autre part à l'accroissement de la richesse du Territoire qui en résultera.

### 3. Budget des autorités autochtones

222. Les autorités traditionnelles sont dotées de pouvoirs étendus sur le plan financier, et elles assurent la direction presque totale de leurs propres affaires. La Mission note qu'il y a eu une augmentation constante des recettes à la disposition des autorités autochtones par rapport à la période de 1950-1951 à 1954-1955, passant de 271.900 livres en 1950-1951 à 440.500 livres en 1954-1955.<sup>25</sup>

223. Les recettes des autorités traditionnelles proviennent de deux sources principales, l'impôt ordinaire et le *jangali*, qui est un impôt sur le cheptel. La plupart des habitants paient un impôt dont le taux est uniforme, mais qui varie avec chaque autorité traditionnelle: ainsi, il n'est que de 2 shillings 6 pence dans la division de Wum, mais il atteint une livre sterling dans la région administrée par l'autorité traditionnelle de Bali. Certaines personnes dont le revenu est plus élevé — par

<sup>25</sup> Voir tableaux 28, 29A, 29B et 30 aux pages 202 et 203 du rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année 1954.

exemple les commerçants, les transporteurs et les titulaires de traitements — paient un impôt spécial (*schedule II tax*) égal à 4 ½ pour 100 de leur revenu annuel. Les femmes ne sont pas assujetties à l'impôt.

224. Parmi les autres recettes figurent les frais de justice, les subventions accordées par l'Administration, les droits de timbre et le produit de la vente, dans le Cameroun méridional, de bois d'œuvre provenant des diverses réserves forestières des autorités traditionnelles. Les recettes des autorités traditionnelles servent à exécuter les travaux que la population réclame: construction de routes, de marchés, d'écoles, d'ouvrages d'adduction d'eau et de dispensaires. Certaines autorités traditionnelles cherchent maintenant à obtenir des prêts pour financer leurs projets plus ambitieux.

### 4. Fonds de développement du Cameroun (Cameroons Development Fund)

225. Ce fonds, dont il est question au paragraphe 118 du rapport annuel de l'Autorité administrante pour 1953, ainsi qu'au paragraphe 202 du rapport de la Mission de visite de 1952, sera supprimé en temps opportun; il n'est plus nécessaire en effet de le maintenir, un budget distinct ayant été établi pour le Cameroun méridional en vertu des dispositions financières de la nouvelle Constitution. Le gouvernement fédéral fera un dernier versement à ce fonds si les recettes attribuables au Territoire sont, à la date du 30 septembre 1954, en excédent sur les dépenses effectuées pour le Territoire.

### 5. Cameroun septentrional

226. Du point de vue financier, le statut du Cameroun septentrional demeure inchangé, mais en 1954 la région du Nord de la Nigéria, à laquelle le Cameroun septentrional est uni administrativement, a obtenu une plus grande autonomie administrative et financière à la suite de la modification de la Constitution. C'est ainsi que tous les impôts sur le revenu payé par les particuliers, à l'exception de l'impôt sur les sociétés, doivent maintenant être versés à l'Administration de la région. En outre, la région est maintenant responsable du financement et de l'exécution des plans de développement et de protection sociale qui intéressent la région nord.

227. On pourrait ajouter que, conformément aux vœux exprimés par la population, le Cameroun septentrional ne bénéficie plus des fonds provenant de la Cameroons Development Corporation.

## CHAPITRE IV

### PROGRÈS SOCIAL

#### A. — GÉNÉRALITÉS

228. La Mission reconnaît qu'en matière sociale l'Autorité administrante peut faire état d'un progrès continu, notamment dans le Cameroun méridional. Elle estime cependant qu'il reste beaucoup à faire et que de

nombreux obstacles doivent encore être surmontés ou éliminés. Tout d'abord, il y a la stratification tribale. Si l'ethnologue étudie les différences somatiques et le psychologue les différences mentales qui existent entre les personnes, l'éducateur doit rechercher les traits communs et complémentaires sur lesquels se fonder pour



élaborer le système qui façonnera l'être social. Ce qui importe encore plus, l'administrateur doit créer l'atmosphère et les conditions les plus favorables au progrès des Africains.

229. Les tribus vivent côte à côte dans autant de mondes clos. La population du Nord se méfie de celle du Sud, qu'elle juge politiquement trop audacieuse. La population du Nord comprend une société qui connaît encore une organisation féodale à peine entamée — ce sont en majeure partie des Foulbé — et des sociétés animistes demeurées à un stade relativement primaire. Dans le Sud, la population, qui est depuis longtemps en contact avec le monde extérieur, souhaiterait abolir le régime tribal.

230. La Mission a l'impression que, dans le Cameroun méridional, l'évolution se poursuit, sur le plan social comme sur d'autres, à un rythme plus rapide que dans le Cameroun septentrional. De l'avis de la Mission, tandis que la population du nord semble encore très attachée aux coutumes sociales qui découlent de ses institutions traditionnelles et de la religion islamique qu'elle professe, la population de l'extrême sud du Territoire paraît plus disposée à adopter un régime social qui se rapproche davantage de celui du monde occidental. La Mission considère qu'au nombre des causes de l'évolution du régime social dans le Cameroun méridional figurent les faits ci-après :

a) Les liens familiaux se transforment, de sorte que la jeune génération est moins encline à se soumettre à l'autorité absolue des parents, dont dépend, dans une forte mesure, le respect des traditions, de la famille, du clan ou de la tribu;

b) L'autorité des chefs s'affaiblit concurremment;

c) La diffusion de l'instruction se traduit par l'accès à la vie publique et politique d'hommes jeunes, impatients d'occuper des postes de responsabilité et d'autorité qui étaient autrefois l'apanage des anciens;

d) Les femmes ont acquis une plus grande indépendance;

e) La religion chrétienne se répand en même temps que se développent les activités sociales des missions chrétiennes qui comptent beaucoup plus d'adhérents dans le Sud (123.800) que dans le Nord (1.825). Il y a cinq organisations missionnaires dans le Territoire sous tutelle: missions catholiques, mission baptiste du Cameroun, Basel Mission, Sudan United et Church of the Brethren. La Mission de visite a eu amplement l'occasion de voir l'excellent travail qu'elles accomplissent, notamment dans les domaines de l'enseignement et de la santé publique. Elle a noté que ces missions entretiennent de très bonnes relations avec l'Autorité administrante et les autorités traditionnelles, qui les aident au moyen de subventions. La Mission de visite félicite l'Autorité administrante et les autorités traditionnelles de cette aide et exprime l'espoir que le montant s'en accroîtra à mesure que les recettes du Territoire continueront à augmenter;

f) Les nombreuses entreprises commerciales qui fonctionnent dans le sud offrent de grandes possibilités d'emploi qui attirent des travailleurs de tous les points du Cameroun méridional, ainsi que de la Nigéria et

du Cameroun sous administration française. C'est là une raison supplémentaire, surtout pour les jeunes, de quitter le foyer familial, le village et la tribu, où les coutumes sociales traditionnelles se maintiennent généralement mieux. La Cameroons Development Corporation occupait en 1954, par exemple, 25.030 travailleurs, parmi lesquels se trouvaient des représentants de 80 tribus différentes, outre 7.248 personnes originaires de la Nigéria et 1.582 ouvriers venus du Cameroun sous administration française.

231. Une telle concentration de main-d'œuvre dans la zone de plantations ne va cependant pas sans dangers et sans complications du point de vue social, car des gens qui ont quitté leur milieu traditionnel ne peuvent pas normalement demeurer dans un « vide social ». La Mission a appris que l'Institut de recherches sociales et économiques de l'Afrique occidentale avait terminé son enquête sur la possibilité de stabiliser la main-d'œuvre employée par la Cameroons Development Corporation et de trouver de nouveaux moyens d'assurer une formation spécialisée. Le Conseil de tutelle jugera peut-être utile d'inviter l'Autorité administrante à lui communiquer les conclusions de l'Institut, dont on attend la publication. A la suite des constatations qu'elle a faites, la Mission félicite la Cameroons Development Corporation et d'autres entreprises des mesures qu'elles ont prises jusqu'à présent dans l'intérêt de leur personnel. Elle a visité un certain nombre d'hôpitaux et d'écoles de la Corporation et a noté d'autre part les efforts déployés dans le domaine de l'éducation des adultes et de la formation technique des travailleurs adultes. Elle a visité le remarquable centre social de la Corporation à Bota — bâtiment permanent construit en 1951 — qui comprend une petite bibliothèque bien fournie. On a précisé à la Mission que la Corporation a aménagé 5 bâtiments permanents de ce type et 16 bâtiments temporaires dans l'ensemble de ses plantations. La Mission estime que ces centres sociaux et les terrains de sport adjacents constituent pour les travailleurs un cadre excellent où mener une vie sociale saine, se mêler les uns aux autres et confronter leurs attitudes sociales, ce qui aboutira à l'apparition d'un comportement social plus conforme à leur nouveau genre de vie.

232. L'occasion de se rencontrer est également fournie aux autochtones, tant du Cameroun septentrional que du Cameroun méridional, par les marchés, les diverses foires agricoles et les réunions sportives que les autorités traditionnelles organisent et qui deviennent de plus en plus populaires. La Mission a visité de nombreux marchés, s'est rendue à plusieurs foires et a assisté à diverses réunions sportives. Les grands marchés en particulier offraient toujours un spectacle animé et pittoresque. Lorsque la Mission voyait des gens faire de très longs parcours à pied, pour porter au marché de petites quantités de marchandises dont la vente ne rapporterait évidemment pas une forte rémunération au regard de l'effort accompli, elle se rendait compte que le marché jouait dans leur existence un rôle social tout aussi important que son rôle économique.

233. C'est par tous moyens de ce genre que s'élargit progressivement l'horizon des villageois, jadis limité aux

questions strictement sociales n'intéressant que leur petite collectivité.

234. En ce qui concerne le niveau de vie, il est apparu à la Mission qu'il ne s'élevait toujours pas au-dessus du minimum vital, notamment pour le Cameroun septentrional. Dans ses rapports précédents, l'Autorité administrante a fourni au Conseil de tutelle des renseignements sur le coût de la vie à Victoria et à Buéa. La Mission note que le rapport annuel de 1954 indique aussi les prix des marchandises dans trois centres du Cameroun septentrional, Bama, Gwoza et Mubi, bien que l'Autorité administrante estime impossible d'apprécier la valeur de ces chiffres qui ont été établis par les employés des autorités locales. La Mission a eu l'impression que les salaires étaient assez bien adaptés au coût de la vie. Là où le prix d'une denrée, par exemple le poisson, a augmenté en 1954, cette augmentation a été compensée par une diminution du prix d'un autre article essentiel, par exemple le bœuf. De plus, le Gouvernement du Cameroun méridional a récemment créé des comités centraux et des comités divisionnaires, où sont représentés les employeurs et les employés, qui revisitent périodiquement le niveau des salaires du personnel du gouvernement en fonction des fluctuations du coût de la vie.

235. Il convient de mentionner également à ce sujet les 21 magasins pour travailleurs de la Cameroons Development Corporation où, pour maintenir le coût de la vie à un niveau peu élevé et permettre aux intéressés de mieux s'alimenter, on leur vend des denrées à meilleur marché que chez les commerçants ordinaires. L'existence de ces magasins a sensiblement contribué à faire disparaître le cercle vicieux économique qu'avait observé la Mission de visite de 1949. Il tenait à la pratique constante des petits commerçants d'élever leurs prix dès qu'ils avaient connaissance d'une augmentation des salaires. Les salariés réclamaient alors une nouvelle augmentation, à la suite de laquelle les petits commerçants ne manquaient pas d'augmenter de nouveau le prix de leurs marchandises.

236. La Mission félicite donc l'Autorité administrante et la Cameroons Development Corporation d'avoir institué ces magasins coopératifs; elle espère que leur nombre augmentera dans la mesure nécessaire pour stabiliser plus complètement le coût de la vie. En théorie, ces magasins sont réservés aux employés de la Corporation, mais, dans la pratique, ils vendent à tout le monde des quantités convenables de denrées. La Mission a visité un magasin de ce genre à Bota; elle a constaté qu'il était abondamment pourvu en marchandises de toutes sortes et avait de nombreux clients. La Mission a appris que son chiffre d'affaires annuel était de 150.000 livres, et que, selon toutes prévisions, il augmenterait constamment.

237. En ce qui concerne la construction d'habitations en matériaux solides dans les villes et dans les grands centres, il est certain que des progrès ont été accomplis, mais il reste encore beaucoup à faire. Toutefois, le prix des matériaux augmente à mesure qu'on s'éloigne de la côte. On a signalé qu'il fallait placer les commandes un an d'avance pour pouvoir profiter de la saison sèche.

238. En ce qui concerne la main-d'œuvre et les salaires, la Mission a été informée que, depuis la rédaction du rapport annuel de l'Autorité administrante pour 1954, les taux de salaire journalier ont fait l'objet des nouvelles augmentations suivantes:

<i>Pence</i>	
Personnel du gouvernement :	
Division de Victoria, Kumba et Bamenda .....	2
Division de Mamfé .....	3
Cameroons Development Corporation, Elders & Fyffes, United Africa Company, John Holt & Co. ....	5

239. En 1955, les rapports entre employeurs et employés ont été, dans l'ensemble, cordiaux, mais il y a eu quatre conflits du travail auxquels s'est trouvé mêlé le syndicat le plus important, celui des travailleurs de la Cameroons Development Corporation, et qui ont porté sur des revendications relatives aux salaires et à d'autres conditions d'emploi. Un seul de ces conflits a intéressé l'ensemble des plantations de la Cameroons Development Corporation, les autres étant limités à certaines sections.

240. Lors de son passage à Buéa, la Mission a accordé audience à deux représentants du syndicat des travailleurs de la Cameroons Development Corporation. Comme on estime en général que les chefs syndicalistes du Cameroun méridional ne sont pas encore complètement à la hauteur de leur tâche, ils ont demandé que ces dirigeants reçoivent une formation aux frais du gouvernement<sup>26</sup>. Ils ont en outre demandé que les travailleurs soient représentés au Conseil de direction de la Cameroons Development Corporation et au gouvernement lui-même.

241. La Mission félicite l'Autorité administrante et les autorités traditionnelles pour l'encouragement à la participation des autochtones aux travaux d'aménagement des collectivités qui sont dans leur intérêt. C'est ainsi qu'une autorité autochtone a fait construire plus de 480 kilomètres de route dans la région de Bamenda. Une partie de la Mission a emprunté sur une certaine distance la route circulaire (370 km) qui a été terminée en 1953 et qui relie les divisions de Bamenda, Wum et Nkambé. La Mission a trouvé que la route était très bonne malgré le terrain accidenté et montagneux et le manque d'équipement mécanique. Elle a estimé que l'Autorité administrante pourrait continuer à favoriser de telles entreprises dans d'autres régions et à développer le sens communautaire et l'amour-propre des collectivités. Par exemple, la Mission a constaté qu'à l'intérieur de la ville de Kumba elle-même, centre très peuplé qui semble disposer d'une main-d'œuvre abondante, la route laissait beaucoup à désirer. Si l'on éveillait leur amour-propre civique, les membres des collectivités remédieraient peut-être à la situation. La Mission souligne une fois de plus la nécessité de les pourvoir d'un équipement mécanique.

242. L'alcoolisme ne semble pas constituer un grave problème dans le Territoire, si l'on fait exception des séances traditionnelles de consommation de bière auxquelles se livrent les montagnards du Cameroun septentrional et qui entraînent parfois des actes de violence.

<sup>26</sup> Pour les détails sur l'aide déjà fournie, voir le par. 428 du rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année 1954.

L'Autorité administrante a déclaré à la Mission que, dans les circonstances actuelles, elle ne jugeait pas possible de faire obstacle à ces pratiques ritualistes, sauf à conseiller la modération.

243. Eu égard aux statistiques de l'état-civil, rien n'existait encore dans les derniers mois de 1954. A la fin de ladite année, le Commissaire du Cameroun a invité les autorités traditionnelles à envisager l'adoption de règlements relatifs à l'établissement de statistiques des naissances, des mariages et des décès. La question a été examinée par la plupart des autorités autochtones et, à Bamenda, on a reconnu l'importance capitale de ces statistiques. La Mission félicite l'autorité autochtone de Bamenda d'avoir été une fois de plus la première à saisir l'importance du problème et d'avoir pris des mesures nécessaires pour le résoudre. Les discussions de détail concernant les méthodes d'enregistrement et la forme à donner aux règlements envisagés ont provoqué quelque retard, mais aujourd'hui les autorités autochtones de Victoria, de Wum et de Bali ont effectivement adopté des règlements. La Mission croit savoir que les autres autorités autochtones examinent la possibilité d'adopter des règlements analogues.

244. La Mission n'a visité aucune des quatre prisons du Gouvernement du Cameroun méridional à Buéa, Kumba, Mamfé et Bamenda, mais elle a inspecté, à Mubi, dans le Cameroun septentrional, une prison où se trouvaient détenues, au moment de sa visite, 123 personnes, dont 3 femmes et 5 hommes attendant d'être jugés. Le temps le plus long passé en prison par un détenu en prévention était de 2 jours. Le délit le plus commun était celui de vol. La Mission a également vu la prison de Yola (Nigéria), qui reçoit des prisonniers de tout l'Emirat d'Adamaoua. Elle a trouvé que les deux prisons étaient exceptionnellement propres et bien tenues. Les tribunaux qui appliquent la loi anglaise dans le Territoire sous tutelle ont toujours le droit d'infliger la peine du fouet, mais seulement pour la révolte, l'incitation à la révolte et les voies de fait sur des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire. Les tribunaux coutumiers ne peuvent faire appliquer le châtement corporel qu'aux mineurs délinquants.

## B. — PROJETS DE RÉINSTALLATION

### 1. *Conflit entre les Bali et les Widékum*

245. On trouvera aux paragraphes 248 à 252 du rapport de la Mission de visite de 1952 l'historique de ce conflit portant sur des terres, qui a abouti à une attaque commise le 3 mars 1952 par la tribu des Widékum contre les Bali. Vu l'intérêt que le Conseil de tutelle porte à cette question, au sujet de laquelle il a reçu des pétitions depuis 1949, la Mission a profité de son voyage de Bamenda à Wum, par Mbengui, pour visiter les lieux. La Mission est heureuse de déclarer que les anciennes dissensions paraissent avoir été réglées à l'amiable et de façon satisfaisante. Les Bali ont remis 800 hectares de terres à 150 familles du clan Mengen-Mbo de la tribu des Widékum, qui n'étaient pas fixés auparavant et ne possédaient pas de terres en propre, et 400 hectares à

40 familles du clan Mengen-Muwa. Des experts du gouvernement avaient au préalable analysé le sol et l'avaient trouvé propre à la culture. En compensation, les Bali ont reçu 9.000 livres sterling à titre de réparations pour dommages subis, payées collectivement par les Widékum, et 16.000 livres versées par le gouvernement en paiement des terres cédées. La Mission tient à signaler que les Bali ont fait un excellent usage de cet argent; ils l'ont employé à monter une installation de pompage destinée à amener l'eau dans la ville de Bali même.

246. Les Widékum sont maintenant installés depuis 18 mois environ sur leurs nouvelles terres, et la Mission a vu les belles récoltes de manioc, de taro et de maïs qu'ils obtiennent dans des champs cultivés selon les courbes de niveau. Ils ont d'autre part construit en commun une digue — dont la crête sert aussi de viaduc — et ont ainsi une pièce d'eau qui leur fournira du poisson comme aliment d'appoint. L'Autorité administrante a donné aux Widékum 5.000 livres sterling de plus, dont 2.000 doivent servir à constituer une réserve de combustible formée d'eucalyptus qui marqueront la limite entre le territoire des Bali et celui des Widékum. On estime que cette mesure aidera aussi à maintenir les deux tribus séparées et à les détourner d'actes de braconnage et d'incursions réciproques. Les 3.000 livres sterling restantes doivent être utilisées à l'installation des Widékum sur leurs terres et notamment au peuplement de leur réservoir à poisson. La Mission a été informée que les Widékum sont maintenant acceptés par les Bali; il y a fréquemment des mariages entre membres des deux tribus qui entretiennent des relations amicales. La Mission a d'ailleurs noté que, dans l'allocution que lui a adressée le Fon de Bali, il n'était fait aucune allusion à des différends qui subsisteraient avec les Widékum. La Mission pense que le Conseil de tutelle voudra certainement féliciter l'Autorité administrante de l'heureuse solution apportée à un problème autrefois épineux.

### 2. *Les « Fulani »\* dans la région de Bamenda*

247. Bien que ce problème n'ait pas encore pris de graves proportions, l'Autorité administrante adopte déjà des mesures pour y faire face. Les pasteurs ont l'habitude de rester avec leur bétail aussi longtemps que possible sur les hauteurs et de ne descendre en plaine que pendant la saison sèche, lorsque l'eau et l'herbe deviennent rares sur les hautes terres. La présence de grands troupeaux dans les plaines agricoles pose un problème dû à l'opposition des intérêts entre cultivateurs et pasteurs; il est inévitable, en effet, que ce bétail endommage les cultures. Voyageant dans la région de Bamenda, la Mission a vu plusieurs de ces troupeaux et s'est rendu compte de la menace qu'ils peuvent représenter pour les récoltes. Cependant, la Mission reconnaît le bien-fondé des demandes des « Fulani », qui réclament des terres en propre pour pouvoir mener une vie moins nomade et, pendant certaines périodes de l'année au moins, s'établir sur des terres à eux concédées pour être utilisées comme pâturages. Les « Fulani » paient au trésor

\* « Fulani » est le terme employé par l'Autorité administrante et comprend les Foulbé et les Bororo; dans le cas présent, il s'agit de ces derniers.

indigène un impôt *jangali* de 5 shillings par tête de bétail, qui constitue une importante source de revenu pour l'autorité traditionnelle. Il semble que les « Fulani » demandent maintenant des terres ou, tout au moins, des droits de pacage dans la plaine en échange de leurs contributions fiscales.

248. L'Autorité administrante déclare que, pour résoudre ce problème, elle procède chaque année à une enquête en vue de déterminer les besoins de chacun des groupes — cultivateurs et pasteurs — de façon à créer les bases d'une coexistence pacifique. L'Autorité administrante s'efforce aussi de faire rester les « Fulani » plus longtemps sur les hauteurs en recherchant de nouveaux points d'eau et en ouvrant des terres plus nombreuses au pacage.

249. La Mission estime que l'Autorité administrante doit être félicitée de la prévoyance dont elle a fait preuve en prenant ces mesures pour faire face dès le début à une situation qui risquerait d'avoir par la suite des conséquences fâcheuses.

### 3. Le projet de colonisation de Gwoza <sup>27</sup>

250. A un moment donné de l'histoire du pays, les ancêtres des montagnards animistes d'aujourd'hui avaient fui devant les tribus belliqueuses qui envahissaient les plaines et s'étaient réfugiés derrière le rempart des montagnes — nombre d'entre eux dans la division de Dikwa. C'est là que 70.000 personnes environ vivent encore aujourd'hui. La race est prolifique, et la région est fortement surpeuplée. La pénurie de terres a fait des habitants des cultivateurs modèles, qui pratiquent l'assolement, ont de bonnes méthodes de fumure et utilisent de façon appropriée la culture selon les courbes de niveau pour se prémunir contre l'érosion.

251. Maintenant que la situation est plus stable, ils commencent à redescendre vers les plaines, et l'Autorité administrante voit dans ce mouvement qui s'accroît le début d'un grand exode des montagnards. Malheureusement, une fois dans le plat pays où les terres sont abondantes, ils abandonnent les excellentes méthodes agricoles qu'ils employaient dans les montagnes. Ils prennent l'habitude de cultiver une parcelle pendant cinq ans environ jusqu'à ce que le sol soit épuisé, après quoi ils défrichent un coin de brousse et mettent ce nouveau terrain en culture.

252. Le projet de colonisation de Gwoza a été conçu pour régulariser l'afflux de ces montagnards dans les plaines fertiles situées à l'ouest des montagnes de Gwoza. Le but du projet pilote est d'établir 50 colons à qui l'on enseignera des méthodes agricoles rationnelles, qui permettront du reste d'augmenter la production de denrées alimentaires dans la région du Nord. La superficie cultivable prévue pour le projet pilote est de 600 hectares, dont 200 environ ont été défrichés jusqu'ici. Trois cent vingt hectares ont été réservés pour constituer des zones de forêts communales et de combustible ainsi que pour le pacage. Les domaines sont de 12 hectares chacun, et l'on a fourni à un petit nombre de colons une paire de

bœufs pour les labours. D'autres encore recevront des bœufs lorsqu'il aura été établi que la mouche tsé-tsé ne sévit pas dans la région. Le nouveau colon défriche son propre terrain et construit sa maison. Huit colons sont arrivés en 1953, 23 en 1954, et il y en a actuellement 42. Les principales cultures sont le sorgho, l'arachide et, en petites quantités, le coton.

253. Le Northern Region Production and Development Board, après avoir déjà versé des subventions d'un total de 4.900 livres sterling, a versé pendant l'exercice en cours une nouvelle subvention de 6.150 livres destinée à des dépenses en capital pour l'extension du projet. De son côté, l'autorité traditionnelle de Dikwa s'est engagée à participer aux dépenses courantes jusqu'à concurrence de 900 livres par an.

254. La Mission a visité une des exploitations et a vu elle-même les excellents résultats obtenus grâce à l'application des bonnes méthodes qui ont été enseignées.

255. La Mission n'ignore pas que le temps et la patience sont d'une nécessité vitale pour la réussite d'un projet de ce genre, qui apporte des modifications radicales à l'habitat et au mode de vie des populations intéressées. Elle n'en exprime pas moins l'espoir que ce projet dépassera sous peu le stade expérimental et qu'ainsi un nombre croissant d'animistes pourront cesser de vivre dans un isolement relatif pour participer plus pleinement à la vie économique et politique du Territoire sous tutelle.

### C. — CONDITION DE LA FEMME

256. Au cours de ses déplacements dans les deux parties du Territoire sous tutelle, la Mission a été frappée par les différences qui existent quant à la condition faite aux femmes entre le Cameroun méridional et le Cameroun septentrional. Dans l'ensemble du Territoire, la femme demeure le pivot de l'activité économique, c'est elle qui produit et prépare les aliments de la famille et qui s'occupe des enfants. Dans le Sud, toutefois, elle a atteint une assez grande indépendance. Les liens de famille se transforment, et l'autorité du père en tant que chef absolu de la famille est souvent contestée. A l'heure actuelle, il arrive assez fréquemment que le père désireux de donner en mariage une fille encore jeune se heurte à l'opposition de la mère ou de la fille elle-même.

257. C'est surtout sur le plan politique que la Mission a pu observer le rôle de plus en plus actif joué par les femmes dans le Cameroun méridional. Elles sont, au même titre que les hommes adultes, électrices et éligibles à condition de payer l'impôt. La Mission a noté la nomination de M<sup>me</sup> Idowu comme représentante des femmes du Cameroun méridional à la législature. Plusieurs autorités traditionnelles comptent des femmes parmi leurs membres, ce dont la Mission a tenu à les féliciter dans les allocutions prononcées devant ces conseils. D'autre part, lorsque la Mission a eu affaire à des autorités traditionnelles jusqu'à présent composées exclusivement d'hommes, elle a émis l'avis que le moment était peut-être venu où ces organes pourraient envisager d'admettre des membres féminins. La Mission note avec satisfaction que les femmes ont fait leur apparition dans la vie

<sup>27</sup> Voir aussi à ce sujet *Documents officiels du Conseil de tutelle, treizième session, Supplément n° 4*, par. 191 à 193.

publique; elle exprime l'espoir que les femmes investies de fonctions publiques seront encouragées à surmonter la timidité initiale qui pourrait les empêcher de participer pleinement aux débats, timidité assez naturelle en raison du caractère récent de l'institution qui permet à la femme de prendre la parole à égalité avec l'homme dont la politique a été l'apanage pendant tant d'années.

258. Le parti politique dominant au Cameroun méridional, le Kamerun National Congress, compte des sections féminines extrêmement actives; les membres de ces sections, en uniforme du parti et portant des bannières avec des mots d'ordre du parti, ont tenu un certain nombre de réunions en présence de la Mission.

259. Les autorités médicales, en particulier dans le Cameroun méridional, ont assuré la Mission que les préjugés nourris à l'égard de la fréquentation des dispensaires et des hôpitaux par les femmes sont en voie de disparition et que le nombre des femmes soignées s'accroît même dans les consultations prénatales et les services d'accouchement.

260. Ainsi qu'il est signalé dans le chapitre consacré à l'enseignement (par. 320), on n'a pas encore enregistré d'accroissement sensible du nombre des filles qui fréquentent l'école. L'Autorité administrante a déclaré qu'il n'était pas facile de venir à bout des préjugés contre l'éducation des femmes. La Mission exprime l'espoir qu'on emploiera tous les moyens possibles pour éliminer ces préjugés, afin que les parents se montrent plus enclins à permettre à leurs filles de profiter des possibilités d'instruction offertes à tous les degrés.

261. Bien que ce soient encore principalement des femmes qui se livrent aux travaux agricoles, la Mission a constaté en plusieurs occasions, et notamment dans les territoires des Bali et des Widékum, qu'il y avait des hommes parmi les travailleurs des champs. L'Autorité administrante a signalé à la Mission qu'à l'heure actuelle les hommes montraient une tendance notable à s'adonner à l'agriculture — activité qu'ils méprisaient autrefois — car ils avaient remarqué que ce travail était d'un bon rapport financier. La Mission suggère que les autorités s'emploient par tous les moyens à faire disparaître le préjugé qui retient les hommes de travailler dans les exploitations agricoles, de manière à faciliter la vie de la femme qui pourra ainsi consacrer plus de temps à son foyer et à ses enfants.

262. Dans le Cameroun septentrional, où l'organisation sociale présente un caractère beaucoup plus autocratique sous la direction de Lamibé\* et de chefs aux pouvoirs très étendus, il est tout naturel que les liens de famille soient beaucoup plus rigides et que le père conserve toute son autorité. Ces conditions n'ont permis aux femmes d'obtenir qu'une indépendance très limitée en comparaison avec l'émancipation qui se manifeste progressivement au Cameroun méridional. Une tradition puissante et malheureuse s'oppose à ce que les femmes musulmanes paraissent en public. Or, si l'on ne compte pas les animistes qui constituent la majorité de la population, les habitants du Cameroun septentrional professent la foi musulmane. Lors de la visite du tribunal

du grand cadî, à Yola, la Mission a remarqué l'écran derrière lequel la coutume veut que les femmes musulmanes se tiennent pour témoigner. Une autre fois, lorsque la Mission a reçu les représentants de Mubi du Northern People's Congress, elle a eu l'impression que certains des représentants considéraient que le droit musulman s'oppose à l'octroi du droit de vote aux femmes. Le Président de la Mission a alors signalé qu'à l'une des sessions du Conseil de tutelle, de même qu'à l'Assemblée générale, des membres musulmans avaient fait observer que paraissait très répandue une conception erronée selon laquelle les législations des divers pays musulmans sous l'influence du *chari'ah* refusaient de reconnaître à la femme des droits égaux à ceux de l'homme. En réponse, un représentant du Northern People's Congress s'est déclaré convaincu que le droit musulman interdit à la femme de paraître en public.

263. Il est apparu à la Mission qu'au Cameroun septentrional — comme dans beaucoup d'autres endroits du monde — la population possède une culture et des coutumes propres et se fait du rôle de la femme dans la société une conception particulière qui ne coïncide pas nécessairement avec celle du monde occidental. La population conserve toujours beaucoup de respect pour ses coutumes, et, si certaines de ces coutumes sont condamnables, on peut penser que le progrès de l'instruction amènera les changements souhaités sans occasionner le bouleversement social qui se produirait au cas où l'on précipiterait indûment les choses.

264. Les mêmes considérations valent pour la polygamie, qui est toujours largement répandue dans le Territoire sous tutelle. L'Autorité administrante a précisé que cette coutume est étroitement liée au système social et qu'il serait impossible de l'abolir sans désorganiser ce système. L'Autorité administrante a approuvé l'opinion que la Mission de visite de 1949 avait exprimée à ce sujet, et elle y a conformé sa politique. La Mission de visite de 1949 avait suggéré que, pour le moment, il pourrait suffire de prendre les mesures ci-après<sup>28</sup>:

« En premier lieu, il conviendrait de proclamer et de protéger efficacement le droit, pour les femmes et les jeunes filles, de refuser d'être partie à une union forcée et de se dégager des unions auxquelles elles auraient consenti sous la contrainte.

« Ensuite, il faudrait permettre aux épouses de polygames de quitter leurs maris dès qu'il deviendra évident qu'elles ne désirent pas accepter plus longtemps la situation d'épouses supplémentaires. »

265. Compte tenu de ce qu'elle a vu et des entretiens qu'elle a eus avec des groupes autochtones nombreux et variés, la Mission de 1955 reconnaît que ces principes sont foncièrement valables, mais elle n'ignore pas que leur application peut présenter des difficultés en raison des pressions sociales, économiques et familiales que pourraient avoir à supporter les femmes ou les jeunes filles qui voudraient exercer les droits en question.

266. D'autre part, en matière de mariage, le régime de la dot (*bride-price*) est toujours en vigueur. Il veut

\* Pluriel de Lamido (sultan).

<sup>28</sup> *Ibid.*, septième session, Supplément n° 2, par. 256.

que le fiancé ou sa famille fasse un cadeau, en nature (bovins, chèvres, moutons, etc.) ou parfois en espèces, au père de la jeune fille. Le jeune homme s'engage parfois à travailler pour le compte de son futur beau-père. L'Autorité administrante précise cependant que cette coutume ne crée pas de grandes difficultés, bien qu'il se rencontre des cas où, à l'occasion d'un divorce, le mari recourt à la justice pour récupérer en tout ou en partie le prix de l'épouse. La politique de l'Autorité administrante, conforme aux vœux des chefs élus de la population, est de ne pas s'occuper de cette coutume du prix de l'épouse et d'attendre que l'évolution de l'opinion publique amène des changements. La pratique de la dot a nettement tendance à diminuer dans les centres où la population est très instable et soustraite aux influences traditionnelles. C'est surtout le cas pour le Cameroun méridional où, comme il a été mentionné plus haut, les liens familiaux sont moins sévères et où la population s'agglomère dans les centres les plus peuplés, tels que Victoria; l'existence d'un prix de l'épouse élevé au Cameroun méridional tendrait à encourager la prostitution dans les camps de travail puisque les hommes désireux de se marier ne pourraient pas réunir les fonds nécessaires pour obtenir une épouse légitime. Or, l'Autorité administrante précise que la prostitution est très peu répandue. Les moyens de combattre ce fléau social sont de deux ordres. D'une part, pour les salariés, il y a les services sociaux (logement, enseignement, santé, etc.) assurés par la Cameroons Development Corporation et d'autres employeurs, et dont la Mission a vu quelques exemples. D'autre part, pour les collectivités traditionnelles locales, on peut citer les efforts déployés pour améliorer la situation économique et sociale en développant le mouvement coopératif, l'instruction (en particulier l'éducation des filles et l'enseignement de l'économie domestique) et le service sanitaire rural (spécialement pour ce qui est des soins aux femmes).

## D. — SANTÉ PUBLIQUE <sup>29</sup>

### 1. Généralités

267. A sa quinzième session, le Conseil de tutelle avait recommandé à l'Autorité administrante de s'attacher à mettre au point, à l'échelon de l'administration centrale, une politique plus précise et mieux coordonnée en matière de santé publique <sup>30</sup>. A ce sujet, la Mission tient à souligner que, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1954, c'est l'Administration de la région nord de la Nigéria qui arrête la politique sanitaire pour le Cameroun septentrional, tandis que l'Administration du Cameroun méridional est chargée de l'action sanitaire dans sa région, qui relevait auparavant du Service médical de la région de l'Est de la Nigéria. L'Autorité administrante déclare que ces deux administrations ne sont nullement à court d'objectifs, le problème étant plutôt de répartir les fonds limités dont elles disposent entre un grand nombre d'objectifs dignes d'intérêt.

<sup>29</sup> Voir, à l'annexe IX, la déclaration de l'Administration du Cameroun méridional concernant les services médicaux.

<sup>30</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session, Supplément n° 4*, p. 158.

268. A sa treizième session, le Conseil de tutelle avait recommandé à l'Autorité administrante d'encourager les représentants du Cameroun, tant dans le Nord que dans le Sud, à envisager sérieusement des moyens de créer des recettes supplémentaires afin d'augmenter le montant des crédits affectés aux services médicaux <sup>31</sup>. La Mission constate que le gouvernement et les autorités traditionnelles ont consacré aux services sanitaires et médicaux 122.000 livres en 1954, contre 145.000 livres en 1953 et 141.000 livres en 1952. Pour 1954, la part du gouvernement est de 80.900 livres et celle des autorités traditionnelles de 41.100 livres. Les missions ont, elles aussi, dépensé moins en 1954 (30.700 livres, contre 43.000 livres en 1953). Les sommes versées par les malades eux-mêmes sont tombées de 6.600 livres en 1953 à 2.100 livres en 1954. En revanche, les entreprises commerciales ont dépensé davantage en 1954 (95.800 livres contre 86.000 livres en 1953, toutes sommes dépensées dans le Cameroun méridional). Au total, on a dépensé 30.000 livres de moins en 1954 qu'en 1953. La Mission relève aussi qu'en 1954 le gouvernement et les autorités traditionnelles ont dépensé 13.500 livres dans le Cameroun septentrional, contre 108.500 livres dans le Cameroun méridional, lequel bénéficiait en outre de 123.000 livres provenant des fonds des missions et des entreprises commerciales. Dans le Cameroun septentrional, les dépenses des missions ont été de 2.700 livres; les dépenses des entreprises commerciales ont été nulles.

269. La Mission estime que les hôpitaux, dispensaires et maternités sont encore trop peu nombreux. Certes, on a fait valoir qu'il y a trois ans des salles restaient vides parce que les habitants ne voulaient pas renoncer aux guérisseurs, mais la situation semble avoir changé depuis lors. Il y a maintenant trop de malades pour les installations disponibles. La lèpre, le pian, le goître, etc., sont vigoureusement combattus, mais on a l'impression qu'il existe, au fond des forêts et dans les régions reculées du Territoire, des malades qui sont toujours dépourvus de soins. La maladie du sommeil n'a pas encore été vaincue dans le Territoire.

270. L'Africain de la brousse n'a pas encore appris les règles élémentaires de l'hygiène. Il ne sait pas se protéger contre les maladies. Certaines tribus vivent encore dans des conditions extrêmement primitives et n'ont pas appris l'usage de vêtements comme protection contre le froid et l'humidité; c'est pourquoi elles sont des victimes toutes désignées pour la tuberculose et d'autres maladies.

271. La Mission pense que le Conseil de tutelle pourrait recommander à nouveau d'accroître les crédits destinés à développer les services médicaux, particulièrement dans le Cameroun septentrional <sup>32</sup>.

272. La Mission espère également que des mesures seront prises pour aider la population, surtout celle qui habite la brousse, à améliorer son régime alimentaire ainsi que les conditions sanitaires de son habitat. Ce

<sup>31</sup> *Ibid.*, neuvième session, *Supplément n° 4*, p. 149.

<sup>32</sup> Voir, au paragraphe 18 de l'annexe III, les propositions de l'Administration du Cameroun méridional concernant le développement des services de médecine et de santé publique; 145.000 livres seront dépensées de 1955 à 1960.

serait là des mesures préalables pour obtenir une solution efficace du problème de la santé publique. L'œuvre excellente accomplie par l'école ménagère de Sugu, mentionnée ci-dessus, représente un des moyens dont on devrait répandre l'usage dans toute la mesure possible dans toutes les régions.

273. L'Autorité administrante a fourni, dans les tableaux 69 à 80B de son rapport annuel pour 1954, des chiffres concernant les services médicaux et sanitaires. Le Conseil, qui avait exprimé à sa quinzième session l'espoir que l'Autorité administrante ferait le nécessaire pour augmenter le nombre du personnel infirmier<sup>33</sup>, voudra sans doute prendre note de ce qu'il y avait, en 1954, 26 infirmières diplômées, 111 infirmières qualifiées et 22 infirmières stagiaires contre 25 infirmières diplômées, 85 infirmières qualifiées et 12 infirmières stagiaires en 1953.

274. En plus des chiffres fournis dans son rapport annuel pour 1954, l'Autorité administrante a donné à la Mission les renseignements complémentaires suivants sur les services sanitaires dans les diverses régions et divisions du Territoire.

## 2. Cameroun méridional

### a) Province de Bamenda

275. Les services médicaux de la province sont placés sous l'autorité du médecin-chef de Bamenda, qui dirige également l'hôpital général du gouvernement. Cet hôpital compte 96 lits, mais il sera bientôt remplacé par un nouvel hôpital de 120 lits, comprenant un service de tuberculose. On espère que le nouvel hôpital sera inauguré au début de 1956. Il ne reste plus qu'à terminer la construction des logements du personnel et l'installation de l'eau courante; ces travaux, confiés au Service des travaux publics, sont en bonne voie.

276. En fait, la construction de cet hôpital a commencé dès 1951; mais, comme on manquait de crédits pour construire les logements destinés au personnel et pour acheter le matériel d'adduction d'eau, l'hôpital n'avait pas encore pu commencer à fonctionner. La Mission déplore le retard qu'a entraîné ce manque de crédits.

277. Il n'existe pas d'autre hôpital du gouvernement dans la province, mais le Service des travaux publics doit édifier à Wum, avec de la main-d'œuvre locale, un hôpital général pavillonnaire dont la construction sera financée sur les crédits de développement économique et social des colonies. Les travaux envisagés comprennent la construction d'un système d'adduction d'eau pour l'hôpital et la ville.

278. Dans la division de Wum, un groupe médical mobile, dirigé par un médecin hygiéniste, mène une lutte efficace contre le pian. Cette campagne, pour laquelle le FISE a fourni la pénicilline, est menée avec l'aide du Dr Cruz Ferriera, spécialiste du pian à l'OMS. Le groupe étudie aussi l'incidence de la lèpre dans la région et vaccine contre la variole.

279. Les autorités traditionnelles de la province administrent de nombreux services sanitaires, notamment 13 dispensaires dirigés chacun par un infirmier qualifié, et 4 maternités. En outre, les autorités traditionnelles emploient des inspecteurs sanitaires qui sont chargés notamment d'inspecter les marchés, d'aménager des points d'eau et de donner des conseils d'hygiène à la population.

280. Les chiffres suivants de 1954 montrent combien la population a recours aux services sanitaires du gouvernement et des autorités autochtones dans la province:

#### i) Hôpital général de Bamenda:

Malades hospitalisés .....	1.875
Malades non hospitalisés .....	8.574
Consultations et soins (total) .....	19.383
Opérations .....	637

#### ii) Dispensaires des autorités autochtones:

Consultations et soins (total) .....	96.875
Nombre de cas traités .....	31.259

281. Les trois missions installées dans la province — mission catholique, Basel Mission et mission baptiste du Cameroun — fournissent de nombreux services médicaux. La mission catholique a des maternités à Njinikom et à Shisong; cette dernière comporte un centre de formation de sages-femmes dirigé par un médecin résident spécialiste. Un hôpital pavillonnaire est en construction à Nkambé. La construction de cet hôpital est financée par les missions, l'autorité autochtone et le gouvernement. La Basel Mission et la mission baptiste du Cameroun ont, elles aussi, des maternités dans la province.

282. La léproserie New Hope à Mbingo, dans la division de Wum, traite les cas infectieux de lèpre signalés dans les trois divisions de la province. Elle est organisée sur le modèle de la léproserie de Manyémén. Dirigée par un médecin spécialiste de la mission baptiste du Cameroun, elle est financée par des subventions de l'Administration du Cameroun méridional et des autorités traditionnelles. Un comité provincial de la lèpre, composé de représentants des missions, du gouvernement et des autorités traditionnelles, contrôle la gestion de la léproserie.

283. La Mission des Nations Unies a visité la maternité de Bali, construite et équipée grâce à un don de 3.000 livres de la Cameroons Development Corporation. Bien que cette maternité n'ait été ouverte qu'en septembre 1955, elle a déjà donné environ 70 consultations prénatales, et 7 enfants y sont nés. La Mission a également visité le Banso Memorial Hospital (75 lits) à Kimbo; cet hôpital, construit depuis 1952, est dirigé par la mission baptiste du Cameroun. Il reçoit du gouvernement une subvention annuelle de 15 livres sterling par lit, et donne environ 50 consultations par jour (100 les jours de marché). Les affections les plus fréquentes sont le paludisme, la dysenterie amibienne et la hernie. La Mission a été favorablement impressionnée par l'installation de la salle d'opérations, l'équipement complet de radiographie (modèle des hôpitaux de campagne de l'armée américaine) et l'excellent aménagement du service de pédiatrie.

<sup>33</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session, Supplément n° 4*, p. 158.

b) *Division de Mamfé*

284. Les difficultés de communication ont entravé le développement des services médicaux et sanitaires. Les dispensaires servent à peu de chose si le médecin de l'Administration ne peut s'y rendre régulièrement et si la population n'y a pas facilement accès. Ils doivent donc être situés tout près d'une route carrossable, ce qui explique que la division de Mamfé n'en compte que trois, à Tali, Kembong et Widékum. Ces dispensaires relèvent des autorités traditionnelles.

285. Les autorités traditionnelles emploient également quatre infirmiers itinérants qui se rendent dans les villages éloignés pour soigner les cas peu importants. L'hôpital général de Mamfé possède 60 lits et une maternité de 4 lits. Une ambulance de l'administration locale transporte à l'hôpital les patients des villages avoisinants. Six surveillants sanitaires de l'administration locale et un inspecteur sanitaire du gouvernement s'emploient à assainir les villes et les campagnes.

c) *Division de Victoria*

286. Dans la division de Victoria, l'action préventive relève d'un directeur sanitaire principal assisté de quatre inspecteurs sanitaires du gouvernement. En outre, ce fonctionnaire contrôle le travail de 10 surveillants sanitaires et inspecteurs des bâtiments de l'administration locale. Il a pour tâche d'améliorer dans la division les conditions générales de salubrité et d'hygiène. Il s'occupe des routes, des égouts et de l'approvisionnement des villages en eau; il fait également procéder à un grand nombre de vaccinations.

287. Il faut noter aussi l'action préventive de l'infirmière rurale qui contrôle le service de sages-femmes visiteuses créé par les autorités traditionnelles. Ici, la difficulté est de donner une formation professionnelle convenable à des sages-femmes autochtones. Le personnel de ce service se rend dans les villages importants où il organise des consultations prénatales et veille au bien-être des enfants; il dispense également les soins à domicile. L'action préventive de la division comporte aussi la vérification des cargaisons dans les ports de Bota et de Tiko.

288. L'action curative s'exerce sous le contrôle de deux médecins de l'Administration qui résident à Victoria. Il y a en outre un chirurgien-dentiste, le seul en service dans le Territoire, deux infirmières principales et un pharmacien. Ce personnel dessert deux hôpitaux:

i) L'Albert Nursing Home, clinique de six lits réservée aux hauts fonctionnaires et assimilés. Elle occupe le rez-de-chaussée d'une vieille maison datant de la période allemande; le premier étage a été aménagé en appartements à l'usage des infirmières;

ii) L'hôpital général de Victoria, qui compte 120 lits. Du type pavillonnaire, il a été ouvert en 1947; il est bien outillé et comprend des appareils à rayons X, une clinique dentaire et une blanchisserie électrique. L'infirmière de Buéa, qu'inspecte chaque semaine un des médecins de Victoria, constitue une annexe de l'hôpital. Les grands malades sont transférés à Victoria.

289. Outre les services gérés directement par le Service médical, il y a, à Tiko, Muyuka, Muéa et Bonjongo, quatre dispensaires de l'administration locale qui desservent les zones rurales. Un cinquième dispensaire doit s'ouvrir prochainement, qui desservira les villages de la côte occidentale.

d) *Division de Kumba*

290. A Kumba, l'Administration a un hôpital de 69 lits, dirigé par un médecin de l'Administration, qui est en même temps médecin de la santé publique pour toute la division. La plantation de la Cameroons Development Corporation à Mukonjé et celles de la société Pamol à Ndian et à Lobé sont également dotées d'hôpitaux, dirigés par des médecins qui y résident. A Mukonjé, le médecin est aussi chargé d'inspecter les dispensaires destinés au personnel des plantations de la Cameroons Development Corporation.

291. L'hôpital général de Kumba est incontestablement l'un des plus actifs du Cameroun méridional, comme le montrent les chiffres suivants, qui portent sur la période janvier-juillet 1955:

Cas nouveaux .....	7.410
Consultations .....	14.719
Malades hospitalisés .....	1.079

Des consultations de protection maternelle et infantile sont organisées à l'hôpital par une infirmière; elles sont de plus en plus suivies.

292. Indépendamment des services médicaux du gouvernement, l'administration locale de Kumba entretient des dispensaires à Ndoi, Kumbé, Balué, Muambong, Mbongé et Tombel. Chacun de ces dispensaires traite en moyenne une vingtaine de personnes par jour. L'hôpital général de Kumba organise des cours d'entretien pour le personnel des dispensaires.

293. A Kumba, dans les bâtiments du gouvernement, se trouve le centre de recherches sur la filariose du loa, dont la création a été financée sur les fonds de développement économique et social des colonies. Le West African Medical Research Council en assure la gestion, grâce à des fonds provenant des Gouvernements du Royaume-Uni et des quatre territoires britanniques de l'Afrique occidentale. Ce centre, qui fonctionne depuis quelques années, a rassemblé de nombreux renseignements sur la filariose du loa et sa transmission par la « mouche rouge »; les recherches se portent également sur les filarioses transmises par les diptères suceurs, ainsi que sur l'onchocercose. Le groupe, dirigé par un pathologiste, comprend un entomologiste et un parasitologue; il dispose de quatre salles et d'un laboratoire doté d'un équipement moderne et de l'éclairage électrique. Le groupe s'emploie principalement à mettre au point des méthodes de lutte préventive contre les maux que provoquent ces insectes.

294. La Mission de visite a visité la léproserie de Manyémen, que la Basel Mission a ouverte en janvier 1954. Certains malades étaient si pressés de se faire soigner qu'ils étaient arrivés avant que l'établissement fût prêt à les recevoir. Il y eut bientôt 150 malades en traitement, et, peu de temps après, un nouveau pavillon



pour 150 malades, situé plus avant dans la brousse, a été ouvert. Il a fallu commencer par défricher le terrain, opération très coûteuse. Comme le gouvernement espère que la léproserie pourra recevoir 500 malades — ce qui est nécessaire étant donné l'incidence de la maladie dans la région — un troisième pavillon doit être construit aussitôt que possible. On compte également aménager dans la brousse des dispensaires qui seront desservis périodiquement par un inspecteur spécialiste de la lèpre. Ces dispensaires seront réservés aux cas non contagieux et dépendront de l'autorité traditionnelle. Ils sont jugés indispensables, car actuellement les malades mettent parfois deux ou trois semaines pour se rendre à pied à Manyémen, où ils risquent de se voir refuser l'admission à la léproserie, par manque de place, s'ils ne sont pas contagieux. La léproserie de Manyémen traite les malades des divisions de Victoria, Mamfé et Kumba (régions de forêts), alors que la léproserie de Mbingo (mission baptiste du Cameroun) traite ceux des divisions de Bamenda, Wum et Nkambé (régions de montagnes). L'Administration du Cameroun méridional et les autorités traditionnelles des divisions de Victoria, Mamfé et Kumba subventionnent la léproserie de Manyémen. Le médecin-chef a déclaré à la Mission des Nations Unies que neuf de ses malades, après deux ans de traitement, étaient sur le point de regagner leurs foyers. La Mission a constaté une fois de plus, à cette occasion, combien il importe d'améliorer les routes et les communications. La léproserie s'efforce de produire des denrées alimentaires dont elle a besoin, mais elle n'est pas encore parvenue à son but, qui est de se suffire à elle-même, car le défrichage des terrains fortement boisés des alentours est très difficile. Pendant la saison des pluies, l'hôpital est totalement isolé, et ses réserves de produits alimentaires diminuent parfois dangereusement. Même lorsque la route de Kumba ou de Mamfé est praticable, le trajet peut prendre jusqu'à huit heures, et les villages situés à proximité de la léproserie sont trop pauvres pour la ravitailler.

295. La Mission a été très favorablement impressionnée par la léproserie de Manyémen, par la propreté, la clarté et la salubrité des pavillons, construits en pierre, par la qualité des locaux destinés au personnel, par l'agencement de la salle d'opérations, par l'abondance des produits pharmaceutiques, envoyés, pour une bonne part, par les amis que l'œuvre compte en Suisse, de même que les lits de camp sont fournis par l'armée suisse; elle a été frappée, surtout, par l'esprit d'abnégation du directeur et de son personnel.

296. La Mission tient également à appeler l'attention sur l'action sanitaire entreprise dans le Cameroun méridional par la Cameroons Development Corporation et la United Africa Company. La United Africa Company a des hôpitaux à Ndiang, Lobé et Bai; les plantations de la Cameroons Development Corporation sont divisées en quatre zones sanitaires (Bota, Ekona, Tiko et Mukonjé); au total, les employés et leurs familles représentent 50.000 personnes environ. On trouvera des détails sur l'action sanitaire de la Cameroons Development Corporation au chapitre XIII de son rapport annuel pour 1954.

297. La Mission a visité les hôpitaux de la Corpo-

ration à Bota (96 lits) et à Tiko (206 lits) et a eu une excellente impression. L'hôpital de Bota est dirigé par un docteur africain originaire de Bali. C'est le premier Camerounais qui ait obtenu son doctorat de médecine au Royaume-Uni. Le personnel de l'hôpital compte un pharmacien africain diplômé qui a fait ses études à Lagos et une infirmière diplômée qui n'est pas originaire du Territoire.

298. La gestion de l'hôpital de Tiko est assurée conjointement avec la société Elders & Fyffes. Cet hôpital forme son propre personnel infirmier et compte actuellement 26 élèves dans son école préparatoire. Il dispose de deux salles d'opérations, où 1.200 opérations environ ont été effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier 1955 et la date de la visite de la Mission. On y donne environ 1.500 consultations par mois. Une maternité est rattachée à l'hôpital; on compte 200 à 300 naissances chaque année.

### 3. Cameroun septentrional

299. Dans la division de Dikwa, il existe neuf dispensaires des autorités traditionnelles, à Bama, Dikwa, Gwoza, Ngala, Kala-Balge, Gulumba, Ashingashiya et Kumshé.

300. La Mission a visité le dispensaire de Bama où l'on vaccine environ 350 personnes par mois et où l'on traite tous les jours quelque 50 malades, dont en moyenne 11 cas nouveaux. Ce dispensaire n'a pas de sage-femme, et il semble même qu'il soit difficile de trouver dans la province de Bornu des candidates suffisamment instruites. De même que les autres dispensaires créés par les autorités traditionnelles dans la région, celui de Bama compte un spécialiste de la lèpre. Les populations qui vivent dans la brousse manifestent une nette répugnance à se faire soigner dans les dispensaires des autorités traditionnelles. Ils continuent de s'adresser aux guérisseurs, surtout s'ils ne sont pas immédiatement guéris de leur maladie après une ou deux visites au dispensaire.

301. Il n'existe pas encore d'hôpital dans la division, et il faut transporter à Maiduguri (Nigéria), c'est-à-dire à 72 kilomètres, les malades à hospitaliser. Mais la construction de l'hôpital de Bama se poursuit, et le bâtiment qui abritera le dispensaire est presque terminé; on nommera à ce dispensaire un médecin de l'Administration dès qu'il sera possible de le loger. La Mission a visité le dispensaire de la Sudan United Mission à Bama, qui est petit, mais bien équipé, et qui comprend un bâtiment principal et six huttes pouvant abriter chacune deux ou trois malades. En 1954, le dispensaire n'a reçu aucune subvention de l'Administration de la région du Nord de la Nigéria pour son action médicale, mais il espérait obtenir sous peu une subvention de 100 livres. Ses ressources provenaient en majeure partie des sommes versées par les malades (1.156 livres) et de petites donations expédiées du Royaume-Uni (30 livres). En 1954, 8.132 personnes sont venues aux consultations, et 113 malades ont été hospitalisés. La Sudan United Mission dirige également un centre de traitement pour lépreux où l'on a soigné 406 malades, dont 9 ont été guéris. La Mission de visite a appris que la Sudan United Mission devrait transférer son centre d'activité à Gwoza en 1956, et que les pouvoirs publics ont accepté de payer 50 pour

100 de la construction de tout bâtiment nouveau. Le dispensaire de Bama serait cependant maintenu. La Mission de visite a été favorablement impressionnée par l'œuvre de la Sudan United Mission et espère avec elle que l'Administration de la région du Nord pourra subventionner son activité médicale.

302. En mars 1955, le groupe médical mobile a mené une campagne intensive de vaccination le long de la route de Dikwa-Bama; 3.287 personnes ont été vaccinées.

303. Les crédits prévus pour l'exercice 1955-56 au titre des services médicaux et sanitaires dans la division de Dikwa s'élèvent à 6.411 livres, soit 1.718 livres de plus qu'en 1954-55.

304. Il existe un hôpital général à Mubi, dans la partie du Cameroun septentrional qui relève, administrativement, de la province de l'Adamaoua (région du Nord de la Nigéria). La Mission a visité cet hôpital, qui dispose de 48 lits et soigne chaque jour 150 personnes environ à ses consultations gratuites. Tous les mercredis, des consultations ont lieu pour les lépreux. La bilharziose, le pian et la syphilis sont les maladies les plus répandues. Les malades de cette région du Cameroun septentrional peuvent également se faire soigner à l'hôpital général de Yola (132 lits); ils représentent en fait 18 à 20 pour 100 des malades traités dans cet hôpital. Il existe un service d'ambulances qui amène les malades de Jada à Yola. La Mission a visité l'hôpital de cette ville où

10.144 consultations avaient été données depuis le 1<sup>er</sup> avril 1955, soit une augmentation de 40 pour 100. C'est un médecin étranger qui dirigeait l'hôpital — lequel manque de personnel — et l'on attendait l'arrivée d'un chirurgien du Royaume-Uni. La Mission a visité la maternité, le service de pédiatrie et le service de phthisiologie, qui lui ont fait une excellente impression. Il existe aussi une salle pour varioleux.

305. La Mission s'est également rendue au centre sanitaire de Sugu (4 lits) ouvert en février 1954 par la mission catholique et l'autorité traditionnelle de l'Adamaoua. Le bâtiment, qui a été construit avec l'aide financière de la Cameroons Development Corporation, appartient à l'autorité traditionnelle, qui en assure l'entretien; la mission catholique fournit le personnel et dirige le centre. Le nombre des consultations données au centre sanitaire a été de 5.946 en 1954; en 1955, il atteignait déjà 12.802 au moment du passage de la Mission de visite. Le centre soigne également 40 lépreux, dont 19 ont commencé leur traitement en 1955; on a obtenu 3 guérisons.

306. La Mission a appris qu'un certain nombre de malades viennent de villages frontaliers du Cameroun sous administration française, tels que Kontcha, Tinguérou et Maïganga. L'hôpital de Yola fournit gratuitement, sur demande, de grandes quantités de médicaments.

## CHAPITRE V

### PROGRÈS DE L'ENSEIGNEMENT

#### A. — GÉNÉRALITÉS

307. L'*Adaptation of Laws Order* de 1954, pris en vertu du texte organique relatif à la Constitution de la Nigéria (1954), a modifié l'ordonnance qui régit l'enseignement de façon à répartir les pouvoirs que possédait auparavant l'inspecteur général de l'enseignement et le bureau central de l'enseignement de la Nigéria entre le directeur de l'enseignement de la région du Nord pour le Cameroun septentrional et pour le Cameroun méridional, désormais soustrait à l'autorité administrative du directeur de l'enseignement de la région de l'Est, à un chef des services de l'enseignement en résidence à Buéa et à un conseil de l'enseignement. Ainsi, l'enseignement reste, dans l'ensemble du Territoire, sous l'autorité générale du principal conseiller pédagogique fédéral de la Nigéria, mais l'Administration du Cameroun méridional a atteint une plus grande autonomie en ce qui concerne son organisation scolaire. Il n'est pas sans intérêt d'observer que cette nouvelle administration a déjà institué un système de bourses afin d'encourager les jeunes gens à poursuivre des études supérieures et de poser de solides fondations pour le futur. Le service des bourses a déjà accordé 50 bourses d'études secondaires; il a permis, en outre, à près de 40 étudiants de suivre des cours avancés dans des universités américaines, britanniques et nigériennes.

308. L'Administration du Cameroun méridional intensifie également de façon remarquable la formation des maîtres; elle a augmenté les crédits affectés à l'instruction publique et a réservé une large part des fonds qu'elle espère recevoir au titre du Colonial Development and Welfare à l'accroissement de son équipement scolaire, notamment à la création d'une école secondaire de jeunes filles.

309. Toutes les divisions du Cameroun méridional sont maintenant dotées d'un comité scolaire de division, principalement chargé de contrôler le développement et l'extension de l'instruction. Toutes les demandes de création d'écoles ou de transformation d'écoles primaires élémentaires en écoles primaires supérieures doivent avoir l'approbation du comité avant que le Département de l'éducation donne son autorisation. En outre, ces comités font porter leurs débats et leurs conseils sur tous les problèmes pédagogiques, notamment sur l'instruction des adultes, les arts ménagers et les droits de scolarité. Des comités semblables existent également dans le Cameroun septentrional.

310. Les principaux objectifs de la politique scolaire de l'Autorité administrante sont toujours les suivants: permettre à tous les enfants qui le désirent de fréquenter l'école primaire élémentaire pendant quatre ans, et à tous ceux qui peuvent en tirer profit, de fréquenter

l'école primaire supérieure pendant quatre autres années; donner aux enfants doués la possibilité de passer de l'école primaire dans une école secondaire et de là dans une école normale ou dans tout autre établissement supérieur; enfin, lutter contre l'analphabétisme parmi la population adulte. L'Administration continue à développer l'enseignement en finançant et en contrôlant les écoles libres et celles des autorités traditionnelles. L'Autorité administrante considère que cette méthode a fait ses preuves et qu'elle est à la fois la plus expéditive et la plus économique. Ailleurs, comme au Bornou, elle crée elle-même des écoles.

311. La Mission de visite, tenant compte des résultats obtenus par l'école et le dispensaire dirigés par une mission chrétienne à Sugu où les populations animistes ont réservé à cette dernière un accueil très favorable, estime qu'il conviendrait de favoriser l'installation de nouvelles stations similaires dans les régions habitées par les mêmes populations dans le Cameroun septentrional. Ce serait là un excellent moyen d'amener paisiblement ces populations à adopter un niveau de vie meilleur et revoir leurs traditions à la suite de cet enseignement dans un esprit plus conforme aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

312. Il faut également mentionner l'enseignement primaire et les cours d'adultes offerts gratuitement par la Cameroon Development Corporation et la société Elders & Fyffes, qui ne reçoivent aucune subvention de l'Administration.

313. Le nombre des écoles du Territoire entre 1951 et 1954 s'établit comme suit:

Années	Ecoles de l'Administration et des autorités traditionnelles	Ecoles dirigées par des institutions privées	Total
1954 .....	68	313	381
1953 .....	68	257	325
1952 .....	67	269	336
1951 .....	60	252	312

314. Le nombre des élèves inscrits en 1954 a légèrement augmenté — 38.700 contre 37.900 en 1953 — bien que la proportion de ce nombre à la population d'âge scolaire soit restée de 15 pour 100. A cet égard, la Mission signale qu'en 1953 et 1954 28 pour 100 des enfants d'âge scolaire du Cameroun méridional étaient inscrits dans les écoles, alors que 3 pour 100 seulement l'étaient dans le Cameroun septentrional. La Mission estime donc — de même que la Mission de visite de 1952 — qu'il faut de toute urgence des efforts sans cesse accrus, tout d'abord pour susciter chez les autochtones le désir de s'instruire, et ensuite pour leur en fournir les moyens une fois que la population en aura compris la nécessité. La Mission a appris à cet égard, par des communications qu'elle a reçues, que certains éléments de la population désirent voir augmenter les moyens d'enseignement, notamment le nombre des bourses. La Mission a également retenu l'observation suivante, qui figure au paragraphe 502 du rapport annuel de 1954 de l'Autorité administrante:

« Ce qui domine dans l'évolution de l'enseignement primaire dans le Cameroun méridional, c'est encore

l'absence de demande spontanée, mais on encourage par tous les moyens la création d'écoles dans les régions où la population le désire et l'on remarque avec satisfaction, à certains signes, que le rythme s'accélère. Dans la région administrée par Buéa, on a autorisé l'ouverture de 35 écoles nouvelles au cours de l'année; pendant le dernier trimestre, le nombre des demandes d'ouverture de nouvelles écoles dans la région de Bamenda a été jusqu'à 25. »

315. Les dépenses publiques prévues pour l'enseignement en 1953-1954 s'élevaient à 202.000 livres sterling contre 190.000 livres sterling en 1952-1953 — ces deux chiffres comprennent des subventions au titre du Colonial Development and Welfare. Partant de l'hypothèse que, de 1955 à 1960, elle disposera d'une somme totale de 1.560.000 livres sterling au titre du Colonial Development and Welfare, l'Administration du Cameroun méridional se propose d'affecter 323.000 livres au développement de l'enseignement — chiffre qui n'est dépassé que par la somme prévue pour faire face à une nécessité encore plus grande, la construction de routes (659.000 livres). La répartition prévue pour ces 323.000 livres figure au paragraphe 14 de l'annexe III du présent rapport.

316. Il semble bien que les subventions de premier établissement doivent absorber la majeure partie du crédit de 323.000 livres; entre temps, le financement proprement dit de l'enseignement, celui de l'enseignement primaire en particulier, présente des difficultés du fait que les contributions locales sont insuffisantes si l'on considère l'augmentation du coût de l'enseignement qui place l'Administration du Cameroun méridional dans une situation difficile en raison des ressources limitées dont elle dispose. Cependant, l'Administration n'a pas augmenté les frais de scolarité dans les écoles primaires; ceux-ci n'ont pas varié depuis 1951: ils s'élèvent à 12 shillings 6 pence dans les classes élémentaires et à 25 shillings dans les classes supérieures.

317. La mise en œuvre d'un programme de taxes scolaires locales ayant été jusqu'à un certain point, et après une grosse propagande préliminaire, couronnée de succès, l'Autorité administrante envisage de continuer à développer ce système aussi rapidement que possible jusqu'au moment où le produit des taxes scolaires permettra de combler l'écart entre les dépenses et les subventions.

318. On développe les systèmes de taxation actuellement en vigueur dans les divisions de Wum et de Nkambé, et l'autorité traditionnelle de Bamenda-Sud-Ouest a proposé de lever une taxe scolaire. Celle de Mamfé a compris que la taxation scolaire était devenue maintenant une nécessité économique, et celle de Kembong a donné son accord de principe à ce système. Les autorités traditionnelles tiendront une réunion avant la fin de l'année pour examiner les détails de l'application de ce système dans les régions de Bangwa, de Menka et de Widékum. Il n'y a eu aucun progrès cette année dans ce domaine dans les divisions de Kumba et de Victoria. On a décidé de percevoir la taxe scolaire par groupes de villages de façon à rendre l'opinion favorable à son paiement.

319. La Mission admet que la perception de taxes scolaires locales représente un stade intermédiaire entre

le paiement des frais de scolarité par les parents et un enseignement primaire entièrement gratuit aux frais du trésor public. Cependant, la Mission a l'impression qu'au niveau de l'enseignement primaire les frais de scolarité, quels qu'ils soient, ne font que décourager davantage les parents qui ne se rendent pas encore compte de l'importance que présente l'enseignement et qui manifestent de ce fait à son égard une indifférence complète. Les fonds nécessaires devraient provenir en fin de compte de l'impôt, et la Mission estime qu'entre temps l'Autorité administrante pourrait étudier la possibilité d'augmenter ses subventions.

320. En 1954, le nombre des filles inscrites dans les écoles n'a pas augmenté de façon appréciable par rapport à 1953; il représente un peu plus de 20 pour 100 du total des effectifs, soit 7.355 écolières sur un total de 38.429 élèves; en 1953, les chiffres étaient respectivement de 7.271 et de 37.862. Dans le Cameroun septentrional, il y avait 578 filles sur un total de 3.838 élèves; cependant, on pense que la nomination à l'échelon provincial d'un fonctionnaire chargé de l'enseignement féminin, qui se consacra entièrement à cet enseignement et qui rayonnera depuis Yola, permettra d'augmenter le nombre des filles inscrites dans les écoles de cette région.

321. Sachant que le Conseil de tutelle espère que le nombre des écolières deviendra de plus en plus grand, la Mission a demandé à l'Autorité administrante quelles mesures elle avait prises en vue de convaincre la population d'envoyer les filles à l'école. Le Commissaire du Cameroun a répondu que la propagande en faveur de l'enseignement féminin était normalement du ressort des fonctionnaires en tournée et que les personnalités qui exercent une influence prépondérante sur l'opinion s'efforçaient également de contribuer à cette propagande. Le nombre des filles inscrites dans les écoles semble augmenter aussi bien dans le nord que dans le sud; cependant, bien que, sur les statistiques relatives aux effectifs scolaires, les garçons et les filles figurent sous des rubriques distinctes, la Mission n'a pas pu se procurer, pour les comparer, des chiffres distincts pour les années précédentes.

322. La Mission considère qu'il ne faut épargner aucun effort pour encourager l'éducation des jeunes filles et des femmes. Elle a constaté en de nombreuses occasions que le nombre des fillettes était très faible dans les écoles, en particulier dans le Cameroun septentrional. On a quelque peu tendance à rendre la religion musulmane responsable de cet état de choses, mais la Mission se demande s'il ne convient pas d'en rechercher d'autres causes dans les coutumes sociales qui se sont développées dans des milieux entièrement dominés par les hommes.

323. En ce qui concerne les maîtres de toutes catégories, leur nombre s'élevait à 1.778 (dont 231 femmes) en 1954, ce qui représente une augmentation de 372 sur 1953. Sur ces 1.778 maîtres, 353 (dont 48 femmes) enseignaient dans les écoles de l'Administration et des autorités traditionnelles, et 1.425 (dont 183 femmes) dans les écoles des missions. La très grande majorité d'entre eux, soit 1.714 instituteurs, dont 224 femmes, enseignaient dans les écoles primaires.

324. En ce qui concerne les salles de lecture, la Mission a été intéressée de voir la remarquable bibliothèque publique logée au centre civique de Bamenda. Elle espère que des bibliothèques semblables pourront être établies dans d'autres centres, et que plus de lecteurs fréquenteront davantage les locaux mis à leur disposition.

## B. — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

### 1. Cameroun méridional

325. Dans les trois divisions administratives de Bamenda, Wum et Nkambé, il y a 71.900 enfants âgés de 7 à 14 ans. Au moment où la Mission a visité le Territoire, il y avait dans ces trois divisions un total de 150 écoles primaires, dont 7 dépendaient de l'Administration ou des autorités traditionnelles, comme en 1952, les autres étant gérées par les missions de la région, notamment la mission catholique, la Basel Mission et la mission baptiste du Cameroun. L'Autorité administrante déclare que la fréquentation scolaire a augmenté d'environ un tiers depuis 1952 et que la population réclame constamment de nouvelles écoles. La taxe scolaire est fixée à l'échelon du clan dans la division de Wum et à l'échelon du village dans la division de Nkambé; sa perception a permis dans une large mesure de supprimer l'écolage dans l'enseignement primaire élémentaire.

326. Le montant des subventions est passé de 16.000 livres en 1952 à plus de 44.000 en 1955; aussi, pour essayer de réduire ce passif croissant, l'Administration a-t-elle décidé de relever le taux des contributions locales présumées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1956. Ainsi, les collectivités seront tenues de fournir, par taxation ou par paiement de droits de scolarité, une contribution de 20 à 30 pour 100 du montant total des dépenses normales des écoles, tandis que leur contribution actuelle est d'environ 15 pour 100.

327. Le Commissaire du Cameroun a déclaré que, dans le Cameroun septentrional, la demande est actuellement si faible qu'il est encore financièrement possible de dispenser gratuitement l'instruction primaire. En ce qui concerne le Cameroun méridional, la gratuité de l'instruction primaire est considérée comme un objectif encore lointain, dans le cadre de la situation financière prévisible.

328. En 1955, 599 enfants ont terminé leur sixième année, alors qu'au moment de la visite de la mission précédente 490 élèves seulement s'étaient présentés à l'examen de fin d'études.

329. La Mission a visité l'école de la mission catholique de Kumbo et a constaté avec plaisir que 250 filles environ y recevaient l'instruction primaire.

330. Dans la division de Mamfé, qui compte 15.000 enfants de 7 à 14 ans, la difficulté du terrain, les nombreux cours d'eau, la dispersion des villages et la multiplicité de langues sont, d'après l'Autorité administrante, des obstacles qui se sont opposés à un développement rapide de l'enseignement. Il y a une école de l'Administration dans la circonscription urbaine de Mamfé et, à des points centraux de la division, 5 écoles des autorités traditionnelles. En outre, la division compte 21 écoles

subventionnées de la mission catholique et 2 écoles subventionnées de la Basel Mission. La seule école privée du Territoire (l'école de la collectivité de Sumbé) est située dans la division de Mamfé; elle reçoit les subventions de l'Administration.

331. En se rendant de Mamfé à Kumba, la Mission a visité la léproserie de Manyémen; le directeur de ce centre a souligné la nécessité d'un internat et de logements pour les maîtres s'il veut appliquer son programme de séparer autant que possible les enfants des lépreux adultes. Il a précisé qu'il lui faudrait environ 13.000 livres pour procéder aux aménagements nécessaires. La Mission espère vivement que l'Autorité administrante ou les autorités traditionnelles intéressées pourront fournir l'aide financière nécessaire à l'exécution de ce projet méritoire.

332. Dans la division de Victoria, qui compte 10.300 enfants de 7 à 14 ans, il y a une école de l'Administration à Buéa et 6 écoles des autorités traditionnelles, 10 écoles de la mission catholique, 5 écoles de la Basel Mission et 3 écoles de la mission baptiste du Cameroun, qui sont réparties sur le territoire de la division; ces écoles reçoivent toutes des subventions. Il convient de signaler en outre l'effort notable déployé dans le domaine de l'enseignement (16 écoles) par la Cameroon Development Corporation et par la société Elders & Fyffes. C'est ainsi qu'en 1954 la Corporation a ouvert trois nouvelles écoles primaires à Ekona, Mambanda-Mukonjé et Ebubu-Tombel, ce qui porte à 8 le nombre des écoles que possède et gère cet organisme; le nombre des élèves inscrits dans ces écoles est de 1.100 environ. Quelque 2.300 autres enfants fréquentent des écoles qui n'appartiennent pas à la Corporation, mais cette dernière prend à sa charge les frais de scolarité.

333. La Mission a visité l'école de Bota de la Cameroon Development Corporation et son école de Tiko, très analogue. L'école de Bota, ouverte en janvier 1952, comptait à l'époque 100 élèves; elle a maintenant environ 300 élèves, dont 110 filles; le personnel enseignant, exclusivement africain, est de 10 personnes. Actuellement, les classes, qui sont dédoublées, vont jusqu'à la troisième année; les classes suivantes doivent s'ouvrir chaque année à mesure que les élèves progresseront. La Mission a appris que l'école de Bota avait déjà assez de places pour recevoir 600 élèves. Etant donné la multiplicité des langues, le *pidgin English* sert de *lingua franca* pour les deux premières années d'enseignement. Les élèves reçoivent un déjeuner gratuit. La Mission a été frappée des excellents bâtiments de cette école, ainsi que de la qualité de l'enseignement dispensé dans les différentes classes qu'elle a visitées; elle a appris avec satisfaction que, dans cette école tout au moins, les absences sont réduites au minimum.

334. Dans la division de Kumba, qui compte 22.100 enfants de 7 à 14 ans, il y a une école primaire mixte de l'Administration dans la circonscription urbaine de Kumba, 8 écoles des autorités traditionnelles, 20 écoles de la mission catholique, 2 écoles de la mission baptiste du Cameroun et 18 écoles de la Basel Mission, qui reçoivent toutes des subventions. En outre, la région compte 3 écoles de la Cameroon Development Corporation.

## 2. Cameroun septentrional

335. Le rapport annuel de l'Autorité administrante pour 1954 indique que les provinces de l'Adamaoua, de la Bénoué et du Bornou, dans le Cameroun septentrional, comptent environ 126.000 enfants d'âge scolaire. Or, 4.342 enfants, soit 3 pour 100 de ce chiffre, étaient inscrits dans les écoles en 1954.

336. Dans un document que l'administrateur chargé de l'enseignement dans la province de l'Adamaoua a remis à la Mission, il est dit que les statistiques jointes au document, et selon lesquelles 2.611 enfants (dont 345 filles) fréquentent l'école, sur un total de 54.420 enfants âgés de 7 à 14 ans, ne donnent pas une idée exacte de l'apathie qui persiste à l'égard de l'instruction. Ces statistiques partent du chiffre des inscriptions et non de celui de la fréquentation scolaire, qui peut ne représenter que 75 pour 100 du premier. Pour remédier à cette situation, l'autorité traditionnelle de l'Adamaoua a récemment approuvé un règlement type d'obligation scolaire pour les enfants inscrits que les conseils de district peuvent adapter; s'il est adopté, ce règlement permettra de maintenir au complet l'effectif des écoles des autorités traditionnelles. La Mission reconnaît qu'une telle mesure peut être utile, mais elle estime qu'elle doit aller de pair avec la propagande qui saura faire comprendre aux habitants du Nord que l'instruction est utile et souhaitable. Il semble bien que, si les parents n'ont pas cette conviction, un règlement d'obligation scolaire ne saurait être vraiment efficace.

337. Chaque fois que la Mission a eu l'occasion de s'adresser à des autorités traditionnelles, à des conseils de village et de district, à des chefs, à des notables ou à des réunions d'habitants, elle a fait de son mieux pour faire comprendre à son auditoire la nécessité de l'instruction. C'est ainsi, par exemple, qu'un membre de la Mission qui avait déjà fait partie de la Mission de 1952 a déclaré, en s'adressant au conseil de village de Gwoza, qu'il convenait de féliciter le conseil de l'augmentation de la fréquentation scolaire dans la région depuis 1952, et qu'il a vivement encouragé le conseil à utiliser davantage encore les moyens d'enseignement qui lui sont offerts. A une autre occasion, un autre membre de la Mission a fait part au conseil municipal et au conseil de district de Mubi de l'inquiétude qu'il avait éprouvée, lors de la visite d'une école locale, à constater qu'il y avait des sièges vacants dans les salles de classe. Il a vivement encouragé les dirigeants de la collectivité à chercher les moyens de remédier à cet état de choses.

338. Des membres de la Mission, de passage à Yola (Nigéria), ont visité l'école provinciale de filles, ouverte depuis deux mois seulement. L'école est ouverte aux filles de toutes les régions de la province de l'Adamaoua; 10 élèves sur les 53 qui fréquentent cette école viennent du Cameroun septentrional. Les bâtiments de l'école sont modernes et bien construits (coût: 42.000 livres); ils ont l'électricité et l'eau courante. Pour le moment, l'école ne compte que deux classes: dans la petite classe, l'enseignement est donné en haoussa; dans la grande, en anglais; le personnel enseignant se compose de deux Européens, de deux institutrices africaines et de deux instituteurs africains. De faibles droits de scolarité sont

perçus si possible. La Mission a trouvé les dortoirs exceptionnellement propres et en excellent ordre. L'école dispose d'un dispensaire, et un instituteur secouriste donne des leçons d'hygiène tropicale. Le Président de la Mission s'est adressé aux élèves réunies dans une bibliothèque bien pourvue, où celles-ci avaient organisé une exposition de photographies documentaires relatives aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et à leurs populations, ainsi qu'une exposition de travaux à l'aiguille.

339. La Mission a également visité l'école analogue de la province du Bornou, l'école provinciale de filles du Bornou, située à Maiduguri, qui s'est ouverte le 29 juillet 1952 et comptait alors 44 élèves. L'école est gérée par l'autorité traditionnelle du Bornou; le personnel enseignant comprend 9 personnes (dont 4 viennent de l'extérieur du Territoire), et le nombre des élèves est actuellement de 103 (dont 21 viennent du Cameroun septentrional). Pour le moment, l'école a 4 classes ouvertes aux filles qui ont terminé deux années d'études à l'école primaire élémentaire et leur dispense l'enseignement jusqu'à la sixième année incluse, après quoi elles peuvent entrer au centre féminin de formation et devenir institutrices ou infirmières. L'enseignement est donné en haoussa pendant les deux premières années. En plus de l'enseignement théorique, les filles suivent des cours pratiques qui doivent leur permettre de tenir un foyer: travaux à l'aiguille, tricot, cuisine, filage, tissage, économie domestique et jardinage. En novembre 1955, 10 élèves sur 20 ont passé avec succès, pour toutes les matières, l'examen du certificat d'études élémentaires.

340. Des membres de la Mission, de passage à Bassa, ont pu visiter l'école primaire supérieure de la mission catholique, qui venait de s'ouvrir cette année grâce à une subvention de l'Administration. Pour le moment, l'école ne compte qu'une classe, mais on espère pouvoir la transformer en centre de formation.

341. Le même groupe a également visité l'école de village de Vi, fréquentée principalement par des animistes et où l'enseignement est donné en haoussa, étant donné la pénurie aiguë de maîtres qui sachent bien l'anglais. Cette école, dont le programme dure deux ans, a deux maîtres; 30 élèves, tous des garçons, y sont inscrits. On a présenté cette école à la Mission comme un exemple d'école rurale qui ne bénéficie pas de l'appui des parents de la région. En effet, les parents préféreraient que l'école fût transférée ailleurs, et pouvoir garder leurs enfants près d'eux pour les faire travailler à la ferme ou les envoyer chasser et pêcher.

342. A Gella, dans les environs immédiats de Mubi, la Mission a visité une école de village d'un genre différent; tout semblait indiquer que l'école bénéficiait d'un appui actif, si l'on peut prendre pour critères l'enthousiasme et la vivacité d'esprit des élèves rassemblés et de leurs maîtres. Les classes sont logées dans un bâtiment permanent en pierre, petit mais bien construit et qui abrite aussi le bureau du conseil de village. La Mission a assisté à des danses exécutées par les élèves et à une petite scène humoristique fort bien jouée en anglais, langue que les participants parlaient couramment et avec une facilité remarquable. L'école avait également orga-

nisé une petite exposition artisanale de broderies d'un travail parfait.

343. Dans la division de Dikwa, une partie des membres de la Mission a visité l'école primaire élémentaire et l'école primaire supérieure de Bama.

#### C. — ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

344. De même que lors du passage de la Mission de visite de 1952, le Territoire sous tutelle ne compte toujours que deux écoles secondaires, situées toutes deux dans le Cameroun méridional. Les enfants du Cameroun septentrional qui veulent faire des études secondaires vont dans des établissements de la Nigéria. Le nombre total des élèves de ces deux écoles s'est élevé à 426 en 1954, contre 394 en 1953 et 330 en 1952; celui des professeurs est toujours de 22. La subvention des pouvoirs publics s'est élevée à 12.700 livres sterling en 1953, contre 9.700 en 1952. En 1954, 33 enfants d'employés de la Cameroons Development Corporation recevaient un enseignement secondaire aux frais de la Corporation et, avant la fin de la même année, on a accordé 15 nouvelles bourses d'études secondaires.

345. Selon l'Autorité administrante, il y a toujours beaucoup de candidats pour ces deux écoles, mais les examens d'entrée prouvent que nombre d'entre eux ne possèdent pas les connaissances requises. Il faut maintenir un certain équilibre entre deux nécessités vitales pour le Territoire, celle d'avoir une population instruite et celle de conserver un certain niveau à l'enseignement.

346. L'école secondaire de Bali, dirigée par la Basel Mission, comptait en 1955 146 élèves, qui suivaient un cycle d'études de six ans, et elle a bénéficié d'une subvention de 3.500 livres sterling. Elle prépare les élèves au *Cambridge Overseas School Certificate*; en 1957, on espère ramener le cycle d'études de six ans à cinq. Les élèves de cette école se sont pour la première fois présentés à l'examen en question en 1953; 19 candidats sur 20 ont été reçus. On a pris des mesures pour que la Basel Mission puisse, en collaboration avec la mission baptiste du Cameroun, faire du collège un établissement secondaire de plein exercice à classes dédoublées; on lui a accordé à cet effet une subvention de 16.000 livres sterling sur les crédits du Colonial Development and Welfare.

347. L'autre école secondaire, qui est située à Sassé, près de Buéa, est dirigée par la mission catholique et compte 284 élèves. Sur 30 candidats, 29 ont été reçus en décembre 1954 au *Cambridge Overseas School Certificate*.

348. Lors de son passage à Yola (Nigéria), la Mission a eu l'occasion de visiter l'école secondaire de garçons de la province de l'Adamaoua. Cette école compte déjà 183 internes, dont 7 sont originaires du Cameroun septentrional. L'enseignement donné dans cet établissement ne va pas au-delà de la deuxième année du cycle secondaire, et, jusqu'ici, les quelques élèves qui en étaient arrivés à ce point sont allés continuer leurs études (troisième et quatrième secondaires) à l'école secondaire provinciale de Bauchi (Nigéria). En 1955, 4 élèves originaires du Cameroun septentrional poursuivaient leurs études à Bauchi. Il convient également de mentionner que l'école

secondaire de la province de l'Adamaoua était auparavant une école moyenne et qu'elle continue, par survivance de son ancien statut, à assurer l'enseignement primaire supérieur. Cependant, cette situation prendra bientôt fin, et l'établissement donnera un enseignement secondaire complet. La Mission a constaté que 5 professeurs sont originaires du Cameroun septentrional. Elle a visité une classe où l'on donnait un cours d'anglais, et elle a été favorablement impressionnée par la connaissance de la langue que les élèves avaient déjà acquise. L'école a des ateliers annexes; la Mission a vu des élèves en train de fabriquer des porte-manteaux.

349. La Mission a également visité un établissement analogue à Maiduguri (Nigéria); il s'agit de l'école secondaire de la province du Bornou, dans laquelle on introduira progressivement l'enseignement secondaire complet. Actuellement, elle compte 5 élèves originaires du Cameroun septentrional et en recevra 8 de plus au début de 1956.

#### D. — FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

350. La Mission a visité le centre public de formation technique de l'Ombé, géré par l'Administration. Ce centre fonctionne actuellement à plein; il a 9 instructeurs techniques et un effectif scolaire de 136 élèves qui apprennent les métiers d'ajusteur, de forgeron, de soudeur, d'ébéniste, de peintre-décorateur, de charpentier, de maçon, de chaudronnier et d'électricien. On a mis au point des plans en vue de porter à 200 le nombre des élèves. A part le droit d'inscription à l'entrée, l'enseignement est entièrement gratuit; toutes les dépenses sont couvertes par des crédits alloués au titre du Colonial Development and Welfare. En 1954, la Cameroons Development Corporation a payé les frais de scolarité, dans ce centre, de 23 enfants de ses employés. Les élèves doivent avoir fait cinq ans d'études pour pouvoir entrer au centre de l'Ombé. La Mission a été grandement frappée du matériel dont dispose le centre, ainsi que de la qualité des travaux, et a reconnu que les promotions sortant de ce centre aideront à réduire la pénurie d'ouvriers qualifiés dont souffre le Territoire. La Mission a également assisté à la cérémonie de remise des certificats; le Président de la Mission a remis des certificats aux deux premières promotions d'apprentis qui avaient achevé leur formation.

351. Les habitants du Cameroun septentrional reçoivent une formation professionnelle et technique en Nigéria, par exemple au centre professionnel de l'Administration de Kaduna et au Zaria Institute of Administration qui forment du personnel pour les services administratifs des divers bureaux des autorités traditionnelles.

352. Le Service des travaux publics organise un programme de formation pour les jeunes artisans dans la province de l'Adamaoua. On a fait appel à l'aide de la Foreign Operations Administration des Etats-Unis pour répandre la formation artisanale par l'intermédiaire des écoles normales.

353. La Mission a pu visiter le Centre féminin de formation de Maiduguri (Nigéria) qui forme les jeunes filles à être infirmières ou institutrices. On y donne des cours préparatoires de formation d'infirmières qui per-

mettent aux élèves d'entrer dans les écoles élémentaires de formation d'infirmières de Kano ou de Wusasa ou, si elles ne sont pas capables d'atteindre les normes requises, de travailler dans un dispensaire ou un hôpital local. Sur les 34 élèves inscrites, 13 se destinent à être infirmières; on compte parmi elles une élève originaire du Cameroun septentrional.

#### E. — ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

354. Il existe un besoin d'enseignement supérieur comme le montre notamment la grave pénurie de cadres professionnels, surtout de médecins et d'ingénieurs. La Mission a entendu bien des Africains se plaindre de cette situation, et de nombreuses pétitions ont répété leurs plaintes.

355. Les étudiants qui désirent faire des études supérieures se rendent dans des établissements d'enseignement situés principalement au Royaume-Uni ou en Nigéria. C'est ainsi qu'en 1954 24 boursiers du Cameroun méridional étudiaient dans des universités d'outre-mer et 7 suivaient les cours de l'University College d'Ibadan (Nigéria), où l'enseignement se donne en anglais.

356. A propos de la recommandation, que le Conseil de tutelle a faite à sa quinzième session, d'accorder un plus grand nombre de bourses d'études à l'étranger à des étudiants camerounais, la Mission a demandé à l'Autorité administrante si le nombre des étudiants camerounais dotés des titres voulus qui sont candidats à des bourses dépasse le nombre de bourses disponibles. Le Commissaire du Cameroun a répondu par la négative en ajoutant qu'il était encore difficile de trouver des candidats assez brillants pour être admis dans des établissements d'enseignement supérieur, étant donné la difficulté des concours d'entrée. L'Administration du Cameroun méridional s'efforçait, par voie de négociations, d'obtenir pour ces candidats un traitement de faveur<sup>34</sup>.

357. Au cours des dernières années, la Cameroons Development Corporation a ouvert chaque année un crédit de 5.000 livres sterling pour procurer des bourses à des Camerounais qui font des études supérieures dans des domaines comme la médecine, les soins infirmiers, la comptabilité, la construction mécanique, le commerce et, en particulier, l'agriculture.

358. Depuis que la Corporation a lancé son programme, 31 bourses ont été décernées.

359. La Mission, pendant son séjour à Lagos, a profité de la proximité d'Ibadan pour visiter l'University College. Cet admirable établissement qui compte plusieurs étudiants du Cameroun a vivement intéressé la Mission.

#### F. — CORPS ENSEIGNANT

360. Le rapport annuel de l'Autorité administrante pour l'année 1954 donne (par. 538 à 548) des renseignements sur le corps enseignant et sa formation dans le Territoire.

<sup>34</sup> Voir à l'annexe XI l'exposé complet de la politique de l'Administration du Cameroun méridional en matière de bourses.

361. Rappelant à l'Autorité administrante que le Conseil de tutelle lui avait recommandé à sa quinzième session de poursuivre ses efforts pour accroître le nombre des instituteurs et améliorer leur formation, la Mission a été informée qu'il y avait au Cameroun méridional, depuis un certain nombre d'années, quatre écoles normales à section unique qui n'allaient que jusqu'au troisième degré et une école normale publique à section unique qui allait jusqu'au second degré, mais qu'il n'y avait eu aucun progrès important jusqu'à cette année, où le Gouvernement du Cameroun méridional avait pris des mesures concrètes pour améliorer la situation, laquelle se présente actuellement de la façon suivante:

*Ecole normale de Bambui de la mission catholique.* — Cette école a été agrandie; ses classes sont dédoublées depuis cette année.

*Ecole normale d'institutrices de la mission catholique de Fiango.* — Une classe qui préparera les étudiantes au certificat de second degré et pour laquelle a été prévu un crédit de 4.000 livres, qui permettra de construire les locaux, s'ouvrira en janvier 1956; l'école préparera dorénavant au certificat du troisième degré et à celui du second degré. Il n'y avait auparavant dans le Territoire aucun moyen d'assurer la formation d'institutrices du second degré.

*Ecole normale publique de Kumba.* — Pour augmenter le rendement en instituteurs du deuxième degré, on a transformé cette école en une école normale à classes dédoublées qui va jusqu'au deuxième degré. La première année a commencé cette année à compter deux sections; deux années auront deux sections en 1956. La mission de la Banque internationale a recommandé des promotions annuelles de 50 instituteurs du second degré. On espère arriver dès la fin de 1957 à une promotion annuelle d'environ 75.

*Ecole normale de Soppo de la mission baptiste.* — Cette œuvre, qui n'assurait pas elle-même jusqu'alors la formation de ses maîtres a, en janvier 1955, organisé à Soppo un centre de formation du niveau du troisième degré; on lui a accordé au titre du Colonial Development and Welfare un premier crédit de 6.000 livres destiné à la construction des locaux.

*Ecole normale de Batibo de la Basel Mission.* — Cet établissement est en voie de transformation; ses classes seront dorénavant dédoublées; un don de 11.000 livres est prévu à cet effet, et l'on pense pouvoir dédoubler les classes en 1957, quand les nouveaux bâtiments seront achevés.

*Ecole normale de Muyuka de la mission catholique.* — La mission catholique inaugurera en janvier 1956, dans des locaux temporaires, un nouveau centre de formation qui sera transféré à Bonjongo lorsque les bâtiments prévus seront terminés. On a accordé, au titre du Colonial Development and Welfare, un crédit de 6.000 livres destiné à leur construction.

362. Il ressort du tableau 93 du rapport annuel que le nombre des maîtres est passé, dans le Territoire, de 1.406 en 1953 à 1.778 en 1954. On ne dispose pas encore des chiffres de 1955.

363. Dans le Cameroun septentrional, la Mission a

visité le centre de formation pédagogique de Mubi qui n'utilise que le haoussa comme langue d'enseignement et où les élèves entrent directement à leur sortie de l'école primaire élémentaire, après avoir achevé leur quatrième année d'études. Certains ont objecté qu'une préparation aussi insuffisante rendait plus difficile la formation de maîtres de valeur et ont exprimé l'espoir de voir l'école n'accepter à l'avenir que des élèves qui auront suivi les cours de l'école primaire supérieure (jusqu'à la sixième année).

364. En plusieurs endroits, on a attiré l'attention de la Mission sur la variété des langues usitées dans le Territoire; ce fait n'est pas sans causer des difficultés en matière d'instruction. C'est ainsi que, dans ce centre de Mubi, les élèves n'ont en général qu'une faible connaissance de l'anglais et que l'enseignement est donné en haoussa; c'est aussi la langue que les élèves, lorsqu'ils sont devenus eux-mêmes instituteurs, emploient le plus fréquemment dans leur enseignement. Mais il y a des élèves qui ne connaissent même pas le haoussa et qui doivent l'apprendre après leur entrée au centre. Un des membres de la Mission ayant demandé pourquoi l'on n'enseignait pas l'anglais à ces élèves, puisqu'en tout état de cause il leur fallait apprendre une nouvelle langue, on lui a répondu que le haoussa est plus facile pour eux, car ils en connaissent déjà au moins quelques mots et, dans la vie courante, évoluent au milieu de gens qui le parlent. La Mission a noté avec intérêt que, dans un avenir prochain, lorsque les élèves des écoles primaires supérieures seront admis au centre, ce sera l'anglais et non plus le haoussa dont on se servira comme instrument d'enseignement. Il leur faut deux ans pour acquérir une connaissance suffisante de l'anglais, dont l'étude est une des matières du programme. La Mission n'est toutefois pas bien sûre que, du point de vue technique, l'enseignement d'une langue étrangère, le haoussa, avant de parvenir à l'anglais comme moyen d'instruction soit la meilleure solution possible. Elle suggère que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) soit consultée sur ce point particulier.

365. Le centre compte 124 élèves, dont 27 viennent du Cameroun septentrional. Il dispense un enseignement réparti sur quatre années, à l'issue desquelles est décerné un diplôme d'instituteur de langue vernaculaire. Chaque année, une promotion reçoit son diplôme et une nouvelle promotion entre. Les élèves mariés peuvent être accompagnés de leurs femmes, qui suivent des cours élémentaires d'économie domestique et de matières analogues. Le centre, qui attache une importance particulière à la pratique de l'enseignement, a une école annexe de sept classes dont les 93 élèves sont de Mubi. Certains de ces enfants doivent également consacrer deux ou trois mois à l'étude du haoussa avant de pouvoir bénéficier de l'instruction qui leur est offerte. Dans cette école annexe, l'instituteur en herbe enseigne réellement, sous le contrôle de son professeur. Le centre a sept instituteurs (dont deux expatriés) et un instructeur de travaux manuels. Les instituteurs africains sont détenteurs du diplôme d'études primaires supérieures et ont reçu pendant un an une formation professionnelle en Angleterre. Afin de permettre aux élèves d'apprendre les méthodes de cul-



ture mixte et les techniques modernes utilisées en agriculture et en laiterie, le centre dispose d'une ferme-école de 6 hectares et d'un troupeau de 18 bêtes. Vingt-quatre élèves ont été diplômés en 1953, 26 en 1954 et 27 devaient recevoir leur diplôme en 1955. La Mission exprime sa satisfaction de cet effort fait pour augmenter le nombre d'instituteurs en vue de développer l'instruction dans le Nord.

366. Dans la soirée, la Mission a assisté à une petite représentation théâtrale donnée en anglais par les élèves du centre; elle l'a d'autant plus appréciée que, lors de la soirée théâtrale offerte en 1952 à la Mission de visite, la pièce était en haoussa.

367. La Mission a également visité le Centre féminin de formation de Maiduguri (Nigéria) qui, comme il est dit plus haut, forme, non seulement des infirmières mais aussi des institutrices. Parmi les 34 élèves inscrites, 21 (dont deux viennent du Cameroun septentrional) se destinent à être institutrices. Le centre dispense un enseignement, réparti sur trois années, qui conduit au certificat pédagogique du troisième degré. En plus des disciplines théoriques, le centre enseigne l'économie domestique (cuisine, couture, ménage), ainsi que l'hygiène et la culture physique. La Mission a eu une impression très favorable de la qualité des installations, de la valeur de l'enseignement donné ainsi que de l'enthousiasme du corps enseignant (3 professeurs expatriés) et des élèves. Elle espère qu'il sera possible d'augmenter de manière sensible le nombre des élèves et d'élever le pourcentage de celles qui proviennent du Cameroun septentrional.

#### G. — INSTRUCTION DES ADULTES

368. Dans son rapport, la Mission de visite de 1952 avait constaté que l'éducation des masses était encore peu développée, et avait exprimé l'avis que l'Autorité administrante pourrait envisager la possibilité d'intensifier ses efforts dans ce domaine.

369. La présente Mission est heureuse de signaler qu'il y a eu effectivement des progrès considérables depuis 1952 en ce qui concerne l'instruction des adultes, et elle considère que l'Autorité administrante mérite des félicitations pour les efforts qu'elle a déployés, en particulier pour la campagne qu'elle a menée contre l'analphabétisme dans le Cameroun septentrional, campagne qui a permis de décerner 6.000 certificats d'aptitude à lire et à écrire. La Mission constate cependant que l'instruction des adultes se développe d'une façon assez inégale, peut-être en raison des difficultés de communications comme dans la division de Mamfé, ce qui rend la coordination des efforts assez difficile. La Mission espère qu'il sera bientôt possible de surmonter ces difficultés et que toute la population du Territoire pourra bénéficier du programme d'ensemble d'instruction des adultes.

370. L'Administration qui vient de se constituer dans le Cameroun méridional a déjà défini sa politique en matière d'instruction des adultes<sup>35</sup> et a indiqué qu'à son avis instruire les adultes ce n'était pas seulement leur apprendre à lire et à écrire, mais leur enseigner aussi des sujets tels que santé, hygiène et assainissement, amélioration de l'agriculture et du logement, et utilisation sage et raisonnée des loisirs. Pour mettre en œuvre cette politique, le gouvernement avait donc l'intention de s'assurer le concours de toutes les institutions qui s'intéressent à l'amélioration des conditions de vie des collectivités.

371. Dans la région de Bamenda, il existe actuellement 114 centres et 172 cours dont les effectifs atteignent au total presque 3.500 élèves, ce qui représente une augmentation de 29 centres et de 66 cours, par rapport aux chiffres indiqués dans le rapport annuel de l'Autorité administrante pour 1954.

372. Dans la division de Victoria, une campagne se poursuit activement pour réduire le nombre des illettrés parmi les adultes; ce sont les autorités traditionnelles qui organisent et surveillent dans cette région l'activité de 17 centres dans lesquels s'instruisent un peu plus de 600 illettrés. Dans cette division également, la Cameroons Development Corporation a organisé des cours du soir de trois degrés, qui ont lieu trois fois par semaine; les élèves qui ont atteint le degré supérieur peuvent passer un examen avant de recevoir leurs certificats d'aptitude à lire et à écrire. Sept spécialistes, tous instituteurs diplômés, s'occupent exclusivement de l'instruction des adultes et enseignent à 1.400 adultes répartis en 188 cours et en 89 centres. Il existe aussi des cours d'anglais et d'arithmétique à l'intention du personnel, particulièrement des employés de bureau qui ont terminé leurs études primaires supérieures. Des cours techniques destinés aux menuisiers, aux électriciens et aux mécaniciens ont déjà commencé à Tiko, à Bota et à Idéna.

373. La société Pamol a organisé l'instruction des adultes sur sa plantation de Lobé, à Kumba.

374. L'Autorité administrante signale qu'elle a l'intention de procéder à une étude d'ensemble du problème de l'analphabétisme parmi les adultes du Cameroun méridional et qu'elle demandera à cette fin à l'UNESCO de lui fournir les services d'un expert pour diriger cette étude et conseiller une politique générale.

375. Dans l'Emirat de Dikwa, il existe 196 cours qui comptaient 5.900 élèves et ont décerné 662 certificats au cours du dernier trimestre de 1954.

376. Dans la partie du Territoire sous tutelle qui est administrée en tant que partie de la province de l'Adamaoua, il existe 233 cours d'un effectif d'environ 15.000 élèves, dont 2.898 ont reçu des certificats.

<sup>35</sup> Voir annexe X : « Politique scolaire », par. 23 et 24.

DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

377. Au cours de ses visites dans les écoles, les salles de réunion et autres institutions, la Mission a pu constater que l'on avait exposé une documentation générale, des brochures et des affiches sur les Nations Unies, ce qui prouve que l'Autorité administrante s'est efforcée de faire connaître dans le Territoire sous tutelle les buts généraux visés par l'Organisation des Nations Unies et les principes qui sont à la base du régime international de tutelle. Lors de son voyage dans le Cameroun méridional, la Mission était accompagnée d'un opérateur de cinéma et d'un photographe du Département fédéral de la propagande, ainsi que d'un correspondant local du journal *The Daily Times* qui paraît à Lagos et a de nombreux lecteurs dans le Cameroun méridional.

378. Dans le Cameroun septentrional, la Mission a constaté que l'on s'efforçait de donner à la population des renseignements plus complets sur l'Organisation des Nations Unies. Non seulement la documentation et les affiches des Nations Unies sont exposées dans les écoles,

mais des « pochettes d'études » publiées dans les langues vernaculaires sont distribuées dans les cours d'adultes. Cette œuvre d'information se poursuit avec l'aide de la Northern Region Literature Agency, qui se charge de la traduction, de l'impression et de la distribution. La première « pochette d'études » décrit l'Organisation des Nations Unies et étudie le fonctionnement du régime de tutelle. Le langage utilisé est simple à l'extrême et seules les grandes lignes du problème sont traitées.

379. Les brochures sont actuellement sous presse; pour commencer, 30.000 paraîtront en kanouri, en peul et en haoussa, et un petit nombre en hidkala, dialecte de la population animiste de Gwoza.

(Signé) M. H. DORSINVILLE (Haïti), *Président*

R. SCHEYVEN (Belgique)

H. K. YANG (Chine)

E. W. MULCAHY (Etats-Unis d'Amérique)

## ANNEXE I

### Itinéraire

<i>Dates (1955)</i>	<i>Emploi du temps</i>	<i>Distance parcourue (en km)</i>	<i>Dates (1955)</i>	<i>Emploi du temps</i>	<i>Distance parcourue (en km)</i>
Novembre			Novembre		
18	Venant de Dschang (Cameroun sous administration française), la Mission arrive en automobile à Bamenda après avoir visité en route la plantation de café de Santa; visite de l'emplacement de la future ville de Mankon; réunions et audiences.	179		Soir : Départ des deux groupes pour Victoria en vue d'un entretien avec les autorités traditionnelles de la division de Victoria; les deux groupes se reforment.	80
19	Groupe A : départ en automobile pour Kumbo; arrêt à Ndop : entretien avec l'autorité traditionnelle de Bamenda-Sud-Est; visite de la station vétérinaire et du centre de recherches vétérinaires de Jakiri; discours du Fon de Nsaw et entretien avec son conseil.	128		Groupe A : départ en automobile pour le centre commercial de l'Administration à Ombé; retour à Buéa.	
	Groupe B : départ en automobile pour Wum; arrêt à Mbengui : entretien avec l'autorité traditionnelle de Bamenda-Sud-Ouest; entretien avec l'autorité traditionnelle de la division de Wum; réunions et audiences; retour à Bamenda.	219		Groupe B : départ en automobile pour visiter la plantation de thé de la Cameroons Development Corporation à Tolé; retour à Buéa.	
20	Groupe A : départ en automobile de Kumbo pour Nkambé; arrêts à Ndu, Nsob et Binka; entretien avec l'autorité traditionnelle de la division de Nkambé; retour à Bamenda.	59 136	25	Départ en automobile pour Kumba; entretien avec les autorités traditionnelles de la division de Kumba; réunions et audiences; en route, entretien avec les représentants de la Bakweri Co-operative Union of Farmers; audiences. Dans l'après-midi, les groupes se reforment : le groupe A reste à Kumba pour s'entretenir avec le Southern Cameroons Co-operative Congress, le groupe B visite la station agricole de l'Administration à Barombi-Kang. Retour des deux groupes à Buéa.	170
	Groupe B : départ en automobile de Bamenda pour Bali; entretien avec l'autorité traditionnelle de Bali; réunions et audiences; retour à Bamenda; réunions et audiences.	58	26	A Buéa; réunions et audiences.	—
21	Départ en automobile de Bamenda pour Mamfé; entretien avec l'autorité traditionnelle de la division de Mamfé; réunions et audiences.	157	27	Départ en automobile pour l'aéroport de Tiko; arrivée par avion à Yola (Nigéria); visite du centre agricole de Kofaré, près de Yola.	26 960 32
22	Départ en automobile de Mamfé pour Buéa; en route, visite de la léproserie de Manyémén.	280	28	A Yola; visite de diverses institutions; entretien avec le Lamido d'Adamaoua et les membres de son conseil.	—
23	A Buéa; entretiens officiels avec les membres du Conseil exécutif du Cameroun méridional; visite des nouveaux bâtiments de l'Administration.	—	29	Groupe A : départ en automobile de Yola pour Mubi.	192
24	Matin : Groupe A : départ en automobile pour Tiko pour visiter les entreprises de la Cameroons Development Corporation et la plantation d'Elders & Fyffes à Likomba; déjeuner à Bota avec le groupe B.	26		Groupe B : départ en automobile de Yola pour Sugu; arrêt à Jada pour réunions et audiences; visite du centre sanitaire de Sugu. Retour à Yola après un second arrêt à Jada dans l'après-midi pour visiter l'exposition agricole.	307
	Groupe B : départ en automobile de Bota pour visiter les entreprises de la Cameroons Development Corporation.	64	30	Groupe A : départ en automobile pour visiter Bazza, Vi, Micika et Lassa; retour à Mubi	224
				Groupe B : départ en automobile de Yola pour Mubi.	192

<i>Dates (1955)</i>	<i>Emploi du temps</i>	<i>Distance parcourue (en km)</i>	<i>Dates (1955)</i>	<i>Emploi du temps</i>	<i>Distance parcourue (en km)</i>
Décembre			Décembre		
1	A Mubi; départ en automobile pour Gella; retour à Mubi, visite de diverses institutions de cette localité; réunions et audiences.	38	8	Départ en automobile pour Ibadan (Nigéria) aux fins d'une visite privée de l'University College; retour à Lagos.	358
2	Départ en automobile de Mubi pour Maiduguri (Nigéria) avec arrêts à Gulak, Gwoza et Bama; réunions et audiences.	282	9	Départ par avion pour Abidjan (Afrique-Occidentale française); des difficultés de communications empêchent la Mission de repartir immédiatement pour Dakar où elle doit visiter l'Université.	895
3	Départ en automobile de Maiduguri pour Bama, visite de diverses institutions de cette localité; entretien avec le grand conseil de l'autorité traditionnelle de Dikwa; retour à Maiduguri.	144	10-11	Départ par avion d'Abidjan pour Paris, via Dakar.	
4	A Maiduguri; visite de diverses institutions; réunions avec les chefs des services de l'Administration et les chefs des services de l'autorité traditionnelle de Dikwa.	—	12-13	Réunions à Paris.	
5	Départ par avion de Maiduguri pour Lagos.	1.280	14	Départ par avion de Paris à Londres.	352
6-7	Réunions à Lagos.	—	15-16	Réunions à Londres.	
			17	Départ par avion de Londres pour New-York.	5.520
			18	Arrivée à New-York.	

## ANNEXE II

### Partis politiques : personnalités et programmes

Les seuls partis qui existent au Cameroun septentrional sont les deux organisations nigériennes, c'est-à-dire le Northern People's Congress (NPC) et le Northern Elements Progressive Union (NEPU), qui sont mentionnées aux paragraphes 130 et 131 du rapport annuel pour 1954. Il ressort des résultats des dernières élections que le NPC a beaucoup plus de sympathisants au Cameroun septentrional que le NEPU. La Mission s'est entretenue avec les chefs des organisations locales de ces deux partis dans le Territoire sous tutelle.

Au Cameroun méridional, deux nouveaux partis politiques se sont constitués depuis l'époque où le rapport annuel pour 1954 a été rédigé. Il s'agit du Kamerun National Democratic Party (KNDP) et du Kamerun United Commoners' Party (KUCP). Voici une liste des fonctionnaires des partis existant actuellement au Cameroun :

<i>Noms</i>	<i>Fonctions</i>	<i>Localités</i>
<i>Kamerun National Congress:</i>		
Robert Jabea Kum Dibonge	Président général	Douala (Cameroun sous administration française); domicilié depuis le mois de janvier 1918, à Victoria/Buéa.
D <sup>r</sup> Emmanuel Mbele Lifafe Endeley, OBE	Leader parlementaire	Buéa.
Révérénd Jeremiah Chi Kangsen	Vice-Président général	Wum.
Solomon Tandeng Muna	Leader parlementaire suppléant	Mengen-Mbo. Domicilié actuellement à Abakpa (Bamenda).
John F. Gana	Secrétaire général	Bali (Bamenda), domicilié actuellement à Soppo/Buéa.
Henry D. Tankoh	Secrétaire général adjoint	Bali (Bamenda).
Ernest Kofele Martin	Secrétaire du Comité parlementaire	Victoria.
John T. Ndze	<i>Whip</i> principal	Tabenken (Nkambé).
Joseph Henry Ngu	Trésorier général	Dschang (Cameroun sous administration française). Domicilié depuis 1918 à Buéa/Kumba.
Vincent T. Jainjo	Vérificateur général des comptes	Banso; résidant actuellement à Ndop (Bamenda).
<i>Kamerun People's Party:</i>		
Paul Moyango Kale	Leader	Buéa.
Nerius Namanso Mbile	Premier leader adjoint	Kumba.
Sama Ndi	Deuxième leader adjoint	Bikom (Bamenda).
Peter N. Motomby-Woleta	Secrétaire	Soppo-Buéa.
Chef Richard Nbobede Charley	Trésorier	Bakossi (Kumba).

*Kamerun National Democratic Party:*

J. N. Foncha	Président	Bafreng (Bamenda).
Anthony Ngunjoh	Secrétaire principal chargé des questions d'organisation	Victoria.

*Kamerun United Commoners' Party:*

Benedic Mesuah	Président	Bakossi (Kumba).
E. A. Anjeh	Secrétaire	Isangelle (Kumba).

La Mission s'est entretenue avec plusieurs chefs de ces partis du Cameroun méridional.

Il ressort des dernières élections à la Federal House of Representatives que, dans l'ensemble du corps électoral, c'est le KNC qui a, de beaucoup, le plus grand nombre de partisans, mais que, dans les divisions de Victoria, Kumba et Mamfé, le KPP a réuni presque autant de voix. Le KNDP et le KUCP n'ont pas encore subi l'épreuve d'une consultation électorale.

Il n'y a pas de différences très marquées entre les programmes officiels des partis du Cameroun méridional. Ils demandent tous, sous une forme ou sous une autre, l'autonomie pour le Cameroun sous administration britannique et se prononcent pour un développement économique plus rapide.

Lors des dernières élections, au cours desquelles le KNC s'est trouvé en lutte directe avec le KPP, les deux parties ont paru

s'opposer sur le point suivant : le KNC, qui s'est allié au Nigerian Action Group, réclamait avant tout l'autonomie du Cameroun méridional, alors que le KPP, qui a collaboré activement avec le National Council of Nigeria and the Cameroons, estimait que cette fin devrait être subordonnée à certaines considérations d'opportunité, et qu'en attendant le Cameroun méridional devrait prendre une part aussi active que possible à la gestion des affaires de la Fédération. Le KNDP a été créé par un groupe dissident du KNC qui avait protesté contre l'alliance de ce dernier parti avec l'Action Group : le nouveau parti demande avec une insistance particulière l'unification de l'ancien territoire du Cameroun.

Les dernières élections ont montré que le KNC aussi bien que le KPP possédaient des organisations efficaces dans toutes les divisions. Le KNC a hérité sa structure de l'Association des Improvement Unions, qui existait avant même la création des partis politiques dans le Cameroun méridional.

## ANNEXE III

## Schéma du plan de développement économique et social pour la période 1955-1960

## INTRODUCTION

1. Les représentants n'ignorent pas que, sur l'invitation du gouvernement fédéral, les autorités ont fait, au début de 1954, des propositions concernant l'octroi au Territoire, pour les cinq ans allant du 1<sup>er</sup> avril 1955 au 31 mars 1960, de crédits prélevés sur les fonds de développement économique et social des colonies (Colonial Development and Welfare). Les crédits proposés s'élevaient à 4.750.000 livres.

2. Dans son message du 26 avril 1955, le Secrétaire d'Etat a annoncé les décisions qu'il avait prises au sujet des fonds de développement économique et social alloués pour ces cinq années. Ces fonds comprendront 80 millions de livres de crédits nouveaux et 40 millions de livres reportés de la période précédente. En vertu du *Colonial Development and Welfare Act* de 1955, le Cameroun méridional doit bénéficier d'un crédit de 1.330.000 livres pour les cinq ans, ce à quoi il faut ajouter le reliquat des allocations consenties en faveur du Territoire dans le Plan révisé de développement économique et social pour 1950-1956.

## PROCÉDURE

3. L'Administration a procédé à un examen minutieux des travaux de développement prévus pour 1955-1960; le présent rapport mettra la Chambre au courant de ce que l'Administration compte faire, en matière de développement économique et social, au cours des cinq années qui se termineront le 31 mars 1960.

4. On ne trouvera pas ici de plans détaillés pour chacun des projets de développement envisagés; il s'agit plutôt d'un aperçu général des propositions de l'Administration. Dès que la Chambre aura fait connaître ses vues sur ces propositions, il sera possible de mettre au point les demandes détaillées destinées au Ministère des colonies. Bien que le Secrétaire d'Etat ait approuvé une somme

globale pour le développement économique et social du Cameroun méridional, il ne faut pas perdre de vue qu'il reste au Territoire à soumettre des éléments complets pour chaque projet. En effet, chaque projet doit être approuvé, au Royaume-Uni, par le Ministère des colonies et le Ministère des finances; il faut donc indiquer comment les dépenses envisagées doivent s'échelonner sur la période d'exécution du projet, en distinguant entre dépenses d'équipement et dépenses ordinaires et en indiquant la part des frais qui pourrait éventuellement être couverte localement. Une fois les projets approuvés par le Secrétaire d'Etat, il faudra aussi, dans beaucoup de cas, demander des crédits supplémentaires à la Commission permanente des finances. En sollicitant dès maintenant l'approbation générale de la Chambre sur les propositions de l'Administration, on devrait pouvoir mettre en train sans tarder les nouveaux travaux envisagés, ce qui permettrait aux services intéressés de mettre à profit la saison favorable à la construction, qui commence au mois d'octobre.

## FINANCES

5. La première constatation qui s'impose, du point de vue financier, c'est que le Territoire ne dispose d'aucune réserve pour financer son programme quinquennal de développement. En effet, il ne gère son propre budget que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1954, la seule réserve constituée à l'époque étant un fonds de roulement de 300.000 livres avancé par le gouvernement fédéral, fonds qui ne peut guère être affecté au développement. La deuxième constatation est qu'à l'heure actuelle on ne peut compter sur aucun excédent des recettes qui puisse être affecté, en tout ou en partie, à des investissements. Le revenu du Territoire couvre à peine les dépenses ordinaires de l'Administration et la part des dépenses de développement économique et social que l'on compte imputer sur le budget ordinaire.

6. Il s'ensuit que, d'une manière générale, les seuls fonds dont on pourra disposer pour le programme de développement du Territoire seront le crédit de 1.330.000 livres prévus au *Colonial Development and Welfare Act* ainsi que le reliquat des crédits ouverts pour le Plan de 1950-1956.

7. En ce qui concerne cette dernière somme, l'Administration a décidé que, par suite du retard que l'on a mis à répartir, entre le Cameroun méridional et la région de l'Est de la Nigéria, les projets prévus à l'origine pour cette région, et du fait que le Trésor britannique refuse d'autoriser rétroactivement des dépenses de développement économique et social, les dépenses prévues pour les projets de la section B seront imputées entièrement sur le budget du Cameroun méridional jusqu'au moment où ces projets auront été remplacés par des projets nouveaux.

8. La quote-part du Cameroun méridional dans les anciens projets de la région est vient d'être fixée à 230.000 livres; en d'autres termes, on dispose d'un total de 1.560.000 livres de subventions au titre du développement économique et social des colonies pour la période 1955-1960. En raison des faits exposés au paragraphe 5, l'Administration a dû chercher à faire admettre, à titre de mesure spéciale, le principe de projets qui soient propres au Cameroun méridional. Elle a fait des représentations en ce sens aux autorités fédérales et espère que la thèse du Cameroun méridional sera prochainement soumise au Secrétaire d'Etat. La Chambre notera que le plan exposé dans le présent rapport est subordonné à l'acceptation, par le Secrétaire d'Etat, du régime spécial que réclame notre jeune Territoire.

#### ANCIENS PROJETS

9. Comme on l'a vu plus haut, l'Administration a proposé que certains des anciens projets prévus dans le plan révisé de développement économique et social pour 1950-1956 soient inscrits au budget ordinaire pour la nouvelle période quinquennale et ne soient plus financés sur les fonds de développement économique et social. Il s'agit des projets ci-après:

Développement de l'enseignement général (centre d'enseignement rural de Bambui);

Services médicaux et sanitaires: organisation générale;

Services médicaux et sanitaires: groupe mobile;

Construction: personnel, installations et véhicules;

Alimentation des campagnes en eau.

10. Pour le reste de ces anciens projets, l'Administration a proposé qu'on les reprenne dans les nouveaux plans, dans la mesure où le plan quinquennal de développement du Territoire l'exigera.

#### CRÉDITS

11. L'Administration propose de répartir comme suit les crédits alloués au titre du développement économique et social des colonies pour la période 1955-1960:

	<i>Livres sterling</i>
Développement du réseau routier .....	659.000
Enseignement .....	323.000
Agriculture (y compris les pêcheries) .....	230.000
Services vétérinaires .....	68.000
Forêts .....	60.000
Services médicaux (y compris les soins aux lépreux) .....	145.000
Aménagement des collectivités .....	30.000*
Alimentation en eau .....	45.000
TOTAL	1.560.000

\* Part imputée sur les fonds de développement économique et social.

#### PROJETS

12. On trouvera ci-après une brève description des divers projets dont l'exécution doit être financée à l'aide des crédits indiqués au paragraphe précédent.

#### *Développement du réseau routier*

13. L'extension et l'amélioration du réseau routier sont la condition nécessaire du développement général du Territoire. L'Administration se propose donc de consacrer à la construction des routes de raccordement essentielles au progrès économique du Territoire une grande partie des crédits prévus pour le développement économique. On espère pouvoir exécuter les travaux suivants à l'aide des crédits alloués pour le réseau routier:

a) *Kumba-Tombel*. — Goudronnage de la route et construction de pont permanent: 133.000 livres.

b) *Mbonge-Kumba*. Empierrement qui rendra la route praticable en toutes saisons et construction de ponts permanents: 171.000 livres.

c) *Bakebe-Fontem*. — Empierrement qui rendra la route praticable en toutes saisons et construction de ponts permanents: 298.000 livres.

d) *Route circulaire de Bamenda (Ouest)*. — Reconstruction de ponts: 10.000 livres.

e) *Menemo-Ngaw*. — Construction d'une nouvelle route avec l'aide de la main-d'œuvre locale: 20.000 livres.

f) *Ossing-Nguti*. — Aménagement d'une piste provisoire avec ponceaux: 4.000 livres.  
Enfin, une réserve est constituée pour les levés topographiques et les imprévus.

#### ENSEIGNEMENT

14. Les crédits alloués seront affectés aux projets suivants:

a) *Ecole professionnelle de l'Ombé*. — L'Administration doit consacrer environ 150.000 livres à l'agrandissement de cette école. Au fur et à mesure de l'exécution du projet, on espère imputer sur le budget ordinaire la plus grande partie des frais de fonctionnement de l'école, ce qui libérerait les crédits de développement économique et social pour d'autres travaux d'équipement scolaire.

b) *Centres de travaux manuels*. — L'Administration compte sur la collaboration de la Foreign Operations Administration des Etats-Unis (FOA). Il s'agit d'enseigner aux élèves des écoles primaires supérieures le travail du bois et des métaux. On doit ouvrir un atelier central et créer des cours de formation de moniteurs de travaux manuels au centre de formation pédagogique de Kumba. On se propose également de créer des ateliers dans trois écoles primaires. La contribution de l'Administration du Cameroun méridional a été fixée à 12.000 livres.

c) *Ecoles primaires*. — Une somme de 68.000 livres doit être consacrée à la construction de bâtiments permanents pour les écoles primaires. L'Administration espère que des locaux scolaires attrayants stimuleront l'inscription des élèves, ce qui ferait beaucoup pour le développement de l'enseignement dans le Territoire.

d) *Ecoles secondaires de filles*. — Une subvention de premier équipement de 25.000 livres permettra à la mission catholique de construire une école secondaire de filles. Il n'en existe pas actuellement dans le Territoire.

e) *Enseignement secondaire des garçons*. — On se propose d'accorder 16.000 livres à la mission baptiste du Cameroun et à la Basel Mission pour qu'elles transforment le collège de Bali en école secondaire à classes dédoublées.

f) *Formation de maîtres*. — On se propose d'accorder des subventions aux œuvres pour qu'elles agrandissent et modernisent les

centres de formation pédagogique de Batibo, de Soppo et de Bonjongo, ce qui permettrait d'augmenter le nombre des maîtres qualifiés dans les écoles primaires du Territoire; ils sont actuellement très peu nombreux par rapport aux maîtres non qualifiés.

g) *Ecole d'agriculture.* — La mission de la Banque internationale avait recommandé de créer une école d'agriculture dans le Territoire. L'Administration a pris note de cette recommandation et a proposé de transformer le centre d'enseignement rural de Bambui en école d'agriculture, qui assurerait notamment la formation d'agents pour le Service de l'agriculture, le Service des forêts et le Service vétérinaire. Une somme de 14.000 livres doit être consacrée à la construction de nouveaux bâtiments au centre d'enseignement rural de Bambui.

#### *Développement de l'agriculture et des pêcheries*

15. La mission de la Banque internationale avait recommandé de créer un service de l'agriculture dans le Cameroun méridional; l'Administration, tenant compte de cette recommandation, a prévu un crédit relativement important pour le développement de l'agriculture. Elle se propose de poursuivre l'œuvre entreprise dans le cadre du plan révisé de développement économique et social. Elle envisage également l'exécution des travaux suivants:

a) *Construction.* — Le Service de l'agriculture aura besoin de bâtiments. Actuellement, il ne dispose pour ainsi dire d'aucun bâtiment permanent. C'est pourquoi l'Administration a prévu 66.500 livres pour la construction de bureaux et de laboratoires, et de logements pour le personnel du service.

b) *Machines agricoles.* — L'Administration se propose de consacrer 15.000 livres à l'achat de machines agricoles. Ces machines seront utilisées pour des essais et des démonstrations et pourront être louées aux agriculteurs. La mécanisation fera beaucoup pour le développement de l'agriculture du Territoire, dont la population est clairsemée.

c) *Barombi-Kang.* — Une somme de 25.000 livres sera consacrée à l'équipement de cette station agricole, qui deviendra un centre de recherches sur les nombreuses cultures qui sont essentielles au progrès économique du Territoire.

d) *Utilisation des terres.* — L'Administration a prévu 15.000 livres pour les travaux suivants:

- i) Essais d'engrais;
- ii) Travaux de conservation du sol;
- iii) Travaux de réinstallation.

e) *Jardins botaniques de Victoria.* — Une somme de 4.000 livres sterling sera consacrée à la remise en état des jardins botaniques, ce qui rendra leur entretien moins coûteux. Une partie des jardins se prête admirablement aux cultures maraîchères. On se propose également d'y étudier la multiplication asexuée du cacaoyer.

f) *Pêcheries.* — Comme la mission de la Banque internationale l'avait recommandé, l'Administration compte créer un petit bureau des pêcheries, qui sera rattaché au Service de l'agriculture. Ce bureau se consacrera au développement de la pêche dans les eaux intérieures du Territoire.

#### *Service vétérinaire*

16. Une grande partie des crédits seront consacrés au Centre de recherches sur l'élevage de Djakari, pour lui permettre de poursuivre et d'étendre son action. En outre, l'Administration envisage un certain nombre de travaux d'équipement; elle compte notamment doter le centre de recherches d'un système d'alimentation en eau dont il a grand besoin, construire des bureaux et des logements pour le nouveau Service vétérinaire du Cameroun méridional,

aménager la piste empruntée pour conduire le bétail de Bamenda à Victoria, étudier des projets pour la vente du bétail et de la viande, et acheter du matériel pour le nouveau service.

#### *Forêts*

17. Les crédits alloués permettront au service de poursuivre les travaux de développement en cours. Une grande partie des crédits seront consacrés à des travaux forestiers dans les réserves, et notamment au reboisement.

#### *Services médicaux et sanitaires*

18. L'Administration se propose d'affecter les crédits alloués aux travaux suivants:

a) *Lutte contre la lèpre.* — Des subventions d'environ 55.000 livres sterling seront accordées aux léproseries de Manyémén et de Mbingo pour leurs dépenses d'équipement et leurs dépenses ordinaires.

b) *Construction de logements pour le personnel médical.* — Le manque de logements convenables (et parfois même le manque total de logements) pour ce personnel entrave depuis longtemps l'action médicale dans le Territoire. L'Administration consacrera 20.000 livres à la construction de logements pour le personnel médical, aussi bien supérieur que subalterne.

c) *Hôpital de Kumba.* — Dans l'ancien plan, ce projet avait été ajourné. Une somme de 18.500 livres sera consacrée à la construction de nouveaux bâtiments, car les locaux actuels sont insuffisants et mal équipés.

d) *Hôpital de Bamenda.* — Une somme d'environ 5.000 livres sterling est prévue pour l'achat d'un appareil de radiologie et d'un générateur destinés au nouvel hôpital.

e) *Maternité de la mission catholique à Shisom.* — On se propose d'accorder une subvention de 1.000 livres à la maternité pour l'aménagement d'un pavillon destiné aux sages-femmes.

f) *Hôpital de Nkambé.* — On se propose d'accorder une somme de 5.000 livres pour achever la construction de cet hôpital.

g) *Hôpital de Wum.* — Une somme de 40.000 livres sera consacrée à la construction d'un hôpital public de 30 lits à Wum.

#### *Aménagement des collectivités*

19. En dehors du crédit mentionné au paragraphe 11 ci-dessus, l'Administration du Cameroun méridional se propose de prélever sur son propre budget, au cours des cinq ans, une somme de 60.000 livres sterling pour l'aménagement des collectivités. Le total des crédits ouverts à ce titre s'élèvera ainsi à 90.000 livres sterling. Ces crédits permettront d'accorder des subventions qui stimuleront l'initiative locale en permettant aux collectivités d'engager des dépenses auxquelles elles ne pourraient faire face elle-mêmes, notamment pour l'achat de biens d'équipement.

#### *Alimentation en eau*

20. Le programme n'a pas encore été arrêté dans le détail, mais l'Administration espère pouvoir:

a) Subventionner l'achèvement du système d'adduction d'eau à Kumba;

b) Subventionner la construction d'un système d'adduction d'eau à Tombel et à Wum;

c) Aménager des puits dans les villages et des points d'eau.

## ANNEXE IV

### Encouragement à l'investissement de capitaux étrangers

Reconnaissant que l'investissement direct de capitaux étrangers dans le Territoire est des plus nécessaires pour hâter la mise en valeur des ressources locales, et plus particulièrement des ressources agricoles, l'Administration du Cameroun méridional désire vivement que l'entreprise étrangère participe au maximum au développement économique du Territoire.

Aussi se propose-t-elle de prendre toutes les mesures qui sont en son pouvoir pour attirer les entrepreneurs étrangers dans toutes les branches de l'activité économique du Territoire.

L'Administration préférerait que les intérêts locaux soient associés à de telles entreprises, mais elle n'a pas l'intention de faire de la participation financière locale une condition indispensable.

Elle se propose notamment de porter à l'attention des entrepre-

neurs étrangers, par tous les moyens publicitaires dont elle dispose, les nombreuses possibilités de développement qu'offre le Territoire, en indiquant en même temps que l'Administration du Cameroun méridional souhaite que le capital étranger s'investisse dans le Territoire.

L'Administration se propose en outre de conseiller au Gouverneur général de fournir des terres à des conditions raisonnables à toutes les entreprises idoines, y compris les entreprises des pays d'outre-mer s'occupant de plantations, sans négliger toutefois les intérêts légitimes des autochtones.

En outre, l'Administration aidera par tous autres moyens en son pouvoir les entreprises étrangères qui viendront s'établir dans le Territoire.

## ANNEXE V

### Politique agricole

#### INTRODUCTION

Le Territoire du Cameroun méridional sous administration britannique est compris entre 4° et 7° de latitude N. et entre 8° 30' et 11° 10' de longitude E. Son climat varie entre deux extrêmes: celui de la plaine littorale (chaud) et celui des montagnes de Bamenda (froid). Le sol est surtout d'origine volcanique et peut produire une grande variété de récoltes allant de celles qui sont propres à la zone de la forêt tropicale à celles des climats tempérés comme le blé. Il n'est guère de culture connue qui ne puisse se pratiquer quelque part dans le Cameroun méridional.

Deux circonstances empêchent cependant qu'un pays aussi fertile et d'une richesse potentielle aussi grande soit complètement mis en valeur. Ce sont la pénurie de main-d'œuvre et le manque de communications. L'Administration s'efforcera de surmonter ces difficultés pour que le Cameroun méridional puisse connaître le riche avenir que ses sols et son climat lui réservent.

Dans tout pays agricole tel que le Cameroun méridional, il ne suffit pas de veiller à ce que l'agriculteur ait de quoi manger, il faut aussi l'aider à produire, en plus des denrées dont il a besoin, les matières premières nécessaires au monde extérieur et grâce auxquelles on pourra acheter des biens et des services pour élever son niveau de vie. Nous nous efforcerons surtout de conserver et d'améliorer les sols, source de tous les produits, pour ceux qui viendront après nous. Nul ne saurait laisser une terre aride à ses enfants.

#### PERSONNEL

Aucun programme d'action ne peut être exécuté sans personnel, et, dans un pays entièrement tributaire de l'agriculture, il est indispensable que les fonctionnaires du Service de l'agriculture possèdent, à tous les échelons, les plus hautes qualités. Comme des agents autochtones, du seul fait de leur origine, sont mieux préparés à leur tâche que des agents étrangers au pays, l'Administration se propose de nommer aussi rapidement que possible des fonctionnaires locaux à tous les postes du Service de l'agriculture. Cependant, l'Administration ne peut encore entreprendre dans le Cameroun méridional la formation du personnel des postes supérieurs; elle attribuera donc des bourses d'études à des candidats capables pour leur permettre d'acquérir les connaissances nécessaires.

Les fonctionnaires des classes inférieures seront formés sur place; des cours appropriés seront organisés à l'intérieur ou en dehors du

Territoire à l'intention de ceux qui sont capables d'en tirer le plus grand profit et pour permettre à d'autres de se spécialiser dans certaines branches de leur activité.

L'Administration fera du Centre d'éducation rurale de Bambui une école d'agriculture destinée à la formation: a) d'instructeurs; b) de candidats aux postes du service; c) d'agriculteurs d'élite.

L'effectif du service sera augmenté pour que le plus grand nombre possible d'agriculteurs puissent avoir des contacts directs avec ses agents. Le but ultime est de mettre les ressources du service à la disposition de chaque agriculteur.

#### CREDIT AGRICOLE

Le Production Development Board du Cameroun méridional sera l'organe auquel les agriculteurs pourront faire appel pour obtenir des prêts agricoles. Ils pourront utiliser le produit de ces prêts pour employer de la main-d'œuvre et, d'une façon générale, pour améliorer leurs méthodes.

#### UTILISATION METHODIQUE DES TERRES

L'Administration se propose, notamment, d'effectuer une enquête pour déterminer les divers types de sol que l'on rencontre dans le Territoire et indiquer les cultures qui conviennent le mieux à ces sols. La conservation du sol, au sens le plus large du terme, sera assurée: on s'efforcera par tous les moyens d'imposer les méthodes nécessaires à cette fin.

Au fur et à mesure que de nouvelles régions seront ouvertes à l'exploitation, la population sera encouragée à s'y installer en groupe, pour faciliter l'organisation efficace de services sociaux.

L'Administration encouragera l'adoption de méthodes agricoles améliorées; elle favorisera en particulier l'élevage et l'utilisation des engrais chimiques et naturels.

#### DÉVELOPPEMENT DES PLANTATIONS

Un accueil favorable, assorti de garanties adéquates, sera réservé aux capitaux étrangers destinés au développement des plantations. La constitution de sociétés en association avec des entreprises du Cameroun méridional sera également favorisée.



## LE SERVICE DE L'AGRICULTURE

Le Service de l'agriculture cherchera avant tout à mettre au point un système d'agriculture qui permette à la population, non seulement de subvenir à ses besoins alimentaires, mais aussi de produire un excédent de denrées pour la vente, ce qui mettra les agriculteurs en mesure d'élever leur niveau de vie. Le service veillera à la variété des cultures alimentaires pour permettre à la population de se mieux nourrir.

Le service étudiera la possibilité d'utiliser des terres actuellement jugées impropres à la culture. L'élevage, si nécessaire à l'équilibre de l'économie agricole, sera également l'objet de sa sollicitude.

L'Administration encouragera les productions agricoles exportables ainsi que d'autres cultures rentables convenant au sol et au climat du Cameroun.

Des machines agricoles seront essayées et perfectionnées, et, lorsqu'on les jugera appropriées, elles seront vendues ou louées aux agriculteurs pour les aider à mettre leurs terres en valeur.

La lutte contre les maladies et les parasites des végétaux sera poursuivie, et l'on s'efforcera d'améliorer les récoltes par des programmes de sélection génétique, compte tenu des conditions du pays.

Pour mettre cette politique en œuvre, le service a créé des fermes expérimentales à Barombi-Kang, près de Kumba, et à Bambui, près de Bamenda. Dans ces stations, on étudiera les meilleures méthodes de conservation et d'entretien du sol, l'introduction de

nouvelles cultures et de nouvelles méthodes pour améliorer et protéger les cultures actuelles.

Le service continuera d'entretenir des fermes modèles et des pépinières et en créera dans tout le pays aux endroits appropriés. Les fermes modèles feront aux agriculteurs la démonstration des méthodes les plus modernes et les mieux éprouvées qu'ils peuvent eux-mêmes appliquer. Dans certains centres, il y aura des animaux reproducteurs de race améliorée. Les pépinières fourniront à l'agriculteur des plants de variétés nouvelles et améliorées. On attendra des intéressés qu'ils payent les plants qui leur seront remis, mais, pour les encourager à développer leurs exploitations, la somme demandée sera symbolique et pourra être inférieure au prix de revient.

Le service fera une propagande active en organisant des expositions et journées agricoles pour attirer l'attention de l'agriculteur sur les améliorations qu'il peut apporter à ses méthodes de culture. Par la presse et la distribution de prospectus et de brochures, on s'efforcera d'encourager la formation des agriculteurs.

## CONSEIL DE L'AGRICULTURE

Un conseil de l'agriculture, où les producteurs seront représentés, sera créé pour donner à l'Administration des avis sur toutes les questions relatives à l'agriculture. La loi nécessaire a été votée par le corps législatif du Cameroun méridional. Les avis que recevra l'Administration traduiront, non seulement l'opinion de l'expert, mais aussi celle du producteur dont le rôle et les intérêts sont essentiels.

## ANNEXE VI

### Politique forestière pour le Cameroun méridional

1. L'histoire a si bien démontré qu'il faut inévitablement payer la destruction aveugle et inconsidérée des forêts que l'Administration reconnaît la nécessité d'adopter une politique forestière rationnelle de longue durée et l'obligation de prendre des mesures pour en assurer l'application.

2. L'agriculture prend évidemment le pas sur la sylviculture, mais il est admis que l'intérêt du pays exige, au point de vue physique, social et économique, un minimum de forêt permanente.

3. La politique forestière de l'Administration doit avoir pour but d'apporter au plus grand nombre le maximum des avantages que peut procurer le minimum de forêt permanente dont l'existence est indispensable à la prospérité du Territoire.

4. L'approvisionnement continu en produits forestiers de toute espèce pour satisfaire les besoins de la population sera assuré par la protection et l'exploitation d'un domaine forestier adéquat.

5. Partout où les conditions locales exigeront l'existence de forêts protectrices, il faudra protéger ces forêts ou en créer par afforestation. Dans ce contexte, l'expression « forêt protectrice » désigne les forêts dont on a besoin pour faire obstacle à l'érosion active ou naissante, ou pour assurer la constance du débit et la pureté des eaux de bassins destinées à l'alimentation des localités, petites ou grandes.

6. Il faudra fournir à la population, au prix le plus bas possible, tous les produits forestiers dont elle a besoin avant de s'occuper de la rentabilité des forêts.

7. Lorsque les besoins mentionnés au paragraphe 6 auront été satisfaits, il faudra chercher à tirer du domaine forestier les plus grands bénéfices compatibles avec un rendement constant.

8. La superficie des forêts productrices ou protectrices conservées et exploitées en permanence sera maintenue au strict minimum.

9. Puisque l'exploitation réglementée des forêts est impossible si la propriété n'est pas assurée, il faudra tout d'abord donner au domaine forestier le statut de réserves légalement constituées. Les réserves constituées, mais non encore soumises à une exploitation réglementée, pourront exceptionnellement faire l'objet de modifications, conformément à des décisions de principe concernant la mise en valeur des terres. Les réserves qui sont ou qui seront soumises à une exploitation réglementée seront considérées comme définitivement constituées et ne pourront faire l'objet d'aucune modification.

10. Le domaine forestier se subdivisera en deux parties principales: la première, d'un intérêt régional, comprendra les plus grandes réserves; la seconde comprendra des plantations d'intérêt purement local.

11. Les réserves forestières seront toujours exploitées de manière à assurer un rendement constant, qu'il s'agisse de produits forestiers de grande importance ou d'importance secondaire; dans le cas où le rendement des produits forestiers n'est pas directement en cause (réserves purement protectrices), les réserves seront exploitées conformément à leur objet.

12. Dans toute réserve forestière, l'objet de l'exploitation et les méthodes adoptées pour y répondre seront arrêtés compte dûment tenu de l'intérêt des propriétaires de la forêt et de tous autres intérêts en cause, et devront être fixés conformément à la politique forestière de l'Administration.

13. Outre les fonctions primordiales qu'il doit avoir dans le domaine des réserves forestières, le Service des forêts doit être en mesure de conseiller les différents services de l'Administration, les organismes officiels locaux et le grand public sur l'exploitation forestière, l'utilisation des bois, les industries forestières secondaires et toutes autres questions qui touchent aux divers aspects de la sylviculture.

14. L'Administration facilitera et encouragera par tous les moyens en son pouvoir la création dans la région de scieries et d'autres industries forestières; elle s'efforcera de garantir aux exploitants accrédités de ces scieries et de ces industries que les réserves forestières leur fourniront régulièrement les matières premières dont ils ont besoin, sous réserve de conditions énoncées dans un accord particulier.

15. Si la plus grande partie du bois d'œuvre et du bois de chauffage est fournie par des forêts autres que les réserves, ces approvisionnements diminuent inévitablement et s'épuiseront à la longue; les réserves forestières devront tôt ou tard satisfaire la quasi-totalité de la demande.

16. On peut retenir les hypothèses suivantes:

a) La demande de bois d'œuvre augmentera régulièrement au fur et à mesure de l'accroissement de la population, de l'amélioration des niveaux de vie et de l'industrialisation;

b) La demande de bois de chauffage et de produits forestiers secondaires tendra à augmenter;

c) La productivité des réserves forestières augmentera régulièrement grâce à l'application de méthodes d'exploitation plus rationnelles et plus intensives;

d) Il est improbable que l'on puisse à l'avenir aménager de nouvelles réserves forestières importantes.

17. L'organisation, l'administration et le financement du Service des forêts devra permettre à tout moment à ce service d'appliquer efficacement et économiquement tous les principes de la politique forestière de l'Administration.

18. Au 1<sup>er</sup> octobre 1954, la situation des réserves forestières du Cameroun méridional était la suivante:

Régions forestières	Population (en milliers)	Superficie des terres (en km <sup>2</sup> )	Nombre de réserves forestières	Superficie totale des réserves forestières (en km <sup>2</sup> )	Pourcentage de la superficie consacrée aux réserves
Bamenda	429	18.023	10 <sup>a</sup>	1.263	7,1
Mamfé	100	11.234	5 <sup>b</sup>	2.670	23,8
Kumba-Victoria	223	13.852	9 <sup>c</sup>	1.973	14,2

<sup>a</sup> Région forestière de Bamenda. — Trois réserves ne sont pas encore soumises à une exploitation réglementée, savoir :

Réserve forestière de l'autorité traditionnelle de Mbembé.  
Réserve forestière de l'autorité traditionnelle de Fungaom.  
Réserve forestière de l'autorité traditionnelle de Bali-Ngamba.

<sup>b</sup> Région forestière de Mamfé. — Quatre réserves ne sont pas encore soumises à une exploitation réglementée, savoir :

Réserve forestière de l'autorité traditionnelle de Takamanda.  
Réserve forestière de l'autorité traditionnelle de Nta-Ali.  
Réserve forestière de l'autorité traditionnelle de Mbo.  
Réserve forestière de l'autorité traditionnelle de Mawné River.

<sup>c</sup> Région forestière de Kumba-Victoria. — Quatre réserves ne sont pas encore soumises à une exploitation réglementée, savoir :

Réserve forestière de l'autorité traditionnelle de Korup.  
Réserve forestière de l'autorité traditionnelle de Bambuko.  
Réserve forestière de l'autorité traditionnelle de Barombi Lake.  
Réserve forestière de l'autorité traditionnelle de Rumpi Hills.

## ANNEXE VII

### Politique de développement coopératif

#### Chapitre premier

##### CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

1. *Expansion du mouvement coopératif.* — L'Administration reconnaît que l'action coopérative peut favoriser le progrès économique, et elle fait maintenant une place importante au mouvement coopératif dans ses plans de développement national. Elle est donc décidée à favoriser l'expansion régulière du mouvement coopératif, à un rythme qui doit être en rapport avec l'intérêt croissant que la population manifeste pour ce mouvement et avec son aptitude toujours plus grande à gérer ses propres affaires.

2. *L'action coopérative envisagée dans les plans économiques.* — On reconnaît que ce sont les méthodes des coopératives qu'il convient le mieux d'adopter pour répondre aux besoins de la masse de la population dans les domaines où le développement économique pourra avoir lieu. En conséquence, l'Administration aura recours au mouvement coopératif pour s'assurer la collaboration de la population dès qu'elle entreprendra la mise en œuvre de nouveaux plans économiques au Cameroun méridional. Le Service des coopératives participera à la création de nouvelles entreprises dont la gestion exige la collaboration de tous les services intéressés, l'objectif final étant d'organiser ces entreprises suivant le principe coopératif, la propriété en revenant aux habitants du Territoire.

3. *Vers un mouvement coopératif indépendant.* — Agissant par l'intermédiaire du Service des coopératives, l'Administration s'efforcera d'amener le mouvement coopératif à acquérir le plus tôt possible assez d'indépendance pour permettre aux pouvoirs publics de réduire la surveillance qu'ils exercent sur les sociétés coopératives ordinaires; en effet, il ne faut jamais perdre de vue que ce mouvement ne fera preuve de vigueur et de dynamisme ou

ne sera animé d'un véritable esprit coopératif que si les sociétés coopératives sont capables de s'administrer elles-mêmes. Ainsi, le corps des fonctionnaires pourra étendre son action à d'autres domaines au fur et à mesure que de nouveaux besoins se feront sentir.

4. *Rôle de l'Administration.* — L'Administration prendra les mesures suivantes:

a) Elle édictera une législation destinée à simplifier l'inscription des coopératives et à protéger leurs membres;

b) Elle fournira un personnel de surveillance spécialisé, attaché au Service des coopératives;

c) Elle aidera les sociétés à obtenir les subventions et les prêts qui leur permettront de faire les opérations approuvées;

d) Elle exonérera d'impôt tout bénéfice produit par l'activité coopérative des sociétés;

e) Elle fournira toute l'aide nécessaire pour faciliter l'activité des sociétés coopératives.

#### Chapitre II

##### ORGANISATION

1. *Formes de l'organisation.* — En vue de mettre sur pied l'organisation envisagée, les pouvoirs publics prendront trois catégories de mesures:

a) Création de coopératives agricoles de production;

b) Création d'organisations de distribution aux consommateurs;

c) Coordination des services, du financement et des directives à l'échelon central.

2. *Plan pyramidal*. — Pour ce qui est de la méthode d'organisation, on a déjà adopté le plan pyramidal qu'il y a lieu de renforcer dans son ensemble. Par « plan pyramidal », on entend la réunion de petites sociétés coopératives en unions et des unions en associations en vue de former une organisation nationale qui reposerait sur une base constituée par des sociétés coopératives primaires.

### Chapitre III

#### COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES D'EXPORTATION

1. *Cacao*. — Jusqu'à une date récente, c'était le seul secteur pour lequel il existait une organisation coopérative au Cameroun, mais, étant donné que l'on manquait de fonds, que la surveillance s'exerçait d'une manière irrégulière et qu'il était difficile d'exporter, on n'a enregistré que de faibles progrès dans ce domaine. La réorganisation des méthodes d'achat jointe à l'expansion de l'activité de la Cameroon Co-operative Exporters Limited permettra de faire bénéficier les membres de tous les avantages de l'organisation coopérative. En attendant, on entreprendra une vigoureuse campagne de propagande dont le but final sera la création de coopératives qui domineront le marché des exportations de cacao du Cameroun méridional.

2. *Bananes*. — L'Administration se propose d'organiser sur des bases rationnelles le développement de la production et de l'exportation des bananes provenant des plantations autochtones et prendra des mesures pour s'assurer que les fruits exportés seront d'excellente qualité. En même temps, elle exercera une surveillance incessante sur l'activité de la Bakweri Union of Farmers et ses filiales afin de permettre aux cultivateurs de retirer le revenu maximum des bananes qu'ils produisent.

3. *Café*. — L'Administration aura recours aux sociétés coopératives et à la Cameroons Co-operative Exporters pour rationaliser la commercialisation et l'exportation du café, car les recettes et les services ainsi assurés encourageront les cultivateurs à augmenter la production de cette marchandise de valeur.

4. *Autres produits agricoles*. — L'Administration étudiera s'il est possible d'organiser suivant le principe coopératif la commercialisation et l'exportation des autres produits du Cameroun méridional, et, si elle constate que l'on peut faire de nouvelles cultures, elle aura recours aux sociétés coopératives pour les faire connaître aux cultivateurs et pour leur apprendre les méthodes correspondantes, car le Territoire a économiquement intérêt à exporter le plus grand nombre de marchandises possible.

5. *Qualité*. — L'Administration reconnaît qu'il importe d'améliorer progressivement la qualité de tous les produits, et elle encouragera les sociétés coopératives à assumer les principales responsabilités à cet égard en faisant comprendre aux agriculteurs que leurs futurs revenus dépendent en grande partie de la qualité de leurs produits d'exportation et en leur fournissant toutes facilités pour leur permettre d'améliorer leurs méthodes de culture et de transformation des produits.

### Chapitre IV

#### COMMERCIALISATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES D'ORIGINE LOCALE

Par suite de la répartition défectueuse des terres et de la main-d'œuvre disponible au Cameroun méridional, la production et les prix des denrées alimentaires essentielles varient beaucoup d'une région à l'autre; en conséquence, chaque fois qu'il sera prouvé qu'il y a de l'intérêt économique des producteurs et des consommateurs, l'Administration prendra des mesures pour créer, dans les régions les plus favorables à cette production, des sociétés de producteurs de denrées alimentaires locales, en vue d'écouler les excédents de la manière la plus satisfaisante. L'augmentation des revenus qui en résultera incitera les cultivateurs à augmenter leur production et à remédier ainsi à la pénurie permanente de denrées alimentaires.

### Chapitre V

#### CRÉDIT

1. *Crédits à court terme*. — Bien que les prix de certains produits aient récemment augmenté, les maladies des plantes, notamment celles qui ont sévi dans les cacaoyères, ont obligé les producteurs à demander des crédits entre deux récoltes. Ils ont dû contracter des emprunts sur warrants, et, comme les récoltes servant de garantie n'ont été évaluées qu'à 50 pour 100 de leur valeur véritable, ils ont éprouvé une perte de revenu et ont été dans l'impossibilité d'accroître ou de remettre en valeur leur plantation ou leur exploitation agricole. Bien que, de l'avis général, les agriculteurs du Cameroun méridional ne contractent pas de dettes exagérées à des fins non productives, les fonds de roulement dont ils disposent ne leur permettent pas d'attendre la prochaine récolte et d'augmenter en même temps leur production. Dans ces conditions, il faut encourager l'octroi de crédits à court terme, surtout par l'intermédiaire de sociétés qui peuvent exercer leur activité dans un double domaine: celui du crédit et celui de la commercialisation des produits.

2. *Prêts en nature à court terme*. — Lorsqu'il est prouvé que certains procédés de culture permettent aux cultivateurs d'augmenter suffisamment leur production pour en retirer un bénéfice certain dans les délais limités, ce sont les sociétés coopératives ayant des droits sur les récoltes de leurs membres qui sont les mieux placées pour fournir du matériel agricole au moyen d'un prêt à court terme. Chaque fois que cela sera possible, on aura recours à cette méthode pour organiser la distribution des engrais naturels et artificiels ainsi que des insecticides, conformément à la pratique qui s'est établie en ce qui concerne les pulvérisateurs et les produits chimiques utilisés dans la lutte contre la pourriture brune du cacaoyer.

3. *Crédits à moyen et à long terme*. — Les crédits en question permettront:

- De créer des entrepôts et des entreprises de transformation qui faciliteront la commercialisation des produits;
- De remettre en culture et d'étendre les plantations et les exploitations des coopérateurs;
- D'aider les exploitations groupées en coopératives à bénéficier de services communs ou à produire sur une base collective.

4. *Sources de crédit*. — Les sociétés dont la trésorerie est constituée par des bénéfices accumulés et des dépôts sont en mesure d'accorder un certain volume de crédit à court terme, mais seule l'organisation centrale du financement coopératif, que l'on se propose de créer en lui reconnaissant le droit de contracter des emprunts auprès des pouvoirs publics et de tous autres prêteurs, pourra consentir toutes les catégories de crédit dont les producteurs ont réellement besoin.

### Chapitre VI

#### TRANSFORMATION DES PRODUITS

En vue de faciliter la commercialisation des produits et d'améliorer leur qualité, on créera, chaque fois que cela sera possible, des entreprises de transformation qui seront situées aux points qui conviennent le mieux et que contrôleront les sociétés coopératives primaires ou les unions de coopératives. On envisage de créer des installations du type suivant:

- Groupes de décortiqueuses et de vanneuses pour café (région de Bamenda et de Bakossi);
- Groupes de décortiqueuses de riz (régions de Mbongué et de Mamfé);
- Fours de séchage pour cacao;
- Minoteries;
- Installations de séchage de bananes où seront traités les fruits défectueux (régions de Bakweri et de Kumba).

## Chapitre VII

### EXPLOITATION AGRICOLE EN COMMUN

1. *Ses deux formes.* — Cette action coopérative prend deux formes :

a) L'exploitation en commun de plantations produisant pour l'exportation;

b) L'exploitation en commun pour la production de denrées alimentaires de consommation locale; on a recours dans ce cas: i) à une main-d'œuvre collective; ii) à la mécanisation.

2. *Les plantations.* — Lorsque l'on voudra accroître la production et qu'il sera possible de le faire dans des conditions économiques satisfaisantes, on encouragera l'acquisition en commun de terres où seront constituées sur une base coopérative des plantations qui produiront pour l'exportation. Il faut espérer que ces projets bénéficieront de l'appui du Production Development Board qui vient d'être créé dans le Cameroun méridional et qui pourrait participer à l'effort des exploitants en leur fournissant des capitaux et une assistance technique.

3. *Exploitation en commun pour la production de denrées alimentaires de consommation locale.* — On estime qu'il serait impossible à l'heure actuelle d'amener les plantations à produire des denrées alimentaires pour la consommation locale, mais on pourrait stimuler cette production par l'organisation de services communs, notamment dans les régions septentrionales où il serait plus facile que dans les zones forestières de labourer au tracteur, etc. Le Service de l'agriculture sera consulté à ce sujet, et l'on s'emploiera en particulier à faire de la province de Bamenda le « grenier » du Sud, où sont concentrés les plantations.

4. *Remplacement de la main-d'œuvre.* — Bamenda est considéré comme le réservoir de main-d'œuvre des plantations du Sud qui recrutent toujours davantage de personnel; pour éviter le risque d'une pénurie de main-d'œuvre, il faudrait mécaniser l'agriculture.

## Chapitre VIII

### APPROVISIONNEMENT DES CONSOMMATEURS

1. *Le problème.* — Les communications étant insuffisantes et certaines entreprises s'étant assuré le monopole du commerce de diverses catégories de marchandises et de produits alimentaires, il en résulte des pénuries artificielles qui provoquent d'importantes fluctuations et une hausse constante des prix. Il est donc indispensable de veiller à ce que les marchandises et les produits alimentaires parviennent directement aux consommateurs, d'une façon régulière et à des prix fixes et raisonnables; l'organisation d'un mouvement coopératif de consommateurs permettrait sans doute de résoudre le problème.

2. *Trois catégories de marchandises.* — Il y a trois catégories de marchandises qui exigent, au stade initial, des organismes d'approvisionnement différents. Il s'agit :

a) Du matériel et fournitures agricoles;

b) Des denrées alimentaires de production locale qu'il faut transporter d'une région à l'autre;

c) Des biens de consommation domestique.

3. *Matériel et fournitures agricoles.* — Etant donné que les organismes de vente (*marketing societies*) connaissent parfaitement les besoins des agriculteurs et peuvent y pourvoir en vendant à crédit, il a été décidé de confier la distribution du matériel et des fournitures agricoles à ces sociétés, par le canal des organisations centrales.

4. *Denrées alimentaires de production locale.* — Pour ce qui est de l'approvisionnement des consommateurs en denrées alimentaires de production locale suivant les méthodes exposées dans le cha-

pitre IV ci-dessus, on espère tout d'abord, étant donné qu'il faut s'attendre à une forte opposition des intermédiaires et susciter la confiance des agriculteurs en leur assurant un marché soutenu, favoriser la conclusion de contrats de fourniture entre les sociétés coopératives de production et les grands employeurs. Cela devrait suffire à stabiliser le marché et, par conséquent, le coût de la vie; toutefois, au fur et à mesure que l'offre augmentera et que le système deviendra plus efficace, on écoulera les produits sur d'autres marchés par l'intermédiaire de magasins de vente aux consommateurs créés conformément aux dispositions de l'alinéa b) du paragraphe 5 ci-dessous.

5. *Biens de consommation domestique.* — Ces biens de consommation, dont la plupart sont importés, seront achetés et vendus par des coopératives, et ce de la manière suivante :

a) *Approvisionnement.* — Il sera difficile au début d'établir des contacts directs avec les exportateurs d'outre-mer et de passer des commandes suffisamment importantes pour obtenir des conditions très favorables; on établira donc à cet effet des relations étroites avec la Co-operative Supply Association de la Nigéria occidentale, qui a reçu des crédits en vue d'importer de grandes quantités de biens de consommation.

b) *Vente au détail.* — On tiendra soigneusement compte de tous les enseignements tirés des échecs que les sociétés coopératives de consommation ont connus dans d'autres territoires, et l'on s'entourera de toutes les précautions possibles pour ce qui est des coopératives du Cameroun; on commencera toutefois à exécuter les commandes rassemblées par les organismes de vente et à créer des associations de consommateurs parmi les employés et les fonctionnaires, ce qui devrait permettre d'obtenir des indications sur les différentes catégories de marchandises demandées dans les diverses collectivités et sur les qualités requises. Si l'on dispose des moyens financiers nécessaires, on créera ensuite dans les villes des magasins de vente au détail qui seront contrôlés à l'échelon central, ce contrôle devant être confié après un certain temps aux sociétés primaires de consommation constituées dans les régions voisines.

c) *Contrôle.* — Le contrôle des importations et la gestion des magasins de vente au détail incomberont à une union coopérative centrale qui sera dotée à cette fin d'un service spécialisé.

6. *Logement et construction.* — Une organisation de consommateurs qui assurerait un approvisionnement régulier en matériaux de construction aiderait beaucoup à améliorer les conditions de logement sur le plan local. En outre, le mouvement coopératif s'emploiera d'une manière générale à rechercher les meilleurs moyens de former des sociétés coopératives de construction et à persuader les membres de ces sociétés de consacrer leur épargne à l'amélioration de leur logement.

## Chapitre IX

### COORDINATION DU DÉVELOPPEMENT ET CRÉATION DE SERVICES

1. *Union centrale.* — On se propose de former à l'échelon central l'Union coopérative du Cameroun méridional, qui groupera toutes les organisations coopératives du Territoire et dont le rôle sera :

a) De définir la politique de l'ensemble;

b) De créer un service qui assurera la vérification obligatoire des comptes.

2. *Politique.* — Il est indispensable qu'un organisme indépendant de l'Administration et représentant l'ensemble des intérêts coopératifs puisse, non seulement définir les grandes lignes de la politique de développement, mais aussi se faire le porte-parole du mouvement coopératif et intervenir en son nom auprès de l'Administration. En outre, cet organisme aurait pour tâche de faire connaître le mouvement coopératif dans toutes les parties du Territoire, car il est évident que les populations sont mieux disposées à

écouter ceux qu'elles connaissent et en qui elles ont confiance que des agents de l'Administration.

3. *Vérification des comptes.* — La vérification obligatoire des comptes des sociétés a été assurée chaque année par le personnel de l'Union coopérative de la Nigéria orientale et du Cameroun. Cette union, qui dépend de la région de l'Est, a reçu à ce titre une rémunération ainsi qu'une subvention de l'Administration. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1955, on sait que la vérification des comptes sera faite désormais par l'Union coopérative du Cameroun, et l'on a déjà formé le personnel nécessaire. En même temps, on a demandé au *registrar* de la région est de modifier le titre officiel de l'Union coopérative de cette région.

## Chapitre X

### FINANCEMENT

1. *Justification.* — Il est indispensable de créer rapidement un organisme central de financement. L'expérience a montré dans d'autres pays qu'il n'est guère possible d'associer les banques commerciales aux opérations de crédit coopératif. Les banques commerciales ne consentent des prêts, d'une manière générale, que si on leur fournit des garanties matérielles. Les organismes de financement coopératifs attachent une grande importance au bon renom de l'emprunteur, et, le système d'organisation en chaîne leur permettant de bien le connaître, ils peuvent réduire les risques qu'ils courent et consentir des prêts à des taux d'intérêt plus faibles. La plupart des organisations coopératives et de leurs membres ont besoin de crédits mais ne peuvent fournir de garanties matérielles, leur seule garantie étant leur bonne gestion ou leur renom.

2. *Intérêts versés et intérêts perçus.* — Lorsqu'une société coopérative emprunte à une banque, elle paie un intérêt dont le taux est calculé de façon à tenir compte d'un risque important, couru par la banque: celui d'avoir acquis sur un grand nombre de clients inconnus un certain nombre de créances irrécouvrables. Le plus grand défaut de ce système n'est pourtant pas le taux élevé de l'intérêt, mais le fait que cet intérêt, une fois versé, est perdu pour le mouvement coopératif qui doit le racheter à un prix très élevé et qui se trouve ainsi dans l'impossibilité d'accumuler des capitaux.

3. Pour assurer l'indépendance et la stabilité du mouvement coopératif et pour mettre en œuvre les programmes de développement dont il est question dans les sections précédentes, il n'est pas de meilleur moyen que la création d'un organisme de financement coopératif; cet organisme aura pour fonction d'arrêter la politique financière du mouvement, de centraliser les opérations d'emprunt des sociétés coopératives et de faire la compensation des comptes des sociétés et des unions.

4. A l'heure actuelle, le chiffre d'affaires des organismes de vente peut atteindre 250.000 livres, et les emprunts qu'ils doivent contracter pour financer des opérations de cette importance atteignent annuellement 90.000 livres. Le développement de leurs installations et la création d'une usine de transformation des produits exigent une dépense initiale de 50.000 livres environ; pour répondre à la demande de pulvérisateurs et de produits chimiques destinés au traitement des cacaoyers contre la pourriture brune, il faudra probablement 60.000 livres après la campagne limitée de la première année; d'autre part, s'il ne faut pas songer à satisfaire toutes les demandes de prêts à court terme entre deux campagnes agricoles, on estime toutefois qu'il faudra environ 100.000 livres à cette fin.

5. L'Administration sait fort bien qu'un mouvement coopératif solide doit avoir son capital propre, et elle s'efforcera de trouver des fonds suffisants à différentes sources, lorsque les actuelles difficultés financières du Territoire se seront atténuées.

6. *Contrôle.* — Lorsque les capitaux auront été trouvés, un service financier central sera créé à l'Union coopérative du Cameroun méridional; ce service sera administré, sous la direction du *registrar*,

par un conseil composé de représentants qualifiés des sociétés affiliées à l'Union. La gestion des affaires courantes sera contrôlée de près par un *assistant registrar* jusqu'à ce que l'on ait pu recruter sur place et former du personnel compétent.

## Chapitre XI

### L'ADMINISTRATION

1. *Rôle de l'Administration.* — Il est nécessaire de définir à nouveau le rôle que l'Administration doit jouer par l'intermédiaire du Service des coopératives, conformément aux dispositions de la Constitution révisée. Elle devra s'occuper à l'avenir de l'enregistrement, de l'inspection, du contrôle de la vérification des comptes, ainsi que de l'organisation et du contrôle des nouvelles sociétés, jusqu'à ce que ces sociétés puissent s'administrer elles-mêmes. Le Service, conjointement avec l'Union coopérative, sera chargé de faire connaître le mouvement coopératif et d'ouvrir de nouveaux domaines à l'activité coopérative.

2. *Assistant registrars.* — Des mesures seront prises pour permettre à des *assistant registrars* de se rendre à l'étranger en vue d'étudier le mouvement coopératif dans d'autres pays; les conditions d'emploi qui leur seront offertes seront telles que, s'ils se spécialisent dans une branche quelconque de la technique coopérative, ils pourront être détachés auprès des sociétés pour faire partie de leur personnel de direction, les sociétés devant alors assumer la charge de leurs traitements. Plus le mouvement coopératif s'assurera le concours de spécialistes de ce genre, moins il devra faire appel au Service des coopératives pour des opérations de contrôle, et plus il obtiendra rapidement l'indépendance voulue.

3. *Africanisation.* — On s'efforcera par tous les moyens de nommer des Camerounais à tous les postes et de former les employés subalternes camerounais de façon à pouvoir leur confier des postes élevés. Cependant, on ne refusera pas le concours d'agents venus d'autres territoires et d'autres régions, et l'on prendra toutes les mesures nécessaires pour que, pendant leur séjour au Cameroun, ces agents ne perdent pas les avantages et droits qu'ils auraient acquis dans leur emploi régulier.

4. *Organisation.* — Dans les divisions de Bamenda et de Kumba, les *assistant registrars* et leurs subalternes des subdivisions seront chargés de contrôler les sociétés coopératives et leur développement. Le personnel employé dans ces divisions sera placé sous l'autorité directe des *assistant registrars*. La division de Victoria restera pour l'instant sous le contrôle du siège.

5. *Siège.* — Le siège sera organisé en vue de:

a) Coordonner les travaux de tous les *assistant registrars* et régler l'évolution du mouvement coopératif;

b) Contrôler la vérification des comptes, le service bancaire et le service de la consommation de l'Union coopérative du Cameroun méridional; il faudra à cette fin nommer un autre *assistant registrar* qui s'occupera également de la division de Victoria.

6. *Formation du personnel de l'Administration.* — Chaque année, des crédits suffisants seront ouverts pour assurer la formation de nouveaux agents et organiser des cours de perfectionnement à l'Ecole fédérale de formation du personnel des coopératives; on s'efforcera également d'offrir aux agents subalternes faisant preuve de qualités particulières la possibilité d'aller suivre des cours à l'étranger.

7. *Formation des dirigeants et du personnel des sociétés.* — Indépendamment des conseils que les *assistant registrars* et les inspecteurs donneront aux membres et aux employés des sociétés à l'occasion de leurs visites périodiques, le Service des coopératives devra chaque année organiser dans toutes les régions des cours en vue de former et de perfectionner les secrétaires et autres employés des sociétés et d'informer les administrateurs élus de leurs responsabilités, obligations et devoirs envers les sociétés.

## Chapitre XII

### RÉSUMÉ

En résumé, la politique de l'Administration sera la suivante:

1. Donner au mouvement coopératif un rôle important dans le développement économique du Territoire;
2. Favoriser la création d'organismes coopératifs de vente dans tous les domaines, et confier à ces organismes le soin des opérations de crédit et de la transformation des produits;

3. Encourager l'accroissement de la production et la commercialisation efficace des denrées alimentaires indigènes par l'action coopérative, ce qui permettra d'abaisser le coût de la vie;

4. Créer des organisations coopératives d'approvisionnement des consommateurs;

5. Instituer une union coopérative centrale représentative;

6. Créer un organisme central de financement coopératif lorsque les fonds nécessaires pourront être trouvés.

## ANNEXE VIII

### Extraits de la déclaration faite à la « House of Assembly » du Cameroun méridional au sujet du budget de 1954

Les prévisions de recettes s'élèvent au total à 621.000 livres sterling. Le poste de beaucoup le plus important est la subvention statutaire qui, pour le semestre envisagé, atteindrait 425.000 livres. Pour un certain temps encore, cette source de revenus restera pour nous la plus importante, et je pense que la Chambre aimerait savoir en quoi elle consiste et comment on en détermine le montant.

Les représentants se rappelleront que sir Louis Chick, commissaire aux finances publiques, a consacré une grande partie de son rapport à la situation financière du Cameroun méridional. Il a recommandé qu'au cas où l'on séparerait le Cameroun méridional de la région est pour en faire une région distincte, le gouvernement fédéral verse chaque année au Cameroun méridional une subvention égale à la différence entre les recettes que le gouvernement fédéral aura tirées du Cameroun méridional et les dépenses qu'il aura faites pour le compte de ce Territoire. La recommandation de sir Louis Chick a été acceptée dans les termes suivants par la Conférence constituante à la reprise de sa session:

« La Fédération versera au Cameroun méridional, pour chaque année budgétaire, la somme que l'autorité compétente aura déclarée égale à l'excédent (si les comptes en font apparaître un) des recettes que la Fédération aura tirées du Cameroun méridional sur les dépenses qu'elle aura faites pour le compte de ce territoire pendant l'année considérée. »

Si l'on envisage l'aspect fiscal du calcul de la subvention, la principale source de recettes du gouvernement fédéral au Cameroun méridional est l'impôt sur les sociétés que versent au Directeur des contributions diverses entreprises exerçant leur activité au Cameroun: la Cameroons Development Corporation, la société Elders and Fyffes, l'United Africa Company, etc. Par ordre d'importance, la seconde source de recettes du gouvernement fédéral au Cameroun est constituée par les droits de douane et les contributions indirectes. Ces droits et contributions comprennent les droits prélevés à l'importation sur un grand nombre de produits, les droits prélevés à l'exportation sur les produits de base (principalement le cacao, les bananes et les produits du palmier) ainsi que les droits sur la bière et les cigarettes fabriquées dans la Fédération. Les autres recettes du gouvernement fédéral au Cameroun comprennent l'impôt personnel sur le revenu et les nombreuses recettes diverses du service fédéral.

Le montant de tous ces postes de recettes sera calculé chaque année aussi exactement que possible. Leur somme sera considérée comme le total des recettes fédérales provenant du Cameroun méridional pour l'année en question.

En même temps, on évaluera de la même façon les dépenses que le gouvernement fédéral aura effectuées au titre des services publics dans le Cameroun méridional. Il faut entendre par là les dépenses du gouvernement fédéral pour le compte de services tels que la défense du Territoire, et pour le compte de services fédéraux

comme les douanes et la police. Cependant, il ne sera pas tenu compte des dépenses fédérales au titre des postes et télégraphes et de la marine nigérienne, ni des recettes de ces deux services. Il est admis en effet que, normalement, les recettes et les dépenses de ces services s'équilibreront.

Le total des dépenses fédérales imputables au Cameroun méridional sera ensuite déduit du montant des recettes fédérales tirées de ce territoire. Mais, pour déterminer le montant de la subvention statutaire, il sera nécessaire d'opérer un autre ajustement. Le Cameroun méridional n'est pas tenu d'inclure dans ses prévisions budgétaires les pensions dues aux fonctionnaires qu'il emploie à titre permanent. Ces pensions sont imputées sur le budget fédéral. Toutefois, le Cameroun méridional doit verser à ce budget une somme égale au total des pensions du territoire. Pour obtenir le montant définitif de la subvention statutaire, on devra par conséquent déduire encore le montant des pensions payées dans le territoire.

En résumé, le système de la subvention statutaire permet d'assurer que chaque penny tiré du Cameroun méridional et versé au budget fédéral sera dépensé au titre des services fédéraux rendus dans le territoire ou reversé au Cameroun méridional qui l'utilisera pour ses propres services.

Comme je l'ai déjà dit, le montant de la subvention pour le premier semestre de notre nouvelle existence serait de 425.000 livres sterling environ. Naturellement, nous ne connaissons le chiffre définitif que lorsque les comptes seront apurés. Ces prévisions ne signifient malheureusement pas que la subvention sera de 850.000 livres pour l'année tout entière. Il se trouve que la plus grande partie de l'impôt sur les sociétés dû pour l'année budgétaire sera versée au Directeur des contributions pendant le semestre auquel se rapportent mes prévisions budgétaires. Ces rentrées exceptionnelles nous sont d'un grand secours: les représentants comprendront que c'est surtout grâce à elles que le budget du semestre est en équilibre, malgré de très grosses dépenses de premier établissement. Cependant, pour une année complète ne comportant pas de hausse ou de baisse soudaine du niveau des recettes, la subvention serait seulement de 475.000 livres.

Il est très significatif qu'en dernière analyse le montant de la subvention statutaire soit très proche du montant de l'impôt sur les sociétés payé par la Cameroons Development Corporation et par les autres sociétés. Pour le présent semestre, par exemple, le produit de l'impôt sur les sociétés atteindra quelque 400.000 livres, alors que la subvention sera d'environ 425.000 livres.

Pour diverses raisons, la présente année budgétaire se trouve être une année où les recettes provenant de l'impôt sur les sociétés sont faibles au Cameroun méridional. Pendant l'année budgétaire écoulée, comme les représentants ont pu le constater d'après le rapport de sir Louis Chick, les entreprises qui exercent leur activité

dans le Cameroun méridional ont versé environ 690.000 livres au titre de l'impôt sur les sociétés. Les prévisions budgétaires pour l'année qui vient accusent une baisse de plus de 250.000 livres. Ces chiffres n'appellent pas de longs commentaires. Il est clair que notre subvention est sujette à des fluctuations extrêmes et que notre plus grande source de revenus, à l'heure actuelle, dépend du résultat des opérations d'un nombre relativement restreint de sociétés.

## ANNEXE IX

### Politique sanitaire

1. *But des services médicaux.* — Le but des services médicaux est d'assurer à toutes les classes de la population les meilleures conditions d'hygiène et d'offrir aux malades les meilleurs moyens de guérison possibles.

2. *Élévation du niveau sanitaire.* — La plupart des individus, isolément ou en groupe, peuvent jouir d'une santé parfaite et de tous leurs moyens physiques s'ils se conforment à des règles simples d'hygiène personnelle et d'hygiène collective. Ces règles seront enseignées aux enfants dans les écoles et les collèges; de plus, les inspecteurs et les contrôleurs sanitaires, ainsi que le personnel sanitaire et le personnel enseignant relevant de l'Administration, des autorités traditionnelles et des missions, qui s'efforcent d'inculquer des principes d'hygiène à la population adulte, recevront toute l'aide possible. On encouragera les autorités traditionnelles à élaborer et à faire appliquer des règlements d'hygiène pour les habitations, l'aménagement des agglomérations, les marchés, l'approvisionnement en eau, la protection et la lutte contre les maladies infectieuses, etc. On appuiera les efforts que les commissions de la santé publique des autorités traditionnelles entreprennent pour former l'opinion publique et répandre par la parole et l'exemple les principes et la pratique de la médecine préventive moderne.

3. *Législation sanitaire.* — Diverses questions sanitaires visées dans les textes à l'étude ou dans les textes plus anciens seront examinées. On remaniera notamment l'ordonnance relative aux hôpitaux privés (*Private Hospital Ordinance*) et le règlement relatif aux tarifs appliqués dans les hôpitaux (*Hospital Fees Regulations*).

4. *Rôle des collectivités locales dans l'application du plan médical.* — On encouragera les autorités traditionnelles à assumer une part des responsabilités en ce qui concerne les services sanitaires, notamment l'assainissement des villes, des villages et des régions rurales, la construction et l'entretien de dispensaires et de maternités, ainsi que le recrutement d'un nombre suffisant de contrôleurs sanitaires, de sages-femmes et d'auxiliaires de dispensaire. Un programme pour la formation d'un personnel médical relevant des autorités traditionnelles sera élaboré. Les autorités locales exerceront leur influence par l'intermédiaire des commissions sanitaires de leurs conseils et par celui de leurs représentants aux comités d'inspection des hôpitaux ou aux conseils d'administration des léproseries et autres institutions analogues.

5. *Statistiques de l'état civil.* — On encouragera les autorités traditionnelles à tenir un registre de l'état civil pour la région soumise à leur juridiction.

6. *Approvisionnement en eau.* — Des mesures seront prises en vue de pourvoir d'un réseau de distribution d'eau le plus grand nombre possible de villes. Dans les bourgades et dans les villages, on construira des puits et l'on aménagera des points d'eau d'un modèle approuvé.

7. *Lutte contre les maladies propagées par les moustiques.* — On luttera contre les maladies graves et répandues que sont le paludisme, la fièvre jaune et la dengue par l'extermination du moustique vecteur de ces maladies. On compte à cette fin sur l'appui des autorités traditionnelles, et l'on espère qu'elles aideront et encourageront les inspecteurs et contrôleurs sanitaires qui dirigeront les travaux.

Si l'année est bonne pour ces sociétés, nos recettes pourront augmenter de façon surprenante. Si l'année est mauvaise, elles pourront être réduites de façon désastreuse. Les représentants savent certainement que c'est là une situation qui ne plaît guère à un secrétaire aux finances. Les recettes exceptionnelles sont les bienvenues, mais c'est sur des recettes ordinaires relativement stables qu'un secrétaire aux finances doit pouvoir compter.

8. *Lutte contre les maladies contagieuses.* — Une campagne intensive sera entreprise contre trois des principaux fléaux qui déciment les collectivités: le pian, la lèpre et la variole.

9. *Pian.* — L'équipe médicale mobile n'aura de cesse qu'elle n'ait examiné chaque homme, chaque femme et chaque enfant camerounais pour savoir s'ils ne sont pas atteints du pian et traité tous les malades par des injections d'antibiotiques appropriés. Une fois la maladie vaincue sous sa forme infectieuse, on en prévient le retour en relevant de façon durable le niveau de l'hygiène dans les collectivités et en dépistant, avec l'aide d'auxiliaires des autorités traditionnelles, les cas de rechute et les cas nouveaux qui seront traités comme il convient.

10. *Lèpre.* — Les missions chrétiennes, qui sont les principaux organismes de lutte contre cette maladie si répandue, recevront une aide financière. Deux colonies de lépreux avec l'hôpital recevront les malades contagieux et les sujets les plus diminués par la maladie, et l'on créera dans le Territoire un réseau de dispensaires surveillés pour le traitement des cas de lèpre fermée. On espère former des inspecteurs de la lèpre qui relèveront des autorités traditionnelles et qui, à la fin de leur période de formation, participeront à la gestion des dispensaires locaux. Le but ultime est de permettre à chaque lépreux camerounais de bénéficier, par l'intermédiaire des colonies et des dispensaires de lépreux, des puissants remèdes avec lesquels on peut maintenant s'attaquer à la maladie. Des commissions de la lèpre composées de représentants des divers organismes qui apportent leur concours financier ou participent activement à la lutte contre la lèpre dans le Territoire coordonneront les efforts de ces organismes.

11. *Variole.* — Les inspecteurs d'hygiène, les auxiliaires de dispensaires, les inspecteurs et les contrôleurs sanitaires ainsi que les membres de l'équipe médicale mobile et les vaccinateurs de la santé publique consacreront tous leurs efforts à la lutte contre cette maladie mortelle qu'une simple vaccination peut prévenir. On veillera à améliorer la distribution du vaccin.

12. *Lutte contre la tuberculose.* — On s'efforcera par tous les moyens de réduire l'incidence de la tuberculose en améliorant notamment l'hygiène du milieu par l'établissement de normes plus élevées en matière d'urbanisme et de construction d'habitations. On encouragera les autorités traditionnelles à favoriser l'amélioration des habitations et l'assainissement des villes et des villages par une propagande active confiée à leurs commissions sanitaires et à leur personnel sanitaire et enseignant ainsi que par l'élaboration et la mise en vigueur de règlements appropriés. On s'occupera tout particulièrement de l'aménagement des logements et des lieux de travail dans les entreprises, les écoles, les collèges et les centres de formation. A mesure que les fonds nécessaires seront réunis, on construira des pavillons de tuberculeux dans les hôpitaux de l'Administration.

13. *Hygiène maternelle et infantile.* — On élargira le champ et on relèvera le niveau des services d'hygiène maternelle et infantile. Les missions qui forment des sages-femmes dans des centres agréés recevront une aide financière, et le personnel des centres de formation de l'Administration sera maintenu à son plein effectif. L'Admi-

nistration et les autorités traditionnelles continueront à mettre en œuvre le projet pilote de formation d'infirmières visiteuses qu'elles ont entrepris conjointement dans la division de Victoria. L'Administration et les autorités traditionnelles développeront les services de protection maternelle et infantile qu'elles offrent dans les hôpitaux et les maternités et il sera créé un service de soins d'obstétrique à domicile relevant des autorités traditionnelles.

14. *Protection de l'enfance.* — A mesure que les fonds nécessaires seront réunis, on aménagera des services de pédiatrie dans tous les hôpitaux de l'Administration. Dans les régions où l'on

dispose du personnel médical nécessaire, les écoliers seront soumis à une visite médicale et soignés s'il y a lieu.

15. *Œuvre médicale des missions chrétiennes.* — Les missions chrétiennes bénéficieront d'une aide financière pour la grande œuvre médicale qu'elles ont entreprise au Cameroun, notamment en matière d'hygiène maternelle et infantile et de lutte contre la lèpre.

16. *Services hospitaliers.* — Les services seront élargis et améliorés. On encouragera les autorités traditionnelles à accroître l'importance des services d'ambulance qu'elles ont créés pour relier les dispensaires et les maternités aux hôpitaux.

## ANNEXE X

### Politique scolaire

1. L'objectif général de l'enseignement doit être de permettre à l'enfant de développer ses facultés au maximum et de lui donner la formation de base qui lui permettra de s'acquitter pleinement et consciemment du rôle qui sera le sien dans les affaires de la collectivité où il vit. Les enfants d'aujourd'hui sont appelés à s'adapter à une société plus complexe que celle que nous connaissons, et il est de notre devoir de veiller à ce que l'éducation que nous leur donnons les prépare à faire face à cette évolution. Il s'ensuit donc que, si l'on veut pratiquer une politique éclairée en matière d'enseignement, on devra donner aux enfants une formation qui dépasse largement les techniques automatiques; on devra leur apprendre à observer et à raisonner pour eux-mêmes; l'école devra, surtout grâce à l'exemple et à l'influence des maîtres, contribuer elle aussi à déterminer les normes et règles de conduite qui sont à la base du civisme. Désireux de préparer les enfants d'aujourd'hui à faire face à l'évolution de la situation sociale et politique, nous envisageons d'élever le niveau de l'enseignement primaire en doublant les promotions de maîtres au cours des prochaines années, de développer l'enseignement technique aussi bien au niveau de l'enseignement primaire qu'au niveau de l'enseignement post-primaire, d'encourager le développement de l'enseignement commercial dans les écoles secondaires de filles et de garçons et d'organiser un enseignement avancé en matière de techniques et métiers agricoles.

2. La rapidité du progrès scolaire dépend d'un certain nombre de facteurs; dans le Territoire sous tutelle, deux des plus importants de ces facteurs sont la demande de la population et le financement. Le développement de l'enseignement primaire continuera à dépendre jusqu'à un certain point de ces deux facteurs, mais nous espérons que les mesures que nous nous proposons de prendre auront pour effet de stimuler la demande et d'aplanir les difficultés que pose l'insuffisance des ressources financières dont nous pensons disposer au cours des prochaines années.

3. *Enseignement primaire.* — Notre objectif immédiat est de mettre à la disposition de tous les enfants du Territoire qui désirent recevoir une instruction primaire des établissements adéquats et, plus tard, lorsque notre situation financière nous permettra de supporter une charge plus lourde, d'instituer l'enseignement primaire universel. Nous savons parfaitement que la mise en œuvre de cette deuxième étape du programme de développement représentera certainement une lourde charge financière pour le pays, et, comme une partie de ces frais retombera sur les collectivités locales, nous estimons qu'il convient, si l'on veut que ce programme soit efficace, d'en organiser la mise en œuvre en tenant compte dans une large mesure de la rapidité avec laquelle les collectivités accepteront les responsabilités qui leur incombent et de l'empressement qu'elles manifesteront à apporter leur part des fonds nécessaires.

4. Notre intention est que l'Administration continue, en votant des subventions, à supporter la majeure partie des charges fiscales de l'enseignement; il faut cependant modifier quelque peu la réparti-

tion de ces charges si l'on veut que les collectivités locales assument une part équitable du coût toujours croissant de l'enseignement primaire, pour alléger en partie l'Administration centrale d'un fardeau financier qui augmente sans cesse. C'est cette considération qui nous a amenés à procéder, au début de cette année, à une révision des barèmes prévus pour les contributions locales. Cette mesure aura pour effet de répartir plus équitablement entre l'Administration et les finances locales les dépenses afférentes à l'enseignement primaire; cependant, en 1960, les subventions votées couvriront encore plus de 60 pour 100 des dépenses. Nous aurons pour principe d'encourager le financement de l'enseignement primaire au moyen de taxes scolaires locales. Nous prévoyons qu'à la longue l'enseignement primaire sera entièrement financé par le produit de ces taxes et par les subventions, mais nous voulons laisser aux collectivités locales le soin de décider si elles continueront à percevoir des frais de scolarité. Nous espérons cependant qu'un jour viendra où le système de financement par contributions et par prélèvements ne sera plus appliqué et où l'enseignement sera financé entièrement par les taxes scolaires; nous nous serons alors rapprochés considérablement de notre objectif final, l'enseignement universel.

5. L'Administration estime que l'actuel enseignement primaire élémentaire de quatre ans permet tout juste aux élèves de conserver les connaissances acquises en matière de lecture et d'écriture et ne leur donne pas la formation qui leur permettra d'augmenter plus tard leurs connaissances par leurs propres efforts. En conséquence, nous voulons qu'à l'avenir l'enseignement primaire élémentaire ne s'arrête pas après la deuxième année d'études primaires proprement dites, comme c'est le cas actuellement, mais qu'il se poursuive encore pendant deux années supplémentaires, ce qui permettra d'instituer un enseignement primaire élémentaire de six ans. Nous envisageons actuellement, pour compléter le cycle d'études primaires, de donner ensuite aux élèves des écoles primaires une formation complémentaire de deux ans, mais nous voulons en tous cas faire en sorte que tous les enfants qui vont à l'école fassent au moins six ans d'études. On expliquera aux œuvres que l'autorisation d'ouvrir un établissement d'enseignement primaire élémentaire entraîne l'obligation de dispenser un enseignement de six ans.

6. Nous savons que les élèves qui auront terminé leurs études primaires ne présenteront pas tous les titres requis pour être admis dans les écoles secondaires classiques; l'un des prochains objectifs que nous devons nous efforcer d'atteindre sera la création, dans les grands centres, d'écoles secondaires modernes de filles et de garçons; l'enseignement qui y sera dispensé permettra aux élèves de consolider et de développer les connaissances théoriques qu'ils auront acquises dans les écoles primaires et de former des individus plus mûrs pour l'industrie et le commerce. Cependant, la mise en œuvre de cette doctrine dépendra de la situation financière et du nombre des maîtres qualifiés dont on disposera; l'Administration



estime en effet que son premier devoir est de développer l'enseignement primaire et de former les effectifs supplémentaires de personnel enseignant dont on aura besoin pour élever les niveaux actuels.

7. L'état peu satisfaisant des bâtiments qui abritent actuellement un grand nombre de nos écoles nous cause de graves préoccupations, et, comme nous considérons que c'est là l'un des obstacles qui s'opposent au développement de l'enseignement primaire, nous nous proposons d'accorder des subventions suffisantes pour la construction d'écoles primaires. Pour répartir ces subventions, nous nous occuperons d'abord des régions qui auront consenti à percevoir une taxe scolaire, car nous jugeons essentiel que le budget des écoles qui recevront ainsi subvention de premier équipement repose dès le début sur une base solide. Une autre considération tout aussi importante entre en ligne de compte: nous prévoyons que, lorsque des collectivités situées en dehors des régions qui auront consenti à percevoir une taxe scolaire verront qu'en percevant cette taxe elles pourront obtenir une subvention pour construire une école, le système des taxes scolaires prendra de l'extension et que, si l'on admet que la population utilisera les bâtiments ainsi financés, ce nouvel élément aidera à augmenter les effectifs et, plus tard, à instituer l'enseignement universel.

8. Nous avons l'intention d'uniformiser l'examen de fin d'études primaires que l'on fait passer actuellement, et nous envisageons en conséquence d'instituer, dans le Territoire, un examen unique pour toutes les écoles primaires supérieures agréées. Le Service de l'instruction publique organisera ces examens, dont les épreuves seront corrigées par des comités centraux de correction. On compte, de cette façon, pouvoir établir et maintenir des normes uniformes.

9. *Enseignement secondaire.* — Notre programme, en matière d'enseignement secondaire, est d'instituer un enseignement post-primaire pour tous les élèves qui se montrent capables de profiter de cet enseignement complémentaire. Nous étudions activement les plans qui doivent faire du collège de Bali une école unifiée dirigée conjointement par la Basel Mission et la mission baptiste et qui prévoient une subvention de premier établissement destinée à faciliter rapidement sa transformation en une école secondaire à classes dédoublées capable de recevoir 150 élèves de plus. Nous cherchons en outre de nouvelles places, dans la Nigéria et dans la Fédération, pour les étudiants camerounais, et nous avons l'intention de nous servir du système de bourses d'études pour garantir qu'aucun garçon, aucune fille du Cameroun qui montre les aptitudes requises ne se verra refuser les bienfaits de l'enseignement secondaire à cause de la gêne financière de ses parents ou de ses tuteurs.

10. Notre intention est de faciliter l'ouverture d'une école secondaire de filles dirigée par des œuvres et où toutes les filles du Territoire qui satisfont aux conditions requises pourront demander à entrer. On prévoit que cette école s'ouvrira en 1956 dans les locaux provisoires en attendant la construction d'un bâtiment permanent, aux frais de laquelle nous nous proposons de contribuer par le versement de subventions de premier établissement. Comme dans le cas de l'école secondaire de garçons qui existe déjà, cette nouvelle école de filles doit donner un enseignement théorique complet jusqu'au certificat de fin d'études secondaires; mais, pour satisfaire une demande croissante de titulaires de diplômes commerciaux, pour augmenter les chances d'emploi des jeunes filles et leur offrir un enseignement plus varié qui réponde aux aptitudes et aux goûts individuels, nous nous proposons d'adjoindre aux études théoriques des études commerciales (comptabilité, sténographie et dactylographie) qui prépareraient les jeunes filles à des examens organisés par une autorité agréée et à une carrière commerciale. Nous nous proposons aussi d'étendre ce programme aux écoles de garçons et de les encourager à mettre à la disposition de leurs élèves le même enseignement commercial.

11. On admet généralement que l'âge où un élève peut avec le plus de profit commencer à suivre l'enseignement secondaire est l'âge de 13 ans, mais nous pensons que les circonstances particu-

lières au Cameroun créent de sérieuses raisons d'élever cette limite et nous nous proposons de recommander d'élever l'âge limite d'entrée jusqu'à 15 ans.

12. On n'envisage pas pour l'instant d'organiser des cours complémentaires dans le Territoire, mais nous voudrions instituer un enseignement de cet ordre, et sommes prêts à accueillir favorablement toute proposition qui tendrait à le créer aussitôt que possible.

13. Nous avons l'intention de suivre de très près la situation de l'enseignement secondaire, car le développement du système primaire doit inévitablement amener une demande de nouveaux moyens d'instruction secondaire; en outre, au fur et à mesure que de nouvelles écoles deviendront nécessaires, l'Administration entreprendra, en collaboration avec les œuvres ou organisations locales dignes de confiance qui existent déjà, de développer encore l'enseignement secondaire, à condition qu'elles puissent recruter le personnel qualifié nécessaire et assumer une part équitable des assez grandes dépenses d'équipement qu'entraîne une entreprise de ce genre.

14. *Formation des maîtres.* — Parmi les facteurs non encore mentionnés et dont dépend le rythme du développement de l'instruction, il faut citer le nombre des maîtres qualifiés qu'on peut s'attendre à trouver; conscients de la nécessité d'augmenter le nombre des maîtres qualifiés par rapport aux autres, nous nous proposons de doubler le nombre des premiers au cours de ces prochaines années. Les plans conçus à cet effet sont déjà avancés.

15. La mission de la Banque internationale a recommandé dans son rapport que le Cameroun méridional s'efforce de former chaque année une cinquantaine d'instituteurs primaires supérieurs, et nous avons en conséquence décidé de transformer l'école normale de l'Administration en un collège à classes dédoublées, qui se spécialisera dans la formation d'instituteurs du deuxième degré. Il y a en ce moment 77 maîtres qui y font leurs études pour devenir instituteurs primaires supérieurs, et ce chiffre passera l'année prochaine à 100 environ, chiffre qui représente la capacité maximum de l'école. Nous comptons atteindre dès 1956 notre but, qui est de conférer un minimum de 50 certificats pédagogiques du second degré, et ce chiffre se maintiendra chaque année. Nous avons aussi l'intention de donner aux femmes les moyens de recevoir une formation semblable, et, à cet effet, la mission catholique a reçu une subvention spéciale pour créer un cours normal à son école de Fiango. Seront admises à ce cours, comme c'est actuellement le cas pour le cours de préparation au troisième degré, les institutrices qualifiées de toutes catégories, y compris celles de l'Administration et des autorités traditionnelles, et les institutrices des entreprises commerciales qui assurent l'instruction primaire aux enfants de leur personnel. La première promotion sortira en 1957; nous calculons donc qu'à cette date nous aurons dépassé l'objectif assigné par la mission de la Banque.

16. Comme nous l'avons déjà dit, notre but, en ce qui concerne la formation de maîtres titulaires du certificat du troisième degré, est de doubler le nombre des maîtres qualifiés aussitôt que possible, et, comme nous l'avons fait pour la formation primaire supérieure, nous sommes déjà en voie d'atteindre ce but. La mission baptiste du Cameroun a ouvert son école normale cette année, et le collège catholique de Bambui a ouvert une deuxième classe, qui ira s'installer à la nouvelle école normale dès qu'elle sera achevée. Nous avons déjà envisagé de verser des subventions préliminaires de premier établissement pour la création de ces deux écoles, et cette aide augmentera dans les limites de nos moyens financiers. Nos plans de développement de la formation des maîtres comprennent la transformation du collège de Batibo de la Basel Mission en une école à classes dédoublées, et nous avons aussi l'intention de verser à cet effet une subvention de premier établissement. Ainsi, à la fin de 1956, deux nouvelles écoles normales auront achevé leur premier cours de formation, et, à la fin de décembre 1948, les étudiants de la deuxième classe de Batibo seront eux aussi prêts à accroître l'effectif des maîtres qualifiés.

17. Nous attachons une importance particulière à la formation des institutrices, et nous sommes décidés à faire que l'on engage des femmes pour enseigner dans les écoles primaires. Il est possible que la création d'une école secondaire de filles ait pour effet de limiter dans l'avenir immédiat le nombre des institutrices disponibles, mais il appartiendra au Service de l'instruction publique de suivre attentivement cette évolution, et nous avons l'intention d'encourager la fondation d'une deuxième école normale de filles dès que la nécessité s'en fera sentir.

18. Ce développement nécessitera la présence d'un plus grand nombre de professeurs hautement qualifiés dans le corps enseignant des écoles normales; aussi nous proposons-nous de rester fidèles à la méthode qui consiste à utiliser à cette fin le fonds des bourses d'études du Cameroun méridional. Un certain nombre de maîtres viennent de rentrer de cours de formation avancés ou sont en train de les suivre maintenant, et notre intention est d'augmenter le nombre de ces professeurs et dans les écoles normales et dans les écoles secondaires.

19. *Enseignement technique et formation professionnelle.* — Nous nous proposons de garder la même attitude à l'égard du centre artisanal de l'Ombé. Cet établissement applique déjà un programme de formation périodique qui porte sur toute une gamme de métiers et vise à former les artisans hautement qualifiés que nous considérons comme indispensables au développement technique du Cameroun méridional. Les effectifs déjà inscrits à ces cours nous permettront d'obtenir les services de contingents réguliers d'ajusteurs-mécaniciens, forgerons et soudeurs, ébénistes, peintres-décorateurs, menuisiers, charpentiers, briqueteurs, mécaniciens-garagistes, chaudronniers, électriciens et conducteurs de machine à travailler le bois.

20. Nous avons cependant l'intention d'étendre ce programme d'enseignement technique; nous examinerons les moyens que nous pouvons, avec les ressources locales, mettre à la disposition d'une formation technique avancée, mais nous chercherons en même temps à organiser sans délai, en utilisant les ressources fournies par le gouvernement fédéral, la formation des Camerounais en vue de leur emploi dans les cadres supérieurs des services techniques. Nous avons donc entrepris des démarches pour assurer aux garçons du Territoire l'accès à la Junior Technical School de l'Institut technique de Yaba. L'enseignement qui leur est ouvert, et pour lequel on décernera des bourses aux candidats qui réuniront les conditions requises, comprend quatre ans d'école secondaire ordinaire, mais donne une importance spéciale aux mathématiques et aux sciences et fait aussi une place aux matières techniques. Les étudiants qui auront suivi cet enseignement avec succès seront dispensés de l'examen d'entrée dans l'Administration et pourront être nommés aides-ingénieurs.

21. Comme nous l'avons dit, nous avons pour principe de développer l'enseignement artisanal, et nous nous proposons de créer un programme de formation manuelle en coopération avec la Foreign Operations Administration des Etats-Unis. La formation artisanale serait intégrée au programme actuel de l'école normale de l'Administration, et la première étape du développement de l'enseignement manuel en général sera la construction d'un atelier central et de trois ateliers rattachés à des écoles primaires. Nous avons déjà demandé la nomination d'un instructeur chargé de former aux travaux manuels les futurs maîtres pendant qu'ils font leurs études à l'école normale; ces maîtres auront ensuite pour tâche d'enseigner les travaux manuels dans les ateliers primaires supérieurs rattachés à leurs écoles. On envisage de confier l'organisation et l'extension de ce projet à un Camerounais qui suit en ce moment un cours de deux ans au Royaume-Uni. Ce projet ne vise pas à former des ouvriers qualifiés, mais à garantir que les garçons qui quittent l'école primaire auront quelques notions de l'usage et du maniement des outils les plus simples et seront ainsi de meilleurs apprentis que ceux que l'on a actuellement, ou, s'il s'agit de garçons qui n'ont pas l'intention de devenir artisans, à les rendre assez adroits pour être capables d'améliorer leurs conditions d'existence

à la maison ou au village en mettant à profit l'expérience pratique qu'ils auront acquise à l'école.

22. Nous nous proposons de mettre sur pied un programme semblable pour les filles en ce qui concerne l'enseignement ménager, mais, vu les moyens existants, nous estimons que les effectifs actuels ne justifient guère de grosses dépenses en ce moment. Le problème ne sera cependant pas négligé, et l'on a pris des mesures préliminaires pour créer un programme analogue à l'intention des filles quand on a décidé de faire figurer l'économie domestique dans le programme de l'école normale de filles.

23. *Instruction des adultes.* — Nous attachons une très grande importance à l'instruction des adultes, et, persuadés que le rythme général du développement sera accéléré si l'instruction des adultes progresse parallèlement à celle des enfants, nous avons l'intention de mener dans ce domaine une action vigoureuse. A une époque où les valeurs sociales, politiques et économiques se modifient rapidement, les vieux comme les jeunes doivent apprendre à s'adapter aux nouvelles conditions qui leur sont imposées, et, si, pour l'enfant, cette évolution est un des résultats de l'enseignement qu'il reçoit à l'école, il faut employer d'autres méthodes, différentes, pour aider l'adulte illettré à s'adapter au nouvel ordre de choses. On a déjà beaucoup fait à cet égard à Bamenda, et nous nous rendons compte de l'excellent ouvrage qu'accomplit la Cameroons Development Corporation dans la région sud du Cameroun; mais notre intention est de coordonner ces mouvements isolés, et, en vue de mettre sur pied un vaste programme pour le Territoire, nous avons demandé les services d'un expert qui serait chargé de faire une enquête et de rédiger un rapport sur l'ensemble du problème de l'instruction des adultes dans le Territoire. Nous avons l'intention de confier l'exécution du programme, dans sa forme définitive, à un fonctionnaire chargé de l'instruction des adultes, qui aura pleins pouvoirs pour organiser l'instruction des adultes dans tout le Cameroun méridional.

24. A notre avis, instruire les adultes, ce n'est pas seulement leur apprendre à lire et à écrire; leur instruction doit porter aussi sur des matières telles que la santé, l'hygiène et l'assainissement, l'amélioration de l'agriculture et du logement, ainsi que l'emploi judicieux et raisonné des loisirs. Nous chercherons donc, en exécutant ce programme, à nous assurer l'appui de toutes les institutions qui s'intéressent à l'amélioration de la vie de la collectivité

25. *Religion.* — L'Administration se rend compte de l'influence capitale qu'une bonne instruction religieuse joue dans la formation du caractère, et nous voulons voir en conséquence l'instruction religieuse prendre dans le programme de toutes les écoles la place à laquelle elle a droit; conscients de l'importance du scoutisme comme moyen supplémentaire de former le caractère des garçons et des filles, nous voulons aussi encourager par tous les moyens la formation et le développement de troupes scouts et de compagnies de guides.

26. Du fait des circonstances particulières dans lesquelles se trouve le Cameroun, qui ne peut, pour des raisons économiques, créer une foule d'institutions postprimaires, il est inévitable que les œuvres aient à s'entraider, pendant un certain temps, pour fournir à la population les moyens de suivre un enseignement secondaire ou de recevoir une formation pédagogique. Nous nous proposons en conséquence de rechercher la collaboration de toutes les organisations bénévoles pour procéder à la répartition des places selon un système de contingents qui soit équitable pour toutes les missions et organisations qui s'occupent d'éducation. Nous veillerons à ce qu'aucun enfant ne soit victime d'une discrimination religieuse, et les articles de l'ordonnance scolaire qui traitent spécialement de cette question seront appliqués dans toute leur rigueur.

27. « *Camerounisation* ». — Nous n'ignorons pas que les progrès en ce domaine seront plus lents dans certains secteurs de l'éducation que dans d'autres, mais notre but ultime est de confier la direction de l'instruction publique à des maîtres et à des admi-

nistrateurs camerounais. Grâce au développement de la formation d'institutrices titulaires du certificat du second degré, nous pourrions atteindre ce but dans un délai raisonnable en ce qui concerne les écoles primaires, et nous devrions pouvoir cesser, dans un très proche avenir, de verser des primes d'expatriation à des maîtres primaires. Vu le manque actuel de maîtres qualifiés, ce résultat sera plus lent à obtenir dans les écoles secondaires et les écoles normales, mais nous avons l'intention de nous servir du système de bourses d'études pour former aussi vite que possible nos compatriotes à ces fonctions. En ce qui concerne les services d'inspection et les services administratifs de l'instruction publique, il est prévu que nous aurons besoin de l'aide d'étrangers au Cameroun pendant quelques années encore, mais nous chercherons à encourager des Camerounais qualifiés à poser leur candidature à des postes des cadres supérieurs de l'Administration et à acquérir l'expérience qui leur permettra d'assumer finalement la direction du service.

28. *Organisation.* — Nous tenons beaucoup à ce que le niveau de l'enseignement reste élevé au Cameroun, et nous avons l'inten-

tion de profiter des services des inspecteurs fédéraux et d'obtenir leurs conseils et leur coopération pour l'inspection régulière des écoles secondaires et des écoles normales, ainsi que pour le développement de l'enseignement technique.

29. La structure actuelle du Service de l'instruction publique ne semble pas exiger de modification importante dans un proche avenir en ce qui concerne les services administratifs, mais il faudra peut-être engager du personnel supplémentaire pour les services techniques et pour la formation des maîtres. L'Administration prévoit cependant qu'on finira par créer un ministère de l'éducation indépendant et que le service se développera jusqu'à comprendre un service administratif et un service d'inspection distincts.

30. *Bourses d'études.* — L'Administration considère que cette question a une importance capitale pour le développement du Territoire; aussi expose-t-elle dans un document séparé les principes qu'elle suit à cet égard.

## ANNEXE XI

### Système de bourses d'études

#### INTRODUCTION

1. Avant la réorganisation qui a fait du Cameroun méridional une entité politique distincte, les bourses d'études étaient décernées aux étudiants ordinaires du Territoire par le Eastern Regional Scholarship Board, le Cameroons Scholarship Selection Committee et les deux Cameroons Secondary Schools Scholarship Committees, dont l'un siégeait à Bamenda et l'autre à Buéa. L'une des premières décisions du gouvernement a consisté à fusionner ces différents conseils et comités en un organisme unique, désigné sous le nom de Southern Cameroons Scholarship Board, qui a été chargé de prendre à son compte les engagements contractés par les quatre organes précités et d'administrer un programme de bourses unique à l'intention des habitants du Cameroun méridional. On trouvera dans le présent document un exposé de la politique du Scholarship Board et des détails sur la méthode que le gouvernement se propose de suivre pour la mettre en œuvre.

#### POLITIQUE

2. La politique du gouvernement consiste à encourager dans toute la mesure du possible un progrès uniforme dans l'ensemble du Cameroun méridional. Il se propose donc d'octroyer des bourses aux étudiants désireux de suivre des cours d'enseignement secondaire et technique, ainsi que des cours de formation professionnelle. Pour ces deux derniers types d'enseignement, il est prévu qu'en principe les bourses seront décernées uniquement pour permettre aux étudiants de suivre des cours qui contribuent au développement du pays dans son ensemble et à la « camerounisation » de la fonction publique.

3. Il est juste que les étudiants qui profitent de fonds publics afin d'acquérir les connaissances requises pour occuper par la suite des postes de direction assument pendant cinq ans, dans l'intérêt du gouvernement du Cameroun méridional, les fonctions à l'exercice desquelles ils ont été formés, à condition que ces postes leur soient offerts au plus tard six mois après la fin de leurs études. Les candidats aux bourses d'enseignement supérieur seront donc tenus de signer un accord à cet effet avant de recevoir une bourse.

4. Au stade actuel du développement du Cameroun méridional, le facteur temps est capital. Le gouvernement estime donc qu'il importe tout particulièrement de recruter aussi rapidement que possible des hommes et des femmes suffisamment compétents

pour contribuer au développement d'ensemble du Territoire. C'est pourquoi nous nous attachons tout d'abord à décerner des bourses pour les cours à l'University College d'Ibadan et au College of Arts, Science and Technology de la Nigéria. Mais nous entendons aussi profiter dans toute la mesure du possible des cours d'enseignement supérieur donnés par des établissements reconnus en dehors de l'Afrique occidentale.

5. Pour les bourses d'études secondaires, nous désirons bien entendu que les candidats profitent avant tout des possibilités d'enseignement secondaire qui leur sont offertes au Cameroun même, mais nous comptons décerner également des bourses aux jeunes gens et jeunes filles qualifiés qui sont admis dans l'une quelconque des écoles secondaires reconnues officiellement dans la Fédération de la Nigéria; enfin, conformément à notre politique qui consiste à développer les connaissances techniques à tous les niveaux, nous nous proposons en outre d'accorder des bourses d'études aux candidats méritants qui réussissent à se faire admettre à la Junior Technical School de Yaba.

6. Avant la création du Southern Cameroons Scholarship Board, les bourses d'études secondaires étaient réparties par province. Cependant, le gouvernement estime qu'il serait dans l'intérêt du Territoire de maintenir le niveau le plus élevé possible et de répartir les bourses en faisant passer la valeur des candidats avant toute autre considération. Pour des raisons qui sont surtout d'ordre géographique et économique, certaines régions évoluent plus lentement que d'autres, et fournissent par conséquent moins d'élèves capables de suivre un enseignement secondaire. Pour aider ces régions à rattraper les collectivités plus avancées, il faut renforcer et développer leur réseau d'écoles primaires.

7. Le gouvernement s'est également intéressé au sort des commerçants. Nous espérons que les entreprises intéressées envisageront la possibilité de créer un certain nombre de bourses d'études afin de préparer ainsi leurs meilleurs employés à occuper des postes de direction et d'exécution.

#### ORGANISATION

8. La *Southern Cameroons Gazette* du 1<sup>er</sup> décembre 1954 a publié les noms des membres du Southern Cameroons Scholarship Selection Board, qui comprend sept personnes et, notamment, un représentant de la Commission fédérale de la fonction publique. Afin de pouvoir régler rapidement les questions urgentes inté-

ressant les boursiers, le Board a créé un comité permanent, qu'il a autorisé à prendre les décisions qui s'imposent, quitte à faire un rapport détaillé sur chaque cas d'espèce à la séance suivante du Scholarship Board. En outre, le comité permanent est chargé d'examiner au préalable toutes les demandes de bourses et de soumettre ensuite au Board siégeant en séance plénière une liste des candidats qui remplissent les conditions requises pour pouvoir s'inscrire aux cours qu'ils ont choisis. Le Board convoque alors les intéressés, vérifie leurs titres et adresse au Commissaire du Cameroun ses recommandations concernant l'octroi de bourses. Pour permettre aux intéressés de se tenir au courant des modalités d'application du programme de bourses, le Board se propose de publier un rapport annuel qui donnera la liste des titulaires des bourses déjà décernées et fournira des détails sur les bourses octroyées au cours de l'année écoulée.

#### FINANCEMENT

9. A sa séance du 29 juillet 1955, la House of Assembly du Cameroun méridional a approuvé la création d'un fonds pour le financement des bourses d'études, qui est désigné sous le nom de Southern Cameroons Scholarship Fund. La Cameroons Development Corporation a affecté la somme de 5.000 livres sterling au financement des bourses d'enseignement supérieur. Le gouvernement a ouvert à cet effet un crédit de 17.200 livres sterling dans ses prévisions budgétaires, et il se propose d'augmenter ces crédits dès que la situation financière du Territoire le permettra.

10. Le règlement du Southern Cameroons Scholarship Fund prévoit que le fonds pourra recevoir des contributions de la Cameroons Development Corporation, de particuliers et d'autres corps constitués, qu'il gèrera les fonds affectés aux bourses d'études dans les prévisions budgétaires établies chaque année par le gouvernement et qu'il administrera aussi les sommes que les organes législatifs du Cameroun méridional pourraient allouer occasionnellement à cet effet.

#### CATÉGORIES DE BOURSES

11. Les autorités compétentes se proposent de continuer à décerner des bourses d'enseignement secondaire et technique, ainsi que des bourses de formation professionnelle. Parmi les cours d'enseignement supérieur pour lesquels il sera décerné des bourses, on peut mentionner notamment: la médecine et la technologie médicale; la dentisterie et la technique dentaire; les sciences, l'art, le droit et la science vétérinaire; la sylviculture, l'arpentage, la comptabilité; l'agriculture, la mécanique et la construction; la sociologie, l'anthropologie, la technologie de l'industrie textile; la formation des infirmières et des instituteurs; les recherches géologiques. L'enseignement technique de base à l'usage des apprentis est donné au centre gouvernemental de l'artisanat. Cependant, les autorités compétentes estiment qu'il importe également de fournir aux candidats la possibilité de suivre des cours plus avancés, d'un niveau préuniversitaire. Des bourses d'études seront donc décernées à des étudiants qualifiés qui réussissent à se faire admettre à la Junior Technical School de l'Institut technique de Yaba ou à l'Institut lui-même.

12. Bien que les autorités cherchent à développer dans toute la mesure du possible l'enseignement en Afrique occidentale même, un certain nombre de nos étudiants seront obligés de se rendre outre mer, notamment au Royaume-Uni. En ce qui concerne les étudiants qui voudront suivre des cours à l'étranger, on estime qu'il serait souhaitable, pourvu que les deux parties soient d'accord, de leur fournir une assistance financière suffisante pour que la femme du boursier puisse aller le rejoindre pour une période limitée et y suivre, avec l'approbation du Southern Cameroons Scholarship Board, des cours qui, à son retour, la rendraient utile à la collectivité dans son ensemble. En formulant cette proposition, le gouvernement a songé aux problèmes de réadaptation qui risquent de surgir dans les familles dont un membre seulement aurait été en contact étroit avec un genre de vie différent.

# ITINERAIRES DES MISSIONS DE VISITE DES NATIONS UNIES DANS LES TERRITOIRES SOUS TUTELLE DU CAMEROUN

- ++++ Chemins de fer
- ==== Routes praticables en toutes saisons
- Routes (selectionnées) praticables en certaines saisons

Itinéraire 1949 Par avion Par route

Itinéraire 1952 Par avion Par route Par chemin de fer

Itinéraire 1955

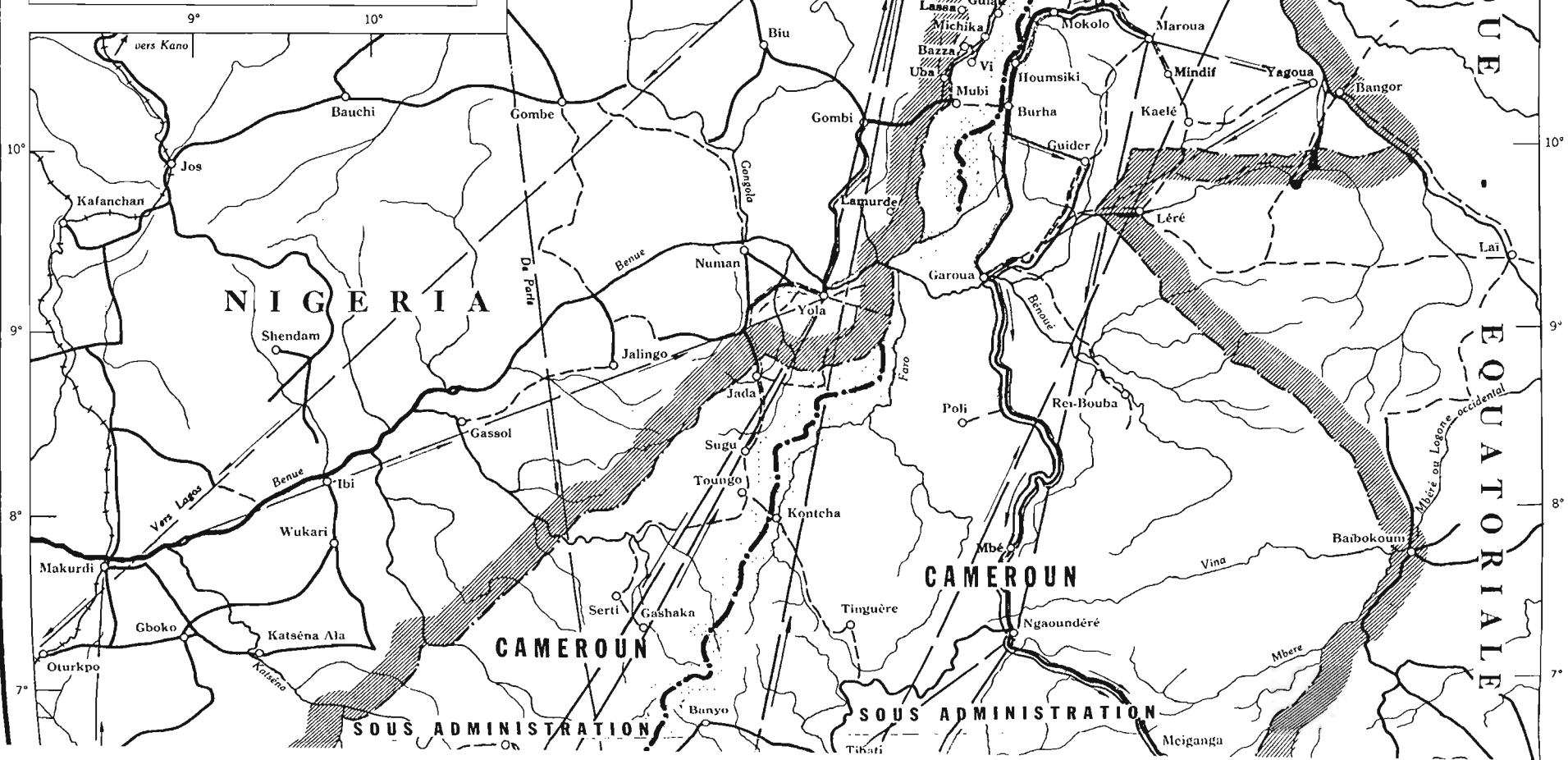
- Trajet par avion
- Trajet par route effectué par la mission au complet
- Trajet par route effectué par la moitié de la mission

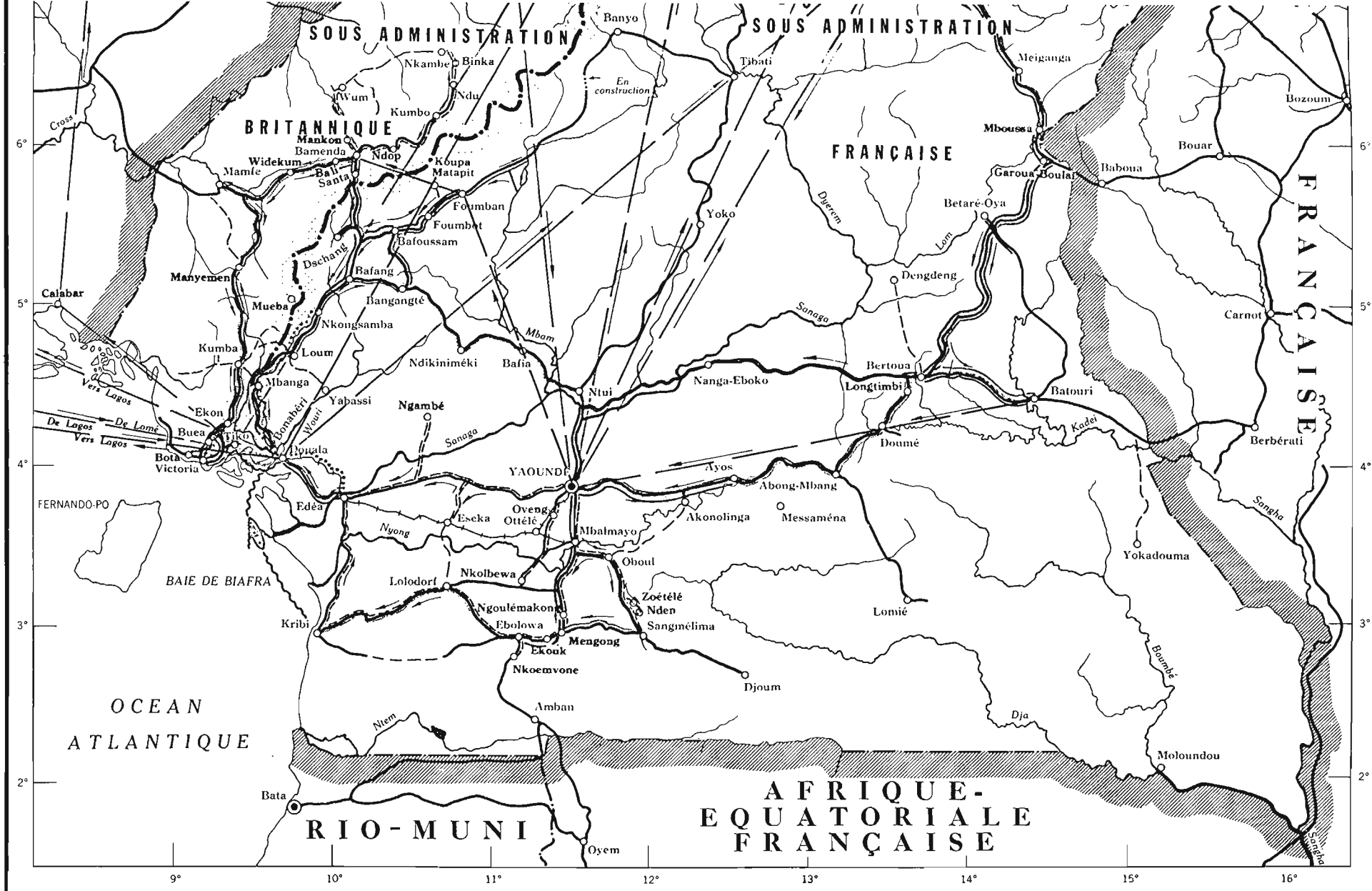
0 50 100 150

MILLES

0 50 100 150

KILOMETRES





## OBSERVATIONS DE L'AUTORITÉ ADMINISTRANTE SUR LE RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE (T/1234)

*Note du Secrétaire général.* — Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres du Conseil de tutelle les observations faites par le Gouvernement du Royaume-Uni au sujet du rapport que la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955) a rédigé sur le Cameroun sous administration britannique (T/1226). La délégation permanente du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies a transmis ces observations au Secrétaire général par lettre du 1<sup>er</sup> mars 1956.

L'Autorité administrante est heureuse de profiter de la présente occasion pour exprimer sa satisfaction de la manière objective et extrêmement utile dont la Mission de visite, sous la présidence de M. Dorsinville, a rendu compte, dans un délai pourtant bref, de son examen de la situation actuelle au Cameroun sous administration britannique.

La plus importante déclaration de la Mission est celle qui clôt le chapitre premier de son rapport: c'est dans le domaine du développement économique et social, et plus particulièrement celui du réseau routier, qu'il importe actuellement le plus de progresser, plutôt que dans celui du développement politique. Cette déclaration paraît pleinement justifiée. Il ressort de certains autres passages du rapport que les gouvernements et administrations intéressés se rendent parfaitement compte de cet état de choses et ont dès à présent commencé à prendre à cet égard des mesures énergiques.

A l'heure actuelle, il semble qu'il n'y a rien à ajouter à l'attentive analyse critique que la Mission a faite des tendances politiques discernables dans le Territoire; il est vrai que, d'ici un an, il y aura peut-être des faits nouveaux à signaler à la suite de la révision qui doit prochainement avoir lieu dans la Fédération nigérienne et à laquelle les principaux représentants de toutes les nuances politiques du Territoire sous tutelle participeront, de concert avec les représentants d'autres parties de la Fédération.

Bonne note a été prise de beaucoup des idées que la Mission a émises et qui présenteront sans aucun doute un grand intérêt pour les gouvernements intéressés. Il convient de relever notamment les passages ci-après: la lutte contre l'abus des feux de brousse (par. 173), la préparation des peaux (par. 185), l'usage de charrettes à traction animale (par. 201) et la proposition de créer de nouvelles stations analogues à celle de Sugu (par. 311).

La Mission a fait une importante recommandation que l'Autorité administrante ne peut malheureusement pas faire sienne; c'est celle qui fait l'objet du paragraphe 319.

L'expérience montre que, dans le Territoire, l'augmentation ou la diminution des frais de scolarité n'a aucun effet sur la fréquentation des écoles primaires; on peut sérieusement se demander si de modiques frais de scolarité découragent les parents le moins du monde: certains théoriciens de la pédagogie affirment même qu'ils ont un effet diamétralement opposé. Nous regardons certainement comme indispensable une contribution locale d'une forme ou d'une autre, ne serait-ce que pour attirer sur les besoins scolaires l'attention du public, lequel paiera beaucoup plus volontiers des taxes locales destinées à répondre à des nécessités scolaires familières à la collectivité que de lourds impôts destinés à permettre à un gouvernement lointain d'augmenter ses subventions impersonnelles aux écoles primaires. L'Autorité administrante n'envisage aucun stade de l'évolution auquel elle renoncerait aux taxes scolaires locales en faveur d'une augmentation de l'impôt. En ce qui concerne les contributions de l'Autorité administrante, le rapport de la Mission et les rapports de l'Autorité administrante elle-même montrent avec quelle générosité le Royaume-Uni prend sa part des dépenses d'équipement que réclame le développement scolaire. En revanche, le Royaume-Uni n'a pris aucune part aux dépenses ordinaires de gestion des écoles primaires; en effet, si le Territoire devait compter sur cette aide pour faire fonctionner un service essentiel, il n'est guère probable qu'il réussisse jamais à sortir de cet état de dépendance. La seule solution permanente qui vaille est que le Territoire trouve dans ses ressources propres de quoi couvrir ses dépenses d'enseignement primaire. C'est pourquoi l'Autorité administrante, tout en restant disposée à contribuer largement aux dépenses d'équipement, n'envisage pas de participer au financement des dépenses ordinaires afférentes aux écoles primaires.

Nous relevons ci-après quelques paragraphes, pour apporter des rectifications et des précisions sur certains points de détails, ou pour ajouter diverses indications là où il est intervenu d'intéressants faits nouveaux depuis la visite de la Mission.

*Paragraphe 4.* — Par sa déclaration, le Commissaire adjoint a voulu dire que la Mission ne serait privée

de l'assistance des fonctionnaires de l'Administration qu'en ce qui concerne la marche même des audiences qu'elle pourrait décider d'accorder aux représentants des partis dissous. La Mission aurait immédiatement reçu toute assistance pour le maintien de l'ordre s'il en avait été besoin.

*Paragraphe 7.* — L'Autorité administrante s'est félicitée elle aussi de la présence de MM. Scheyven et Yang parmi les membres de la Mission de visite de 1955, tant en raison des qualités personnelles des intéressés que parce que leur participation apportait un précieux élément de continuité aux travaux de la Mission. Ces deux membres de la Mission ont pu mesurer *de visu* l'importance des progrès réalisés entre 1952 et 1955.

*Paragraphe 33.* — Des manifestations analogues à l'exposition agricole de Jada ont régulièrement lieu à Bamenda depuis quelques années; elles font œuvre extrêmement utile.

*Paragraphe 56, dernière phrase.* — La Mission conseille d'accorder une plus grande attention aux langues des populations animistes. L'Autorité administrante voit tout l'intérêt de ce conseil, mais elle doute de pouvoir y donner suite dans la pratique, étant donné le grand nombre de ces langues et la faible étendue des zones où chacune d'elles est parlée. En dernière analyse, la solution réside peut-être dans l'emploi de l'anglais (voir par. 364).

*Paragraphe 64.* — L'Autorité administrante recommandera à se préoccuper de développer les stations de pisciculture, comme la Mission le lui conseille. Lors de l'examen du plan de développement actuellement en cours d'exécution, l'Administration du Cameroun méridional a sérieusement étudié la proposition d'affecter d'importants crédits à une entreprise de pisciculture, mais s'est vue par la suite dans l'obligation de réduire le montant proposé et de n'affecter une crédit qu'à des études, cette économie lui permettant de financer des entreprises agricoles qui méritaient, selon elle, une priorité plus élevée.

*Paragraphe 65.* — L'Autorité administrante estime que les moyens actuels de formation technique suffisent pleinement à absorber les bons éléments qui sortent des écoles primaires. Elle a adressé, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), des demandes d'assistance technique supplémentaire.

*Paragraphe 80.* — On peut difficilement soutenir qu'une circonscription perd sa représentation lorsque son représentant est élevé au rang de ministre.

*Paragraphe 84.* — Le Commissaire du Cameroun estime que le Comité consultatif a déjà joué un rôle précieux en appelant l'attention sur les besoins du Cameroun septentrional. Il n'y aurait incompatibilité dans le cumul des deux fonctions que si le ministre s'attachait à des intérêts locaux au point de porter atteinte à la responsabilité collective des ministres; il est peu probable qu'il en soit jamais ainsi.

*Paragraphe 89.* — La date de la conférence constitutionnelle est fixée; elle aura lieu à Londres, à la mi-septembre. A la suite de conversations préliminaires

entre les représentants des administrations des trois régions et du Cameroun méridional, il a été décidé que chaque région enverrait à la Conférence de Londres une délégation de 10 membres et 5 conseillers, et que le Cameroun méridional y serait représenté par une délégation de 5 membres et 3 conseillers. La délégation de la région du Nord comprendra des représentants du Cameroun septentrional. Les administrations doivent choisir les membres de leurs délégations respectives de telle manière qu'elles représentent toutes les nuances de l'opinion publique.

*Paragraphe 100.* — Depuis la visite de la Mission, un comité du Conseil exécutif du Cameroun méridional s'est occupé de la réforme des tribunaux coutumiers; les recommandations de ce comité sont actuellement à l'étude.

*Paragraphe 107.* — Le comité dont il est question dans ce paragraphe n'a pas encore fait de recommandations.

*Paragraphe 109.* — Les conditions de résidence qu'il faut remplir pour être naturalisé citoyen du Royaume-Uni et de ses colonies sont les suivantes: a) avoir résidé sans interruption en Nigéria ou dans le Territoire sous tutelle pendant les 12 mois qui précédaient immédiatement la demande de naturalisation; b) avoir en outre séjourné pendant quatre ans, au cours des sept années précédentes, dans le Royaume-Uni ou dans une colonie quelconque (y compris le Territoire sous tutelle).

*Paragraphe 117.* — Lorsque la Conférence qui s'est tenue à Londres en juillet et en août 1953 pour étudier la Constitution de la Nigéria a examiné le problème que pose l'accession à l'autonomie en 1956, elle n'a pas omis de prévoir des garanties pour assurer l'unité de la Fédération. Le paragraphe pertinent du rapport de la Conférence est ainsi conçu:

« 28. Cette question a été inscrite à l'ordre du jour à la demande des trois principaux chefs politiques qui assistaient à la Conférence... la Conférence a longuement discuté cette matière au cours de deux sessions plénières. Le Secrétaire d'Etat aux colonies a fait connaître à la Conférence que le Gouvernement de Sa Majesté n'était pas en mesure de fixer la date précise à laquelle l'ensemble de la Nigéria accéderait à l'autonomie, d'autant que la délégation de la région du Nord, qui représente plus de la moitié de la population de la Nigéria, n'avait pas cru devoir renoncer à son principe: « L'autonomie dès qu'elle sera matériellement possible ». En fin de compte, la Conférence s'est accordé sur la déclaration de principes aux termes de laquelle le Gouvernement de Sa Majesté accorderait en 1956 aux régions qui le désiraient une pleine autonomie dans tous les domaines qui relèvent de la compétence des administrations régionales, sous réserve que des dispositions expresses garantiraient que les administrations régionales n'agiraient pas de manière à mettre obstacle ou à nuire à l'exercice par le gouvernement fédéral des fonctions qui lui sont actuellement dévolues ou des fonctions, modifiées d'un commun accord, qu'il pourra assumer à l'avenir, ou à rendre impossible, de quelque manière que ce soit, le maintien de la Fédération. »



*Paragraphe 126.* — Le Gouvernement du Royaume-Uni a maintenant accepté le plan de développement proposé par l'Administration du Cameroun méridional.

*Paragraphes 127 et 192-199.* — L'Administration approuve entièrement les recommandations de la Mission au sujet de l'importance d'une amélioration des communications routières. Entre 1951 et 1955, le seul Cameroons Development Fund a fourni 1.145.000 livres pour la route qui relie Victoria à Bamenda et qui comprend le tronçon Kumba-Mamfé, dont il est question au paragraphe 127 du rapport. Il convient peut-être d'ajouter qu'au moment où la Mission s'est rendue dans le Territoire, à la fin de la saison des pluies, l'état du terrain ne permettait pas de se rendre compte du travail déjà accompli pour améliorer cette grande route. En fait, presque tous les ponts et passerelles provisoires, au nombre d'environ 140, qui existaient sur le tronçon Kumba-Mamfé, sont déjà remplacés par des ouvrages permanents en béton armé, qui peuvent supporter le matériel lourd nécessaire à la construction des routes. Pour exécuter ces ouvrages d'art, on a été obligé de défoncer le revêtement de la route, et il a fallu plusieurs mois de saison sèche pour effectuer les réparations nécessaires. La construction de cette partie de la route présente des difficultés techniques exceptionnelles, mais on compte que les nouveaux crédits prévus pendant les cinq prochaines années permettront de maintenir le revêtement en bon état.

*Paragraphe 132, c.* — L'Administration du Cameroun méridional a maintenant créé un office de l'agriculture, composé de fonctionnaires et de représentants du public.

*Paragraphe 132, e.* — Entre-temps, des experts commerciaux ont exploré la possibilité de la culture du thé.

*Paragraphe 161.* — Le Service des coopératives répugne à accorder son assistance sous forme de prêts aux coopératives. Les membres des coopératives ont pourtant reçu de l'aide pour acheter du matériel léger, pulvérisateurs par exemple, qui leur est livré avec un délai de paiement dont l'échéance arrive quand l'exploitant a vendu sa récolte.

*Paragraphe 164.* — Les efforts que l'Administration a faits pour améliorer la production du cacao ont eu des effets remarquables. En 1955, il s'est vendu 5.215 tonnes de cacao, chiffre sans précédent, contre 3.346 tonnes en 1954.

*Paragraphe 193.* — Le nombre des machines utilisées pour la construction des routes dans le Territoire est déjà important: une grande partie de ce matériel n'était pas encore mise en place pour la saison sèche quand la Mission a visité le Territoire. Dans le Cameroun septentrional, sept groupes de construction sont actuellement

en service; ils ont des rouleaux compresseurs lourds et des bétonnières, auxquels viendront s'ajouter bientôt trois autres bétonnières; cinq camions sont en service et cinq autres arriveront sous peu. Dans le Cameroun méridional, le matériel suivant est déjà en service, ou arrivera sous peu:

	<i>En service</i>	<i>Livrables sous peu</i>
Chaudières à goudron .....	5	
Goudronneuses .....	2	
Concasseurs .....	7	
Granulateurs .....	7	
Compresseurs .....	8	
Excavateurs .....	4	
Niveleuses .....	5	1
Pelles mécaniques à béquilles .....	2	
Bétonnières .....	14	2
Pompes .....	12	
Rouleaux compresseurs .....	23	2
Remorques-citernes .....	5	
Chargeuses basses .....	2	1
Tracteurs à roues .....	12	
Tracteurs à chenilles .....	6	1
Bennes .....	1	
Remorques .....	6	
Camions-ateliers .....	3	
Bennes basculantes de 5 tonnes .....	37	25
Plateaux de 5 tonnes .....	4	
« Landrovers » .....	10	

*Paragraphe 229, dernière phrase.* — Le désir de mettre fin au système tribal n'est pas encore très vif dans la masse des populations qui vivent sur les pâturages du Cameroun méridional.

*Paragraphe 231.* — Le Conseil recevra dès sa publication le rapport de l'Institut de recherches sociales et économiques de l'Afrique occidentale sur les conditions de travail dans les plantations.

*Paragraphe 244.* — La liste des délits passibles de la peine du fouet est en fait la liste des délits pour lesquels un fonctionnaire de l'administration pénitentiaire peut ordonner ce châtement pour maintenir la discipline parmi les prisonniers.

*Paragraphe 276.* — Le regrettable retard apporté à l'achèvement des bâtiments auxiliaires de l'hôpital de Bamenda est dû à ce que le contrôle financier est passé de l'Administration de la région de l'est à celle du Cameroun méridional.

*Paragraphe 310.* — Le versement de subventions aux écoles privées est automatique, à condition que les écoles se conforment aux dispositions du Code scolaire édicté par l'administration.

*Paragraphe 322.* — L'Autorité administrante approuve sans réserve cette recommandation.

## RÉSOLUTION 1373 (XVII) ADOPTÉE PAR LE CONSEIL DE TUTELLE LE 5 AVRIL 1956

RAPPORTS DE LA MISSION DE VISITE DES NATIONS UNIES  
DANS LES TERRITOIRES SOUS TUTELLE DU CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE  
ET DU CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANÇAISE (1955)

*Le Conseil de tutelle,*

*Ayant examiné* à sa dix-septième session les rapports de la Mission de visite des Nations Unies dans les Territoires sous tutelle du Cameroun sous administration britannique et du Cameroun sous administration française (1955)<sup>1</sup> ainsi que les observations présentées par écrit par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord<sup>2</sup> sur le rapport relatif au Cameroun sous administration britannique et les observations formulées oralement par le représentant de la France sur le rapport relatif au Cameroun sous administration française,

1. *Prend acte* des rapports et des observations présentées par les Autorités administrantes intéressées;

2. *Remercie* la Mission de visite de l'œuvre qu'elle a accomplie en son nom;

3. *Signale* qu'à sa dix-septième session, en formulant ses propres conclusions et recommandations au sujet de la situation dans les Territoires en question, il a tenu compte des observations et conclusions de la Mission

de visite et des observations présentées à ce sujet par les Autorités administrantes;

4. *Décide* de continuer à tenir compte de ces observations et de ces conclusions quand il examinera des questions relatives à ces Territoires sous tutelle;

5. *Invite* les Autorités administrantes intéressées à tenir le plus grand compte des conclusions de la Mission de visite ainsi que des observations faites à ce sujet par les membres du Conseil de tutelle;

6. *Décide*, conformément à l'article 99 de son règlement intérieur, de faire imprimer les rapports de la Mission de visite ainsi que les observations présentées par écrit par le Gouvernement du Royaume-Uni et le texte de la présente résolution<sup>3</sup>;

7. *Prie* le Secrétaire général de prendre des dispositions pour faire imprimer ces documents le plus tôt possible.

<sup>3</sup> Pour le rapport de la Mission de visite sur le Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française, voir *Documents officiels du Conseil de tutelle, dix-septième session, Supplément n° 4*. Ce supplément contient également les observations présentées par écrit par le Gouvernement de la France et reçues après la clôture de la dix-septième session du Conseil de tutelle.

<sup>1</sup> T/1226, T/1231.

<sup>2</sup> T/1234.